

Trouvez les pneus MICHELIN au centre-ville  
chez **DK PNEUS ET SERVICES**  
à Laval 1495 des Laurentides 669-3141  
**MICHELIN**  
PARCE QUE LES PNEUS C'EST IMPORTANT

## AUJOURD'HUI

### Éditorial

Avant de passer de la parole aux actes, Marc-Yvan Côté devra encore résoudre plusieurs arbitrages difficiles. Un éditorial de Jean Francoeur. **Page 8**

### Courrier

Des lecteurs du DEVOIR s'interrogent sur la langue de la cour d'école: libre ou imposée? **Page 9**

### Découverte à l'UdeM

Des chercheurs de l'UdeM publient dans la revue *Nature* une importante découverte sur l'ARN. **Page 11**

### Montréal

#### l'enfant pauvre

À titre de centres financiers internationaux, Montréal et Vancouver font figure d'enfants pauvres aux côtés des Bahamas et des îles Cayman. **Page 13**



Mandela, hier, à Londres

#### Hommage rock à Mandela

Plus de 70 000 personnes ont assisté hier au stade Wembley à Londres à un concert rock en hommage à « une Afrique du Sud libre » en présence du leader du Congrès national africain. Mandela a demandé que les sanctions contre Pretoria soient maintenues. **Pages 5 et 20**

#### L'opposition au pouvoir au Népal

Le roi Birendra demande à l'opposition népalaise de prendre la tête d'un gouvernement de coalition. **Page 5**

#### La Pravda attaque les réformistes

La *Pravda* adresse de très vives critiques aux réformistes radicaux du PCUS, qui sont engagés à quitter le parti pour ne pas y provoquer une scission historique. **Page 5**



Gelindo Bordin au fil d'arrivée.

#### Bordin et Mota à Boston

L'Italien Gelindo Bordin et la Portugaise Rosa Mota ont remporté la victoire, hier lors de la 94e édition du marathon de Boston. Plus de 9000 personnes y ont participé. **Page 17**

# La Lituanie plie devant Moscou

d'après Reuter, AFP et AP

MOSCOU — La Lituanie sécessionniste est prête à trouver un compromis sur les points clé invoqués par Mikhaïl Gorbatchev lorsqu'il a brandi la menace de couper les vivres à la république balte, a déclaré hier le premier ministre lituanien Kazamiera Prunskiene.

Vendredi, le président soviétique, dans une adresse commune avec le premier ministre soviétique Nikolai Ryjkov, avait donné deux jours aux autorités lituanienes pour qu'elles

annulent leurs mesures indépendantistes, sous peine de pressions économiques. L'ultimatum est venu à échéance dimanche soir. Aucune restriction économique n'est pour le moment entrée en vigueur.

Dans une interview à la télévision soviétique, Mme Prunskiene a indiqué hier que dans « la situation actuelle, la solution du problème nécessite qu'une délégation du gouvernement lituanien, emmenée par le chef du gouvernement, soit reçue d'urgence à Moscou ».

Les autorités lituanienes, a-t-elle

indiqué, sont prêtes aussi à étudier d'urgence les contentieux sur les biens soviétiques controversés que la Lituanie estime être siens depuis le 11 mars.

Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de la réunion commune, les dirigeants lituanies du gouvernement et du parlement ont d'autre part affirmé qu'il « ne faut pas utiliser le terme de blocus, ni celui d'embargo, mais plutôt celui de sanctions » à propos de la menace du président soviétique.

Les intervenants, parmi lesquels

le président lituanien Vytautas Landsbergis, se sont en effet montrés sceptiques sur un blocus économique total, « acte d'agression qui entraînerait une réaction occidentale immédiate », ont-ils estimé.

Quant aux conséquences d'éventuelles sanctions, les intervenants ont fait remarquer que 50 % des contrats industriels lituanies étaient signés directement avec les autres républiques soviétiques, laissant entendre qu'une certaine solidarité pourrait jouer, au cas où Moscou passerait à l'acte.

Prenant l'exemple de l'usine de tissage de Drobe, qui utilise du coton ouzbek et de la laine du Kazakhstan, une rupture de l'approvisionnement menacerait 5000 emplois en Lituanie, mais aussi 18 000 dans l'usine de confection de Leningrad, ont-ils affirmé.

Les dirigeants de Vilnius ont également indiqué que la république ne disposait que de deux semaines de réserves de gaz et de six semaines de réserves de pétrole.

Mais les responsables lituanies

Voir page 10: La Lituanie

## Place au cahot sur l'autoroute Métropolitaine

Marie-Paule Villeneuve

IL FAUDRA compter au moins deux semaines avant que les usagers de l'autoroute Métropolitaine trouvent la voie qui leur convient le mieux pour éviter les déboires des travaux de réfection qui ont commencé hier à 20 h.

Déjà, au cours de l'après-midi de ce lundi de Pâques, on pouvait avoir un avant-goût des bouchons de circulation qu'auront à subir les automobilistes qui s'entêteront à emprunter exclusivement l'autoroute Métropolitaine au cours des sept prochains mois.

Privée d'une voie le jour entre les échangeurs Anjou et Décarie, l'autoroute Métropolitaine, qui ne suffit pas à la tâche avec trois, en perdra une deuxième à compter de 20 h chaque soir.

Toutefois, les travaux seront dispersés puisqu'on s'occupera surtout de réparer les voies sur-élevées.

Aucun itinéraire alternatif n'est suggéré puisque'il y a plusieurs artères qui traversent la ville d'est en ouest, a fait savoir hier un porte-parole du ministère des Transports du Québec, M. Gilles St-Amour. « C'est à chacun de décider: un chemin qui est bon un matin, ne l'est plus 20 secondes après, dès qu'on l'a annoncé. De plus, beaucoup d'information a été donnée depuis un mois. Nous avons consacré 6 millions \$ seulement pour la signalisation et les murets de sécurité. Les gens sont suffisamment informés pour prendre les mesures nécessaires. »

Pour les touristes qui ne connaissent pas la ville ou les conducteurs qui devront emprunter cette artère, il reste les fameux panneaux à signalisation variable. Ils n'étaient pas encore en fonction hier au moment où on a fermé une partie de l'autoroute pour des raisons techniques. Mais, normalement, ces panneaux lanceront des messages aux automobilis-

tes pour qu'ils savent à quoi s'en tenir: un accident retarde la circulation de dix minutes, il vaudrait mieux emprunter telle ou telle accès... etc. Ces panneaux seront contrôlés par informatique grâce à un logiciel spécialement conçu pour ce genre d'information.

Les travaux de préparation, comme l'installation de murets et de panneaux de signalisation ont causé des incon vénients, déclarait, hier après-midi, l'ingénieur Pierre Beauchesne de la firme Pellion, responsable de la circulation et de la sécurité sur les chantiers. « Il y a eu des incon vénients, mais pas d'accidents majeurs. »

Construite il y a environ 30 ans, la réfection de l'autoroute Métropolitaine coûtera 60 millions \$ et dépendra de 11 entrepreneurs supervisés chacun par des ingénieurs conseils. Sauf pour l'élargissement des rampes d'entrée et de sortie de l'autoroute Décarie, l'autoroute ne sera aucunement modifiée par ces travaux.

Le ministère des Transports a tout prévu pour éviter les retards dans l'échancier. À compter du 15 octobre, tout les travaux devraient être terminés. Le cas échéant, des amendes de 25 000 \$ par jour seront imposées aux entrepreneurs retardataires. En parallèle, des boni de 10 000 \$ seront versés aux firmes qui devanceront l'échéancier. De plus, les entrepreneurs qui bloqueront la route par la livraison de matériaux devront payer des amendes de 1 000 \$ pour chaque cinq minutes d'obstruction.

Parmi les solutions de rechange, les artères connues comme Sherbrooke, Notre-Dame, (dont les travaux devraient être terminés aujourd'hui) et Hochelaga seront vités d'assaut. Il vaudrait mieux utiliser plusieurs rues parallèles qui se recoupent comme Rachel qui mène de l'Avenue du Parc jusqu'au boulevard Pie IX.

Les usagers du pont-tunnel Hippo- Voir page 10: Place

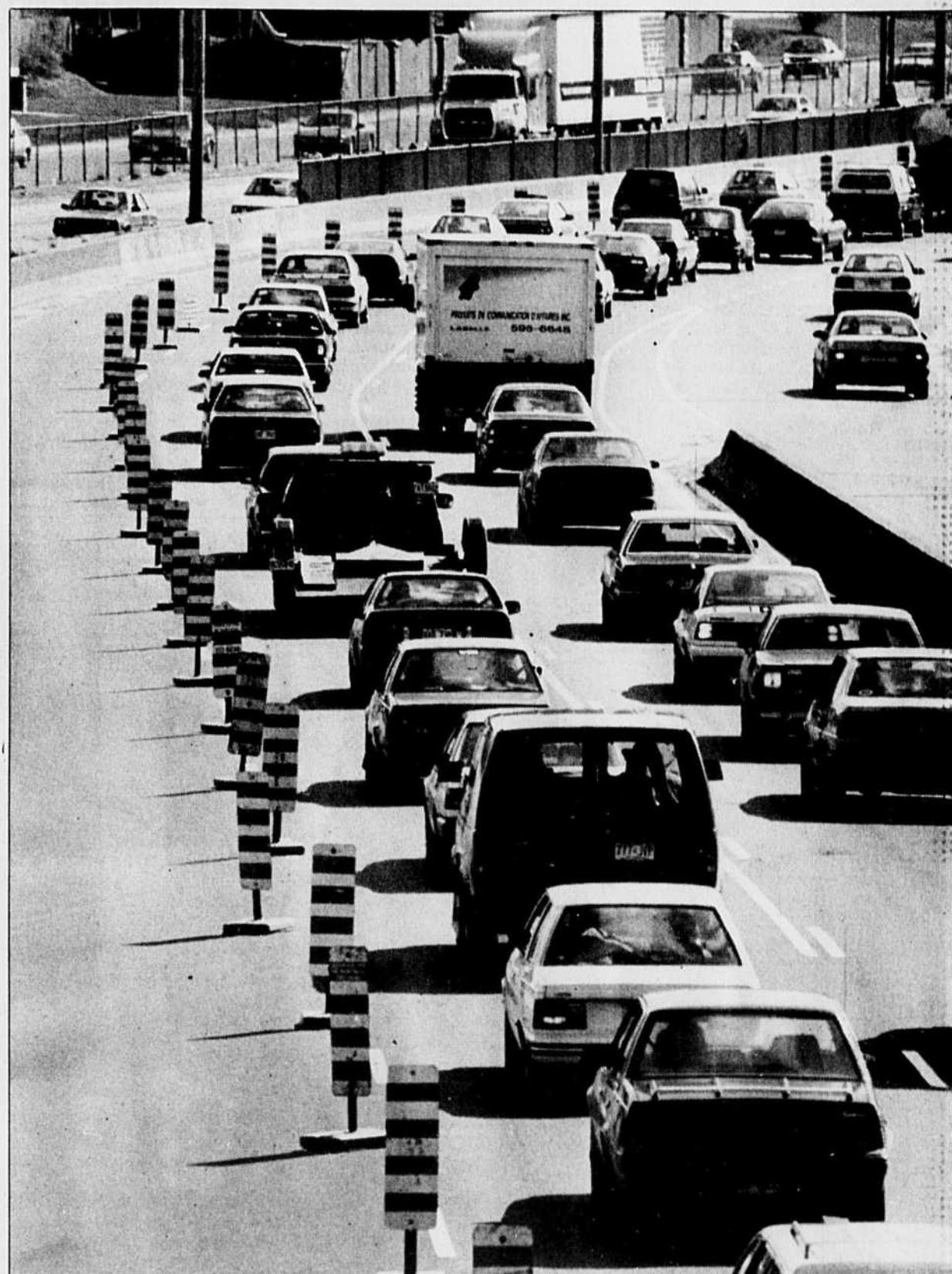


PHOTO JACQUES NADEAU

Malgré le congé du lundi de Pâques, l'autoroute Métropolitaine, au rond-point Décarie, laissait déjà voir hier après-midi un avant-goût du visage qu'elle présentera au cours des prochains sept mois. Les panneaux qui bloquent la voie de gauche seront remplacés par des murets de ciment plus sécuritaires.

## GM atténue la rumeur de contrats à Boisbriand

Josée Boileau

LA COMPAGNIE General Motors a démenti hier l'octroi du contrat de fabrication des modèles Chevrolet Camaro et des Pontiac Firebird à l'usine de Boisbriand.

« Il s'agit seulement d'une rumeur, aucune annonce n'a encore été faite », a affirmé le porte-parole de GM, M. Marc Osborne, en réaction à l'information publiée hier dans un quotidien montréalais qui annonçait l'attribution finale du contrat.

Selon le journal, le président de GM fera part publiquement de la nouvelle d'ici la fin du mois. Les invitations pour la conférence de presse seraient même fin prêtes.

À la direction de la compagnie à Toronto, toutes ces rumeurs sont qualifiées de fausses. On ac-

cepte simplement de dire que la décision sera prise d'ici la fin de 1990.

« Il s'agit d'investissements très importants, tout le temps nécessaire doit être utilisé avant de prendre une décision », explique M. Osborne.

Radio-Canada révélait pour sa part la semaine dernière que la compagnie s'était engagée à définir le statut de Boisbriand avant la fin de 1990 en échange du prêt de 220 \$ millions que lui avait octroyé le gouvernement provincial en 1987 pour sauver l'usine.

Finalisée ou non, l'attribution du contrat de nouveaux modèles F à l'usine de Boisbriand apparaît donc inévitable, d'autant plus que la concurrence est inexistant. L'usine québécoise est en effet la seule à qui la maison-mère a demandé de préparer un plan d'affaires en vue de la fabrication des nouveaux modèles. Voir page 10: GM

## Québec veut rendre beaucoup plus difficile l'accès aux HLM

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUEBEC — Le gouvernement Bourassa vient de publier un projet de règlement fixant les conditions d'attribution des logements à loyer modique, conditions qui rendront beaucoup plus difficile l'accès aux HLM.

Ce projet de règlement, publié sans battage publicitaire dans la Gazette officielle du 7 mars dernier, fixe les seuils au-delà desquels les personnes ne sont plus admissibles à l'obtention d'une habitation à loyer modique.

Les citoyens ont jusqu'au 20 avril pour prendre connaissance du projet de règlement et transmettre leurs commentaires à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Après cette date, le gouvernement pourra approuver le règlement et le mettre en vigueur.

Le principal effet du règlement est de réduire sensiblement les mon-

tants de revenus au-dessus desquels une personne n'est plus admissible pour obtenir un logement à loyer modique.

Jusqu'à maintenant, ce sont les municipalités qui, par le biais de leur office municipal d'habitation (OMH), fixaient dans la plupart des cas les seuils d'admissibilité aux HLM.

Comparer les nouveaux seuils d'admissibilité proposés par le gouvernement avec ceux qui existaient déjà dans certaines villes, comme Montréal ou Québec, permet de voir qu'il sera beaucoup plus difficile d'avoir droit à un HLM quand le conseil des ministres aura ratifié le décret.

Par exemple, à Montréal, un couple retraité avait droit à un HLM si le total de leurs revenus annuels ne dépassait pas 26 844 \$. Désormais, les revenus de ce couple ne devront pas dépasser 18 216 \$ pour qu'il ait le maximum de chances d'avoir accès au logement à loyer modique.

Dans le cas d'une femme chef de famille monoparentale avec deux

jeunes enfants, ses gains annuels maximum pouvaient atteindre 26 076 \$ à Montréal pour qu'elle conserve son accès à un HLM. Dans la ville de Québec, le règlement municipal permettait des revenus annuels de 26 064 \$ dans un tel cas.

Mais le projet de règlement du gouvernement Bourassa réduit ce montant à 15 996 \$ pour que cette famille monoparentale conserve les mêmes chances d'accès à un HLM.

Un premier groupe, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (le FRAPRU), qui milite en faveur d'un meilleur accès à l'habitation pour les gens les plus démunis, vient de dénoncer avec force le projet de règlement du gouvernement.

Selon le FRAPRU, cette mesure va contribuer à écarter quelque 18 000 ménages inscrits sur les listes d'attente.

Le front accuse le gouvernement de « camoufler par ce subterfuge son incapacité à fournir des logements

Voir page 10: Québec



## Délais et arbitrage seront au coeur de la réforme de la CSST

Josée Boileau

LE MINISTRE du Travail Yves Séguin fera connaître d'ici un mois les changements qu'il entend apporter à la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Cette réforme, qui serait accompagnée d'une réorganisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), avait été annoncée en novembre dernier en raison des nombreuses critiques dont l'organisme faisait l'objet.

Le projet de réforme du ministre porte principalement sur les délais, l'arbitrage médical et les bureaux paritaires.

Lors d'une rencontre qui s'est tenue le 15 février dernier, M. Séguin a soumis son projet au conseil d'administration de la CSST pour consultation. Une prochaine rencontre est prévue d'ici la fin avril et le ministre rendra ensuite public le détail des changements qu'il entend apporter.

Le porte-parole du ministre, M. Carol Mathieu, a précisé qu'une commission parlementaire devrait suivre cette annonce et que, tel que prévu au départ, la réforme devrait être adoptée au cours de la présente session parlementaire.

La semaine dernière, deux groupes d'aide aux travailleurs accidentés de la région montréalaise avaient dénoncé en conférence de presse les lenteurs et le silence qui entourent la réforme de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

L'Union des travailleurs et des travailleuses accidentés de Montréal (UTAM) et le Centre d'aide aux travailleurs et aux travailleuses acci-

dentés de Montréal (CATTAM) déplorait alors qu'aucune proposition de réforme n'ait encore vu le jour, qu'aucune rencontre de consultation n'ait été prévue et surtout que le dossier ait finalement été confié à la CSST.

« Le fait que le dossier soit maintenant dans le camp de la CSST ne nous apparaît pas de très bon augure tant cette instance est critiquée de toutes parts », expliquait Mme Martine Tardif de la CATTAM.

Au ministère, on récuse cette interprétation en affirmant que la réforme proposée émane bel et bien du ministre et que la CSST n'a été appelée que pour consultation.

« Le dossier a d'ailleurs été remis au conseil d'administration, qui est un comité paritaire où les syndicats sont représentés », précise M. Mathieu, en ajoutant que le ministre était par ailleurs disposé à écouter toute demande provenant des groupes communautaires.

Les revendications de l'UTAM et de la CATTAM vont toutefois beaucoup plus loin que la réforme envisagée par le ministre.

« Régler les paliers d'appel et l'arbitrage médical ne vaut pas la peine si on ne s'attaque pas au problème de fond : le fait que la CSST soit à la fois juge et partie puisque ce sont les employeurs qui y cotisent le plus », dit Mme Tardif.

Les groupes demandent plutôt que la CSST soit carrément scindée en deux pour qu'un organisme soit chargé de la gestion des fonds et un autre strictement mandaté d'appliquer et d'interpréter la loi.

Au bureau du ministre, on rétorque qu'il faut un début à tout et que pour le moment, la longueur des délais est le problème le plus criant.

## Incendie dans un train: 72 morts

NEW DELHI (AFP) — Un incendie dans un train bondé, provoqué par une bonbonne de gaz qui fuyait, a fait au moins 72 morts, dont 20 enfants, et 65 blessés hier dans l'État du Bihar (est de l'Inde).

Deux des 16 wagons ont été envahis par les flammes alors que le train approchait de la gare de Patna, capitale de l'État. Tous les corps des victimes ont été retirés des wagons. « S'il y a davantage de morts, ce sera à l'hôpital », a déclaré le directeur du département de la sécurité des chemins de fer, M. Devindra Singh.

Selon la télévision, 65 personnes ont été admises dans deux hôpitaux. Soixante et onze personnes sont mortes sur place et une à l'hôpital.

Le feu, a indiqué M. Singh, a pris dans un compartiment et s'est propagé dans un autre wagon. « Il semble que le train était bondé ». Selon

des survivants, de nombreux passagers ont été bloqués et piétinés dans le train au moment où, pris de panique, ils essayaient d'en sortir.

La compagnie Eastern Railways a confirmé dans un communiqué les informations selon lesquelles une bonbonne de gaz introduite dans un compartiment au mépris des règlements était à l'origine de l'accident. Cette bonbonne fuyait et a provoqué la catastrophe. Un survivant a déclaré à la presse avoir vu deux employés des chemins de fer chargés de la sécurité qui apportaient des bonbonnes de gaz liquide dans le train.

« Nous étions en train de jouer aux cartes. Tout à coup, une forte odeur de gaz a envahi tout le compartiment et une épaisse fumée et des flammes ont envahi le boggy », a déclaré à la presse Suresh Singh, un employé des chemins de fer qui a été brûlé aux bras et sur la poitrine.

Selon le ministre des Affaires sociales, Ram Vilas Paswan, il s'agit du plus grave accident de train dans le Bihar depuis 1980, lorsque près de 300 personnes avaient été tuées.

Quelque 11 millions de passagers utilisent chaque jour 7.000 trains en Inde, qui possède le réseau le plus long du monde.

Un autre survivant qui a perdu six membres de sa famille dans l'accident a raconté avoir entendu des voix étouffées crier « au feu » puis les flammes se sont propagées si vite qu'il a sauté du wagon incapable de porter secours à ses proches.

À Patna, le président de l'Association des passagers a déclaré à la presse que le nombre des victimes aurait pu être moindre s'il y avait eu de l'eau et un signal d'alarme à bord. « C'était le train le moins bien entretenu de tout l'État », a-t-il dit.

## EN BREF...

### Grève de la faim dans un hôpital ?

(PC) — Un groupe de malades de l'hôpital de Verdun, près de Montréal, envisagent d'entreprendre une grève de la faim. Ces malades, qui souffrent d'insuffisance rénale, veulent ainsi forcer le gouvernement provincial à défrayer les coûts d'un nouveau traitement qui s'il ne permet pas de guérir la maladie améliore grandement la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes. Mais le traitement coûte 12 000 \$ par année et Québec juge cette somme trop élevée. Outre un groupe de 75 malades traités sur une base expérimentale, les seules autres personnes qui peuvent recevoir ce nouveau traitement gratuitement sont les malades de plus de 65 ans et ceux qui bénéficient de l'aide sociale. Selon un porte-parole des malades, M. Michel Dansereau, environ 5000 personnes pourraient retrouver une vie à peu près normale grâce à ce traitement au Québec.

### Alerte à l'impôt

LA FÉDÉRATION des unions de famille estime que les familles québécoises feront les frais de la récente décision du gouvernement qui permet aux commissions scolaires d'accroître leurs revenus à même l'impôt foncier. Dans un communiqué émis hier, la Fédération dit que les familles « ne peuvent accepter d'être les victimes de décisions unilatérales ». Elle réclame donc la reprise d'un dialogue global sur la fiscalité municipale entre les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement avec une participation des familles. « Quel que soit le taux de tarification, les taxes scolaires ou municipales sont pour une large part à la charge des familles », note la Fédération en soulignant ses liens avec le monde municipal, « le gouvernement le plus près des familles ».

### Grève à la STRSM

(PC) — Les employés d'entretien de la Société de transport de la rive sud de Montréal seront de nouveau en grève à compter de minuit ce soir mais ils devront assurer les services essentiels. Comme ce fut le cas lors de la dernière grève de ces syndiqués, l'an dernier, les usagers du transport en commun pourront prendre l'autobus aux heures de pointe et sur semaine seulement. Entre temps, les négociations entre la STRSM et le syndicat, affilié à la CSN, achoppent sur les salaires et la durée de la semaine de travail. Une médiation spéciale instaurée par Québec pour tenter de rapprocher les parties s'est soldée par un échec, l'hiver dernier. La convention collective des employés d'entretien a expiré en décembre 1988.

### Ça fume à T.M.

LES EMPLOYÉS de Télé-Métropole sont partis en guerre contre l'interdiction de fumer. Près de 400 des 800 employés de l'entreprise ont signé une pétition faisant part de leur sentiment d'être « lésés dans nos droits de fumeurs ». La pétition, également signée par des non-fumeurs qui se sont identifiés comme tels, a été envoyée la semaine dernière au ministre fédéral de la Santé Perrin Beatty. Elle était accompagnée d'une lettre dans laquelle les employés contestent « la mise en application de la Loi sur les non-fumeurs dans les édifices publics ». Faisant référence à toutes les personnes en attente de procès, les signataires notent : « Là où la société doit être vraiment protégée contre des criminels, le gouvernement ne prend pas le temps nécessaire. Par contre, tous les moyens sont pris contre les fumeurs ( temps, argent, publicité ) pour tenter de protéger la santé de cette société. » Les employés souhaitent que de telles dispositions soient plutôt remplacées par des lois obligeant notamment chaque édifice à être muni d'un système de ventilation adéquat.

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**  
Fondé en 1892

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télex: 05-268656  
Fax: (514) 845-7874  
Tél.: (514) 987-6242

**Agents de brevets d'invention et de marques de commerce**

**SWABEY  
OGILVY RENAULT**  
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet légal OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C8  
(514) 845-7126, Télex: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

## Le commandant du Scandinavian a abandonné son navire en péril

COPENHAGUE (AFP) — Le capitaine du Scandinavian Star, dont 161 passagers ont péri dans un incendie, avait abandonné son bâtiment avec ses officiers alors que des passagers encore en vie se trouvaient à l'arrière du bateau, a révélé hier l'un des officiers du bateau lors de la sixième journée d'audition des témoins de la catastrophe du Ferry danois en mer du Nord.

« J'ai vu des gens sur le pont arrière du Scandinavian Star, alors que j'étais avec le capitaine et d'autres officiers sur le dernier canot de sauvetage », a déclaré l'officier norvégien Odvar Finstad, au tribunal maritime de Copenhague.

« J'ai abandonné le bateau parce que le commandant l'a fait, a-t-il précisé au président de la cour. Nous

n'avons même pas parlé du sort de ces personnes alors que nous étions sur le canot de sauvetage », a-t-il ajouté.

L'officier ignorait jusqu'aux fonctions précises en cas d'incendie qui lui étaient attribuées, ni le nombre des pompiers du groupe qu'il est censé diriger. « Des exercices anti-incendie avant la catastrophe n'auraient créé que plus de confusion à bord du Scandinavian Star et n'auraient pas permis de sauver plus de vies », a affirmé de son côté le responsable de sécurité norvégien Sverre Aashildroe.

L'absence de ces manoeuvres avant la mise en service du Scandinavian Star sur la ligne Oslo-Fredrikshavn (nord du Danemark), a été vivement critiquée par la cour et les experts maritimes scandinaves, es-

timant qu'elle avait aggravé le bilan de la catastrophe.

Le président du tribunal, Frank Poulsen, s'est déclaré « choqué par le chaos et la confusion qui régnait à bord du bateau sinistré, déplorant qu'on ait commencé trop tôt l'exploitation du navire avant d'avoir établi une certaine routine à bord ».

L'officier de sécurité a avoué par ailleurs qu'il connaissait vaguement les règles de sécurité (de la convention internationale SOLAS), et les instruments de sécurité à bord. Il ignorait en outre le nombre de pompiers du Scandinavian Star, ajoutant que la fermeture à distance des portes anti-incendie, de la passerelle de commandement, n'avait pas été vérifiée avant la mise en service du bâtiment.



**CORSICA ET TEMPEST: 10,9% SUR 48 MOIS\***

JUSQU'AU 27 AVRIL SEULEMENT

LES CONCESSIONNAIRES GM

**ÇA ROULE!**

\*L'offre s'applique à tous les véhicules neufs Chevrolet Corsica et Pontiac Tempest 1990 et années précédentes, achetés et livrés à partir du stock d'un concessionnaire du 16 au 27 avril 1990. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC. Un acompte peut être exigé. L'offre de financement à 10,9% sans montant limite est réservée aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximale de 48 mois et minimale de 12 mois auprès de GMAC. Les modèles commandés pour les parcs et les véhicules loués ne sont pas admissibles à cette offre. Voyez votre concessionnaire GM pour tous les détails. Voyez également comment vous pourriez économiser sur la location au détail avec le programme Location Plus<sup>SM</sup>.



# Le président du Sénat analysera la TPS « sans idée préconçue »

OTTAWA (PC) — À quelques semaines du début de ses audiences publiques sur la taxe fédérale sur les produits et services, le président du comité du Sénat chargé d'examiner la TPS affirme garder l'esprit ouvert et n'exclure aucune possibilité: que ce soit appuyer la taxe, la rejeter, ou en proposer une version « améliorée ».

« Mon objectif est (...) d'y aller sans idée préconçue et de demander à la population s'il est possible de rendre ce projet de loi acceptable aux Canadiens », déclarait le sénateur libéral Sidney Buckwold, au cours d'une récente interview.

« Cela ne veut pas dire, enchaînait-il aussitôt, que nous allons pouvoir trouver un moyen de l'améliorer et il demeure toujours possible que nous venions tout simplement à la conclusion que ce projet de loi n'est pas bon pour le Canada, que nous devons le rejeter. »

L'ex-maire de Saskatoon refuse de prédire le sort qui attend le projet de loi au Sénat, dominé par les libéraux.

La législation ayant franchi avec quelque difficulté l'étape de l'adoption aux Communes, la semaine dernière, les sénateurs libéraux se préparent en vue d'une longue bataille sur le controversé « bill » C-62.

Le comité sénatorial sur les banques passera vraisemblablement les prochains mois à examiner sous toutes ses coutures, au cours d'une série d'audiences publiques à travers le

pays, la taxe de sept pour cent proposée par le ministre des Finances Michael Wilson.

M. Buckwold s'attend à ce que les sénateurs commencent à travailler sur la TPS peu de temps après leur retour de vacances, le 1er mai. Le comité fera ensuite ses recommandations au Sénat, qui a la possibilité d'adopter, de rejeter ou d'amender la législation.

En vertu de la constitution, le Sénat peut décider de renvoyer un projet de loi à la Chambre des communes, accompagné d'amendements, ce qui déclencherait un long processus d'échanges entre la Chambre basse, composée d'élus, et le Sénat, formé de non-élus, si les Communes jugeaient lesdits amendements inacceptables.

Les seuls projets de loi que le Sénat ne peut pas bloquer, techniquement, sont les amendements constitutionnels. Dans ce cas, la Chambre haute ne peut que retarder les choses pendant six mois.

Tout en débattant de la TPS, les sénateurs auront sans doute à l'esprit l'accord du lac Meech. Le premier ministre Brian Mulroney a accepté, en vertu de cette entente constitutionnelle, de nommer les sénateurs à partir d'une liste de noms fournis par les provinces.

Cependant, si l'accord constitutionnel n'est pas ratifié d'ici le 23 juin, M. Mulroney pourrait fort bien décider de combler les postes actuel-

lement vacants en y nommant des conservateurs, faisant pencher la balance du pouvoir au Sénat en faveur des Tories.

Il y a présentement 12 sièges libres à la Chambre haute, qui en compte 104, et le premier ministre pourrait aussi invoquer une disposition constitutionnelle spéciale pour nommer huit autres sénateurs. Outre les 12 postes vacants, le Sénat compte 53 libéraux, 34 conservateurs, quatre indépendants et un libéral indépendant.

## Centaines d'enfants en esclavage

LONDRES (AFP) — Plusieurs centaines, voire des milliers d'enfants de la Sierra Leone ont été vendus comme esclaves à de riches familles vivant au Liban, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, selon une enquête du quotidien britannique *The Independent*.

Les enfants, recrutés par des agents libanais à Freetown, la ville édifée en 1807 par les Britanniques pour mettre fin à l'esclavage officiellement aboli cette année-là, sont généralement « loués » par contrat pour une période de cinq ans en échange d'une petite somme d'argent (de 16 à 160 \$) versée aux parents et d'une promesse d'éducation et de salaire (5 \$ par mois) pour leur enfant, affirme *The Independent*.

Dans le premier volet de son enquête publiée hier, l'article mentionne le cas d'une jeune Sierra-léonaise, Windy Siema, envoyée au Liban à l'âge de 15 ans, en 1986, après que son père, Pa Siema, eut signé un document, sans valeur légale, de l'emprunte de son pouce et eut reçu la somme de 100 livres (160 \$ environ). Ce dernier a ensuite reçu une lettre de sa fille en 1988 lui demandant d'obtenir plus d'argent de la Libanaise qui l'avait recrutée, mais ses efforts furent vains. « Je n'ai plus eu de nouvelles d'elle depuis deux ans », indique le père. « Chaque fois que j'essaie de m'enquérir de son sort, je rencontre d'autres parents qui posent des questions sur leurs enfants. »

D'après l'auteur de l'article, les responsables du contrôle de l'immigration en Sierra-Léone ont du mal à distinguer les demandes de passeports légitimes et celles faites pour des enfants envoyés à l'étranger comme esclaves. Une fois arrivés dans leur pays de destination, les enfants ne peuvent pas s'échapper et sont obligés d'obéir à leur employeur, qui souvent, les maltraite, selon le journaliste.

Le quotidien raconte aussi l'histoire de Hawa, qui fut envoyée au Liban à l'âge de 9 ans pour servir de bonne pendant plusieurs années à un officier de police libanais et à son épouse avant que celle-ci ne l'offre en « cadeau de mariage » à sa soeur, qui quitta Beyrouth en 1985 pour s'installer à Londres, puis à Los Angeles.

Enfermée dans la riche propriété de ses nouveaux maîtres à l'ouest de Londres, sans contact avec l'extérieur, sans argent, travaillant de l'aube à minuit, Hawa ne réussit à s'enfuir, en 1987, après sept années d'esclavage, que grâce à la complicité d'une domestique indienne de la famille.



PHOTO CP

## 950 hémophiles séropositifs

Des 2300 hémophiles du Canada, environ 950 sont séropositifs. John Wilson, 44 ans, est l'un d'entre eux (photo). Il a développé les anticorps du sida dans une transfusion destinée à aider son sang à se coaguler, il y a six ans. Il attend, depuis ce temps, pour voir si les symptômes de la maladie vont faire leur apparition. Dans son rapport de septembre, la Société canadienne de l'hémophilie a fait savoir que 96 hémophiles ont été atteints du sida. De ce nombre, 53 sont morts. Ce n'est que depuis 1985 que les approvisionnements de sang sont vérifiés, afin de déterminer s'ils ne contiennent pas le virus du sida. Plusieurs hémophiles, avant cette date, ont été contaminés. En décembre dernier, le ministre de la Santé Perrin Beatty a annoncé que des indemnités de 120 000 \$ seraient versées à chaque Canadien qui aurait contracté le sida par du sang contaminé. « C'est presque rien, a commenté M. André Hotte, d'Ottawa, un autre hémophile séropositif. Pouvez-vous mettre un prix sur la vie? »

# Les BPC de Senneterre voguent vers la France

(PC) — L'entrepôt de BPC de Senneterre est maintenant vide, à la suite du transport vers le port de Montréal, dans la nuit de Pâques à hier, des derniers 12 conteneurs qui s'y trouvaient.

Les BPC doivent quitter Montréal aujourd'hui pour l'incinérateur français de Saint-Vulbas, en périphérie de Lyon.

La compagnie Sanivan, propriétaire de l'entrepôt de Senneterre, devait voir à ce que ces BPC quittent le sol canadien, avant la mise en vigueur à la fin du mois du règlement fédéral interdisant l'exportation de BPC, parce que les clients avaient payé pour la destruction, a indiqué le porte-parole de Sanivan, Alain Sauriol.

Un premier envoi de ce genre avait été réalisé à la fin du mois de mars.

La compagnie Sanivan, dont l'actionnaire majoritaire est Glengarry Transport, est en vente depuis le mois d'octobre dernier. Des rumeurs veulent que l'acheteur éventuel exigeait que l'entrepôt de Senneterre soit vide au moment de la transaction finale.

Si le ministère de l'Environnement émet le certificat d'autorisation demandé par la compagnie Sanivan pour entreposer et recycler des transformateurs contenant des BPC, les activités reprendraient aux installations de Senneterre.

La demande a été faite il y a trois semaines. M. Sauriol compte obtenir le feu vert d'ici peu compte tenu que le procédé devant servir au recyclage des transformateurs a déjà fait l'objet d'autorisations.

Pour cette même raison, le porte-parole de Sanivan ne croit pas que le ministère de l'Environnement exigera une étude d'impacts.

Par ailleurs à Senneterre, le porte-parole du Comité de vigilance environnementale régional (CVER), Jake Roulo, craint que recommence bientôt le transport de BPC sur la route 117, entre Montréal et Senneterre en passant par les Laurentides.

« Ça n'a pas de sens d'avoir choisi l'Abitibi pour y transporter les déchets de tout le Québec et des États-Unis avec tous les dangers que cela représente pour la nappe phréatique et les réseaux d'aqueduc », a fait valoir M. Roulo.

# Effondrements de terrain dans la région de Richelieu

d'après la Presse Canadienne

DES SPÉCIALISTES gouvernementaux détermineront aujourd'hui la gravité des fissures ayant entraîné les effondrements de terrain observés dans la nuit de samedi à Pâques sur la route reliant la presqu'île de Notre-Dame de Pierreville à Pierreville, dans la région de Richelieu.

C'est ce qu'a indiqué hier le directeur régional de la Protection civile du Québec, Jacques Brochu.

Devant la difficulté d'évaluer la gravité de la situation, la route avait été fermée à toute circulation un peu après minuit le jour de Pâques et ce jusqu'à 14h00.

Devant le grand nombre de curieux qui affluaient, les autorités décidèrent cinq heures plus tard de réserver l'accès à la route aux 830 personnes qui habitent l'une des 270 résidences de Notre-Dame de Napier-

ville.

En fait, seules les automobiles sont actuellement autorisées à rouler, pas de poids lourds, et seulement sur une voie. « Ça devenait tellement encombré que s'il avait fallu que nous ayons besoin de pompiers ou d'ambulances; on trouvait ça dangereux », a expliqué M. Brochu.

Des agents de sécurité prêtent main-forte à ceux de la Sûreté du Québec pour exercer le contrôle nécessaire et diriger la circulation.

Seul un couple d'âge moyen a craint de dormir dans leur maison. Ils y habitent le jour et vont passer la nuit ailleurs, jusqu'à ce que soit connue la gravité des fissures qu'ils ont découvertes près de chez eux.

Les glissements observés ont une profondeur d'une vingtaine de mètres sur des longueurs de 20 à 50 mètres.



PHOTO JACQUES NADEAU

## Le printemps des pistes cyclables

APRÈS un bon nettoyage et l'installation de balises, les pistes cyclables de la ville de Montréal sont prêtes depuis hier à recevoir les amateurs de vélos. Toutefois, sur la piste qui sillonne le Vieux Port en direction du canal Lachine, peu de cyclistes étaient présents hier après-midi. Même si le vélo est chez lui sur les pistes cyclables, la Ville de Montréal recommande aux usagers d'être prudents, surtout aux intersections et lorsque des bicyclettes viennent en sens inverses.

# Bell passe au papier recyclé

(PC) — Les quelque sept millions d'abonnés de Bell Canada au Québec, en Ontario et dans certaines parties des territoires du nord-ouest recevront dorénavant leurs factures dans des enveloppes en papier recyclé.

L'utilisation de papier recyclé pour les enveloppes d'expédition et les enveloppes-réponses incluses avec l'état de compte des abonnés est une initiative qui témoigne de l'engagement de Bell à se préoccuper de l'environnement, a in-

diqué M. Gilles G. Bélanger, directeur général du service Approvisionnement et assurance de la qualité.

Dans un communiqué, M. Bélanger a précisé que l'engagement de la compagnie à l'égard des questions environnementales touche, entre autres, les politiques d'achat, le recyclage du papier utilisé dans les bureaux de la compagnie, le recyclage des annuaires téléphoniques.

« Sur le plan des achats, a-t-il expliqué, nous avons pour objectif d'accorder la préférence aux produits

qui sont recyclables, qui produisent moins de déchets et qui se décomposent rapidement en substances qui sont sans danger pour l'environnement. »

En plus des initiatives en matière de réduction des déchets et de recyclage du papier, Bell Canada recycle également les téléphones, le cuivre et d'autres métaux. La compagnie a également entrepris le recyclage des batteries au plomb et de l'huile-moteur.

## COLLOQUE

### ENVIRONNEMENT ET ÉTHIQUE

17 conférenciers proposent un cadre de réflexion et d'action

### POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

les 22 et 23 mai 1990 à l'Université de Montréal

Renseignements: 343-5863

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

Avec la collaboration de Lavery, O'Brien Avocats

## SÉANCES D'INFORMATION

Impliquez-vous dans l'opération «LE PLAN VERT, UN DÉFI NATIONAL» en assistant aux séances d'information publiques dans les villes suivantes:

Montréal	19 avril
Trois-Rivières	20 avril
Chicoutimi	25 avril
Rimouski	27 avril
Québec	1 <sup>er</sup> mai
Sherbrooke	3 mai
Rouyn-Noranda	5 mai

Pour obtenir votre copie du document «LE PLAN VERT, UN DÉFI NATIONAL» ou tout autre renseignement relatif au programme de consultation, composez sans frais:

**1-800-363-3369**

MONTREAL  
19 avril  
Hôtel Sheraton  
1201, boulevard René-Lévesque Ouest  
Salle de Bal Ouest  
13h à 17h 19h à 23h



**CE N'EST PAS UN LIVRE À LIRE. C'EST UN LIVRE À RIRE!**

Même son prix de vente est hilarant: *seulement 6,95\$!*

# Stanké

les éditions internationales alain stanké ltée, 1212, rue saint-mathieu, montréal h3h 2h7 (514) 935-7452

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

# Les dirigeants vietnamiens accentuent la répression politique

HANOI (AFP) — Pour la première fois, les autorités vietnamiennes ont admis hier qu'une répression politique avait actuellement lieu au Vietnam et fait clairement état de leur résolution à réprimer, avec l'armée, toute remise en cause du socialisme.

« Nous procéderons à une répression résolue de toute tentative de troubles de l'ordre public et de la sécurité », a averti hier l'organe central du Parti communiste vietnamien (PCV), le *Nhan Dan*, dans un éditorial au ton particulièrement dur.

Le quotidien a annoncé en outre un accroissement « ces derniers jours » de la répression notamment contre « les gens qui, tentant de porter atteinte à la sécurité politique, appellent à rassembler les forces hostiles aux politiques de notre parti et de notre état ».

Le *Nhan Dan* reproduit aussi des

déclarations faites dimanche par M. Vo Chi Cong, chef de l'État et numéro 2 du bureau politique du PCV, selon lesquelles, l'armée force capitale, doit défendre « le parti, le pouvoir et le régime socialiste ».

Le chef de l'État vietnamien a précisé au cours d'un discours prononcé devant des élèves officiers que le peuple et l'armée « sous la direction du parti, maintiendront solidement la dictature révolutionnaire, déjoueront toutes les manœuvres et procédés ennemis ».

L'éditorial du *Nhan Dan* a accusé « les milieux impérialistes et réactionnaires de renforcer leur action pour exploiter les difficultés du Vietnam, pour susciter et entraîner des gens à s'opposer au socialisme ».

C'est la première fois que les autorités vietnamiennes admettent ouvertement l'existence de tentatives

politiques hostiles au régime et indiquent aussi clairement leur volonté de s'opposer, par la force s'il le faut, à toute déstabilisation, remarquent les observateurs.

Selon des rumeurs circulant actuellement, certains responsables craignent des manifestations à Ho Chi Minh-ville (ex Saïgon) à l'occasion des fêtes qui doivent marquer, à la fin de ce mois, le 15<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre du Vietnam et la réunification du pays.

Le Vietnam n'a jamais caché son désaccord avec l'abandon du socialisme comme cela se fait notamment dans les pays de l'Europe de l'est, et réaffirmé sa volonté de maintenir le rôle dirigeant du PCV dans la vie politique du pays.

Toutefois, reconnaissant que le PC vietnamien avait perdu une grande partie de sa popularité, les autorités vietnamiennes ont jusqu'à présent mis l'accent sur la nécessité de le réformer, le démocratiser et le moraliser, en particulier en écartant les cadres corrompus.

À cet égard, le *Nhan Dan* a souligné que les autorités « continuent à réaliser largement la démocratie et à éduquer en même temps les gens pour qu'ils vivent et travaillent conformément à la loi ».

À la fin du mois de mars, le comité central du PCV a exclu de ses rangs M. Tran Xuan Bach qui avait pris dans un passé récent des positions très réformistes, soulignant notamment que le Vietnam ne pouvait rester à l'écart de ce qui se passait dans les autres pays socialistes.



Des échauffourées ont opposé hier en fin de matinée manifestants anti et pro-monarchistes dans les rues du centre de Bucarest. Deux groupes — une cinquantaine de manifestants hostiles à la monarchie et environ cent cinquante favorables — se sont échangés des insultes et occasionnellement des coups.

PHOTO AP

# Les centristes roumains forment une alliance électorale

BUCAREST (Reuter) — Ion Ratiu, candidat du Parti national paysan (PNP, opposition) à la présidence roumaine, a annoncé hier la forma-

tion d'une alliance centriste appelée à soutenir sa campagne.

Cette alliance, créée en prévision des scrutins présidentiel et législatif du 20 mai, réunit le PNP et quatre autres partis centristes — le Parti national roumain, l'Union démocrate chrétienne, le Parti paysan roumain et l'Union républicaine.

Lors d'une conférence de presse, ces partis ont annoncé qu'ils soutiendraient Ratiu sur la base d'un programme commun de « justice sociale et morale chrétienne » — son slogan de campagne.

Ratiu, 72 ans, a regagné son pays après la révolution de décembre en mettant fin à 50 ans d'exil en Grande-Bretagne, où il a fait fortune dans les domaines maritime et immobilier.

Devant les journalistes, Ratiu a engagé les Roumains à se réconcilier pour dépasser les tensions intercommunautaires et la suspicion et enterrer toute idée de vengeance après 45 ans de dictature communiste.

Soucieux de toucher l'éventail social le plus large possible, il a dit que beaucoup de membres du Parti communiste méritaient d'être pardonnés :

« Tous les Roumains ont été victimes du communisme, à l'exception de la nomenklatura et du noyau dur de la Securitate. Sur un total d'environ quatre millions de membres du PC, seuls 100 000 ou 150 000 faisaient partie des privilégiés.

« L'écrasante majorité n'a rejoint le parti qu'afin de pouvoir mener une vie professionnelle normale. »

Ratiu a dit, sans autres précisions, avoir reçu de nombreuses menaces par téléphone depuis son retour en Roumanie.

« Je ne comprends pas pourquoi le FSN (Front de salut national, au pouvoir) aurait le monopole du salut. Je veux, moi aussi, le salut national, sans pour autant être membre du FSN. »

CEPSUM

RENCONTRES AU...  
**SOMMET**

Inscription  
session Printemps-Été

Les inscriptions aux activités  
sportives auront lieu:  
les 17 et 18 avril  
de 19:00 à 20:00

Retardataires:  
lundi 30 avril de 19:00 à 20:00

S'il reste des places il sera possible de s'inscrire du  
lundi au vendredi entre 12:00 et 19:00 au secrétariat  
(5<sup>e</sup> étage du CEPSUM\*).

\*CEPSUM

(Centre d'éducation physique et des sports de  
l'Université de Montréal)

2100, boul. Édouard Montpetit



Métro Édouard Montpetit  
Information: 343-6150



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des sports



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
Council of Ministers of Education, Canada

Coordonnateur/Coordonnatrice  
— Contrat de deux ans  
Projet du CMEC d'indicateurs  
du rendement scolaire  
Toronto (Ontario)

Le CMEC recherche un coordonnateur/une coordonnatrice pour son  
Projet d'indicateurs du rendement scolaire, qui entrerait en fonction  
immédiatement.

Responsabilités: coordination de la planification et de l'exécution du  
Projet d'indicateurs du CMEC, communication opportune et  
exacte entre le Secrétariat du CMEC et les représentants des  
provinces et des territoires pour le Projet.

Le candidat/la candidate doit: avoir coordonné des travaux liés à  
l'éducation dans la Fonction publique, dans une commission ou  
un conseil scolaire ou dans un établissement d'enseignement  
postsecondaire; posséder de l'expérience en gestion scolaire  
(planification de travaux, finances, travaux de comités,  
avancement d'initiatives); pouvoir communiquer avec aisance  
dans les deux langues officielles; connaître parfaitement les  
systèmes scolaires au Canada; être familiarisé(e) avec le domaine  
de mesure et d'évaluation scolaire. Traitement annuel: entre  
48 000 \$ et 58 000 \$.

Date limite de réception de la demande: le 4 mai 1990. Adresser la  
candidature au Directeur général, Conseil des ministres de l'Éducation  
(Canada), 252, rue Bloor Ouest, Bureaux 5-200, Toronto (Ontario) M5S  
1V5.

Évitez la fumée  
Pour mieux respirer



SÉCURITÉ  
MAXIMUM!

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Le roi Birendra du Népal demande à l'opposition de former un cabinet

KATMANDOU (Reuter) — Multipliant les concessions à l'opposition, le roi Birendra du Népal a demandé hier au chef de file du mouvement démocratique, Ganesh Man Singh, de diriger un gouvernement provisoire qui devrait conduire le pays à des élections multipartites.

Ganesh Man Singh a cependant décliné l'offre pour raisons de santé, a annoncé son porte-parole. Il a proposé pour le poste Krishna Prasad Bhattarai, qui exerce la présidence par intérim de sa formation, le Parti du Congrès népalais.

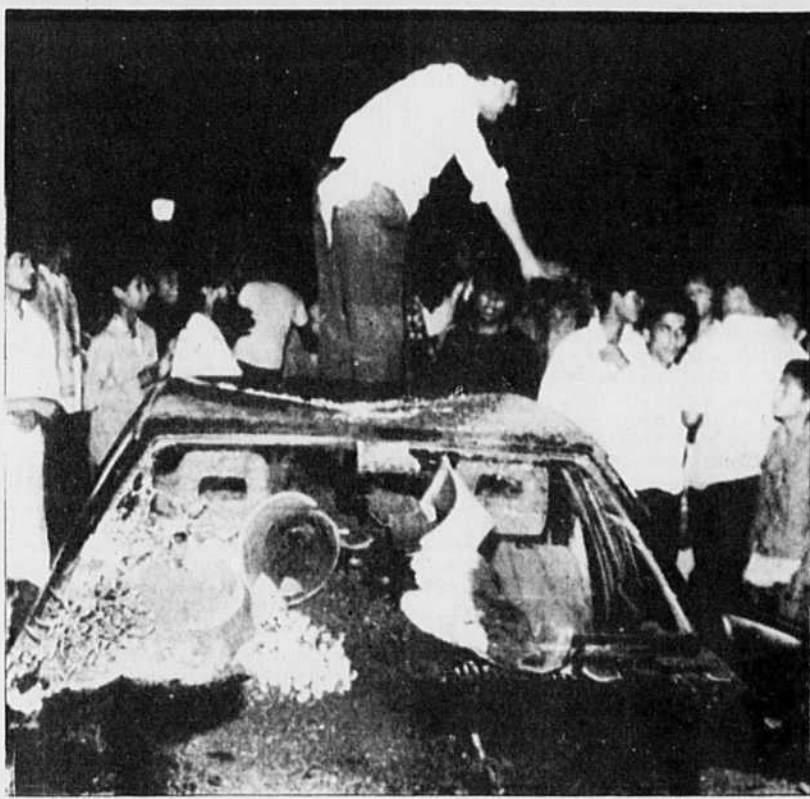
La nomination de Bhattarai a été acceptée par le roi, a ajouté le porte-parole.

La télévision népalaise a simplement annoncé que Bhattarai avait été proposé au roi pour conduire un gouvernement qui mènerait le pays aux premières élections libres depuis 31 ans.

Birendra, agissant sous la pression de la rue après les manifestations qui ont fait au moins 100 morts en deux mois, avait plus tôt dans la journée annoncé la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale, deux revendications majeures de l'opposition.

Selon M. S. Basnet, haut responsable du Parti du Congrès népalais que dirige Singh, Birendra a fait la demande au chef de l'opposition lors d'une rencontre au palais royal.

Âgé de 75 ans, Singh est la figure



Des partisans de l'opposition ont détruit hier la Mercedes du premier ministre népalais Lokendra Bahadur Chand.

de proue du Mouvement pour le rétablissement de la démocratie (MRD), qui fédère le Parti du Congrès népalais et sept factions communistes groupées au sein du Front de la gauche unie. Singh est consi-

déré comme le seul candidat acceptable par tous au poste de premier ministre.

Outre la dissolution du gouvernement et de l'assemblée, le roi Birendra, l'un des rares monarques absolus au monde, a annoncé dans un message à la radio l'abolition du système des panchayats, conseils constitués de personnes n'appartenant à aucun parti.

Girija Prasad Koirala, secrétaire général du Parti du Congrès népalais, a réagi en estimant que ces concessions n'allaient pas assez loin. « C'est un pas en avant, mais ce n'est pas fini », a-t-il dit à Reuter.

Koirala a refusé de dire si le MRD insisterait pour que le système des panchayats soit complètement démantelé avant d'accepter de former un gouvernement provisoire qui préparerait des élections multipartites.

Le monarque n'est pas allé jusqu'à abolir les panchayats au niveau des villages et des districts, ce qui selon l'opposition pourrait servir à truquer de futures élections.

Birendra a toutefois fait la moitié du chemin vers la convocation d'élections multipartites en dissolvant le Rashtriya Panchayat (Assemblée nationale) et les organes principaux du système de panchayat.

Birendra avait déjà fait ces derniers temps une première grande concession en légalisant les partis politiques, jusque-là tous interdits.

## Mandela réclame le maintien des sanctions contre l'Afrique du Sud

LONDRES (Reuter) — Devant 70 000 personnes réunies dans le stade de Wembley pour un concert rock en son honneur, Nelson Mandela s'est prononcé hier pour le maintien des sanctions économiques à l'encontre de Pretoria afin de forcer le pouvoir blanc à abolir l'apartheid.

« Certains dans le monde veulent soutenir le gouvernement sud-africain en lui donnant des récompenses, des carottes », a déclaré Mandela à la foule en liesse.

Il a exhorté les gouvernements à continuer « la lutte que représente la campagne internationale de sanctions ».

Il n'a pas mentionné explicitement le premier ministre britannique Margaret Thatcher, qui a décidé unilatéralement de lever certaines sanctions imposées à l'Afrique du Sud. Le dirigeant nationaliste noir n'a pas répondu à l'invitation de Thatcher, qui souhaitait le rencontrer pendant sa visite en Grande-Bretagne.

Mandela a déclaré qu'il pensait que la fin de l'apartheid était proche. « Le rêve de millions de personnes de voir notre pays libre et en paix se réalisera dans un avenir proche », a-t-il dit.

Dans son discours, retransmis en direct par satellite dans de nombreux pays, mais pas en Afrique du Sud, le vice-président du Congrès national africain (ANC) a critiqué durement les méthodes de gouvernement de la minorité blanche au pouvoir à Pretoria.

« Le crime contre l'humanité qu'est l'apartheid est toujours en place. Il continue à tuer et à mutiler, à opprimer et à exploiter. »

Mandela a tenu également à remercier ceux qui avaient fait campagne pour sa libération, intervenue en février dernier après 27 ans de captivité.

« Même à travers l'épaisseur des murs de Robben Island, de Pollsmoor, de Pretoria, de Kroonstad, de Diepkloof ou d'ailleurs, nous avons entendu vos voix réclamant notre liberté. »

Il s'est adressé en particulier aux organisateurs du concert de Wembley en faveur de sa libération, en 1988.

Plusieurs artistes présents il y a deux ans, comme Peter Gabriel ou Tracy Chapman, étaient revenus hier. Les spectateurs ont également applaudi des vétérans comme Lou Reed ou Neil Young.

## L'Irak rejette la thèse US sur les détonateurs nucléaires

BAGDAD (Reuter) — L'Irak a repoussé hier les accusations américaines selon lesquelles de prétendus « détonateurs nucléaires » saisis en Grande-Bretagne devaient lui être livrés et a affirmé que ces dispositifs étaient destinés à un système laser de l'Université de Bagdad.

Il ne s'agit « que d'accumulateurs destinés à un système laser de l'Université de technologie de Bagdad », a déclaré un porte-parole du ministère des Industries militaires ajoutant qu'il était « erroné de présenter les articles en question (...) comme du matériel destiné à un usage nucléaire ».

Un acte d'accusation américain du 29 mars relate en détail une opération engagée depuis un an et demi par les douanes américaines et qui s'est soldée, le 28 mars, par la saisie de ces dispositifs de fabrication américaine en Grande-Bretagne.

Quatre Irakiens, une Française et deux sociétés britanniques sont citées dans l'acte d'accusation pour tentative de livraison de détonateurs de bombes nucléaires à Bagdad.

L'Irak avait aussitôt démenti ces accusations en affirmant ne pas dis-

poser d'armes nucléaires.

En plein refroidissement de ses relations avec Washington et Londres, le président irakien Saddam Hussein n'a pourtant pas hésité à envahir les choses le mois dernier, en annonçant que son pays était en possession d'armes chimiques binaires qui lui permettraient de « brûler la moitié d'Israël » en cas d'attaque.

Depuis lors, la Grande-Bretagne a saisi des cylindres d'acier destinés à l'Irak en jugeant possible d'avoir affaire aux pièces d'un canon géant, susceptible de tirer des charges nucléaires ou chimiques, ou à un lance-satellite. L'Irak et le fabricant britannique des cylindres suspects assurent qu'ils sont destinés à l'industrie pétrochimique irakienne.

Selon le porte-parole du ministère irakien cité par l'agence officielle INA, aucune relation n'existe entre la société irakienne Al Kakaa, que l'acte d'accusation américain présente comme le commanditaire des accumulateurs, et les cinq personnes inculpées.

Le porte-parole a laissé entendre que l'un des inculpés, Ali Achour Dagher, n'était pas irakien comme le

prétend l'acte d'accusation.

Celui-ci s'appuie sur un ensemble de documents — en particulier des messages télex et des échanges téléphoniques relatifs à Dagher — qui « ne peuvent être considérés comme des documents émis ou avalisés par Al Kakaa », a dit le porte-parole.

« Le virement aux États-Unis de 10 500 \$, coût global des accumulateurs, s'est opéré franchement et ouvertement. »

Le porte-parole a ajouté que des responsables américains et britanniques avaient violé le droit et les coutumes en vigueur sur le plan international en encourageant certaines personnes à commettre des actes illégaux.

Judi, Hussein a déclaré à une délégation du sénat américain que l'Irak ne possédait pas d'armes nucléaires, ni bactériologiques, et ne comptait pas en fabriquer. Ses armes chimiques lui suffisaient à exercer un effet de dissuasion sur Israël, ajoutait-il.

Israël, dont l'Irak est un ennemi implacable, a détruit en 1981 le réacteur d'Osirak, près de Bagdad.

## La Pravda demande aux réformistes de quitter le Parti communiste

MOSCOU (Reuter) — La Pravda a adressé hier de très vives critiques aux réformistes radicaux du PCUS, qui sont engagés à quitter le parti pour ne pas y provoquer une scission historique.

Dans un éditorial de première page, le quotidien accuse l'aile réformiste de chercher, sous l'impulsion de leaders ambitieux brandissant l'étendard de la perestroïka, à prendre le contrôle du parti au congrès, qui s'ouvre le 2 juillet prochain, et à pervertir la mission historique des communistes.

Cet éditorial — dont plusieurs passages ont été lus au bulletin d'informations télévisées de l'après-midi — marque une intensification de l'orageux débat qui secoue le PCUS, appelé à relever le défi de formations politiques rivales.

« Le parti doit se défendre et être défendu, car il est menacé de scission », dit l'éditorial de la Pravda. « C'est pourquoi une séparation — idéologique et, dans bien des cas, structurelle — est inévitable avec les éléments extrémistes. »

En 1921, le 10<sup>e</sup> Congrès du PC soviétique a officiellement interdit l'existence de factions et institutionnalisé la lutte contre les dissidents. Certains radicaux ont déjà été exclus des partis d'Ukraine et de Bié-

lorussie. À Moscou, l'un d'eux au moins s'est vu retirer sa carte.

La Pravda s'en prend particulièrement aux radicaux de la Plate-forme démocratique, affirmant que les hommes politiques honnêtes quitteront le parti en raison de leurs désaccords plutôt que de déstabiliser de l'intérieur.

L'organe du PCUS avertit les dissidents que le pays, qui aborde une période délicate, ne saurait s'accommoder d'une scission officielle.

« Le véritable objectif de certains auteurs de la Plate-forme démocratique n'est pas seulement de provoquer une scission interne au Parti communiste, mais de créer un parti politique concurrent. »

« Tout en annonçant que rien ne les attache au Parti communiste, ils n'en quittent pas les rangs comme le feraient des hommes politiques réels honnêtes. »

En février, le PCUS a renoncé au monopole du pouvoir que lui garantissait la constitution, ouvrant ainsi la voie au pluralisme politique.

Les attaques du noyau conservateur du parti contre les réformistes ont lieu au moment où les communistes de tout le pays se préparent au congrès décisif de juillet.

La plupart des dirigeants de la Plate-forme démocratique ont en-

gagé leurs partisans à les aider à faire la majorité des délégués au congrès. D'autres souhaitent une rupture immédiate avec le Parti, estimant qu'une révolution de palais s'est déjà opérée dans la haute hiérarchie au profit des conservateurs.

Le mouvement réformiste compte un certain nombre de personnalités en vue, parmi lesquelles l'économiste Gavrili Popov — prochain maire probable de Moscou —, l'historien Iouri Afanassiev et le leader populiste Boris Eltsine.

Un autre enjeu réside dans les avoirs et prérogatives du Parti — immeubles, journaux ou encore le fruit des cotisations mensuelles prélevées sur ses 18 millions d'adhérents.

Le Soviet de Moscou, aujourd'hui solidement contrôlé par les réformistes, a été privé par la majorité conservatrice de la part qu'il détenait dans deux journaux. Plusieurs immeubles de la ville sont aussi repassés sous le contrôle du Parti avant la première session du conseil réformiste, qui se tenait hier.

La semaine dernière, le président Mikhaïl Gorbatchev s'est joint à l'offensive contre les réformistes en les accusant de favoriser une évolution inacceptable vers le capitalisme.

### AVEC LA BMW 735iL, VOUS ÊTES À L'ABRI.

La plupart des voitures de grand luxe protègent leurs passagers en cas d'accident. BMW fait mieux, elle permet de les éviter!

La 735iL est animée par un moteur puissant associé à une boîte de vitesses à commande électronique qui, en mode sport, produit une accélération rapide et nerveuse.

La 735iL s'arrête à point nommé à tout coup. Équipée des freins antiblocage (ABS) de BMW, elle offre la meilleure puissance de freinage de sa catégorie.

Le contrôle automatique de la stabilité est une autre option de la 735iL. Fonctionnant en tandem avec le système de freinage, il régularise la distribution de la puissance du moteur à chacune des roues pour optimiser l'adhérence de la voiture sur chaussée glissante.

Il ne faut pas non plus oublier l'ordinateur de bord qui signale la présence de verglas en cas de chute brutale de la température.

De nuit, les phares ellipsoïdaux de la BMW balaient la route d'un faisceau particulièrement long et large; une caractéristique qui diminue la fatigue du conducteur tout en réduisant les risques d'éblouissement des automobilistes voyageant en sens inverse.

Mais si l'accident est inévitable, la 735iL a été préparée en conséquence.

En fait, la voiture a été conçue de façon à se déformer pour protéger ses occupants; des zones d'écrasement prédéfinies à l'avant et à l'arrière ainsi que des cellules déformables exclusives amortissent les chocs en cas de collision frontale.

L'intérieur de la voiture a été pensé de façon à ce que les composantes principales ne risquent pas de blesser les occupants. Toutes les garnitures telles les poignées de maintien sont renforcées.

La protection du conducteur est maximisée par la colonne de direction escamotable et le ballon gonflable dissimulé dans le volant.

BMW a aussi mis au point une ceinture de sécurité révolutionnaire à trois points. Une ceinture qui offre une excellente protection, quelles que soient la taille ou la position de conduite du chauffeur.

BMW, en plus d'avoir construit une des voitures de grand luxe les plus réputées au monde, l'a également nanti de nec plus ultra en matière de sécurité. Sécurité maximum!



LE PLAISIR DE CONDUIRE.

Si vous désirez de plus amples renseignements sur BMW, faites parvenir votre carte d'affaires à: A. Osborne, BMW CANADA INC., B.P. 5324, Ville Saint Laurent (Québec) H4L 4Z9.

# RÉSULTATS

l o t o - q u é b e c

<p><b>Provincial</b> Tirage du 90-04-13</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMÉROS</th> <th>LOTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4447024</td> <td>1 000 000 \$</td> </tr> <tr> <td>447024</td> <td>10 000 \$</td> </tr> <tr> <td>47024</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td>7024</td> <td>100 \$</td> </tr> <tr> <td>024</td> <td>25 \$</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>10 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs</p>	NUMÉROS	LOTS	4447024	1 000 000 \$	447024	10 000 \$	47024	1 000 \$	7024	100 \$	024	25 \$	24	10 \$	<p><b>LaMini</b> Tirage du 90-04-13</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMÉROS</th> <th>LOTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>757384</td> <td>50 000 \$</td> </tr> <tr> <td>57384</td> <td>5 000 \$</td> </tr> <tr> <td>7384</td> <td>250 \$</td> </tr> <tr> <td>384</td> <td>25 \$</td> </tr> <tr> <td>84</td> <td>5 \$</td> </tr> <tr> <td>75738</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td>7573</td> <td>100 \$</td> </tr> <tr> <td>757</td> <td>10 \$</td> </tr> </tbody> </table>	NUMÉROS	LOTS	757384	50 000 \$	57384	5 000 \$	7384	250 \$	384	25 \$	84	5 \$	75738	1 000 \$	7573	100 \$	757	10 \$	<p><b>Quotidienne</b> Tirages du 90-04-09 au 90-04-14</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LUNDI</td> <td>358</td> <td>7749</td> </tr> <tr> <td>MARDI</td> <td>093</td> <td>4034</td> </tr> <tr> <td>MERCREDI</td> <td>728</td> <td>9037</td> </tr> <tr> <td>JEUDI</td> <td>362</td> <td>8926</td> </tr> <tr> <td>VENDREDI</td> <td>072</td> <td>8035</td> </tr> <tr> <td>SAMEDI</td> <td>950</td> <td>3870</td> </tr> </tbody> </table>		3	4	LUNDI	358	7749	MARDI	093	4034	MERCREDI	728	9037	JEUDI	362	8926	VENDREDI	072	8035	SAMEDI	950	3870
NUMÉROS	LOTS																																																						
4447024	1 000 000 \$																																																						
447024	10 000 \$																																																						
47024	1 000 \$																																																						
7024	100 \$																																																						
024	25 \$																																																						
24	10 \$																																																						
NUMÉROS	LOTS																																																						
757384	50 000 \$																																																						
57384	5 000 \$																																																						
7384	250 \$																																																						
384	25 \$																																																						
84	5 \$																																																						
75738	1 000 \$																																																						
7573	100 \$																																																						
757	10 \$																																																						
	3	4																																																					
LUNDI	358	7749																																																					
MARDI	093	4034																																																					
MERCREDI	728	9037																																																					
JEUDI	362	8926																																																					
VENDREDI	072	8035																																																					
SAMEDI	950	3870																																																					
<p><b>649</b> Tirage du 90-04-14</p> <p>Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi</p> <p>No complémentaire</p> <p>20</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>GAGNANTS</th> <th>LOTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6/6</td> <td>1 2 412 151,70 \$</td> </tr> <tr> <td>5/6+</td> <td>5 182 251,40 \$</td> </tr> <tr> <td>5/6</td> <td>308 2 262,40 \$</td> </tr> <tr> <td>4/6</td> <td>16 557 80,90 \$</td> </tr> <tr> <td>3/6</td> <td>293 848 10 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>VENTES TOTALES: 1 841 816,00 \$</p> <p>PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 1 800 000,00 \$</p> <p>PROCHAIN TIRAGE: 90-04-18</p>	GAGNANTS	LOTS	6/6	1 2 412 151,70 \$	5/6+	5 182 251,40 \$	5/6	308 2 262,40 \$	4/6	16 557 80,90 \$	3/6	293 848 10 \$	<p><b>SELECT</b> Tirage du 90-04-14</p> <p>Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le samedi</p> <p>No complémentaire</p> <p>36</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>GAGNANTS</th> <th>LOTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6/6</td> <td>1 500 000,00 \$</td> </tr> <tr> <td>5/6+</td> <td>0 43 887,00 \$</td> </tr> <tr> <td>5/6</td> <td>37 790,70 \$</td> </tr> <tr> <td>4/6</td> <td>1 766 74,50 \$</td> </tr> <tr> <td>3/6</td> <td>29 740 5,00 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>VENTES TOTALES: 1 429 857,00 \$</p> <p>PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 500 000,00 \$</p>	GAGNANTS	LOTS	6/6	1 500 000,00 \$	5/6+	0 43 887,00 \$	5/6	37 790,70 \$	4/6	1 766 74,50 \$	3/6	29 740 5,00 \$																														
GAGNANTS	LOTS																																																						
6/6	1 2 412 151,70 \$																																																						
5/6+	5 182 251,40 \$																																																						
5/6	308 2 262,40 \$																																																						
4/6	16 557 80,90 \$																																																						
3/6	293 848 10 \$																																																						
GAGNANTS	LOTS																																																						
6/6	1 500 000,00 \$																																																						
5/6+	0 43 887,00 \$																																																						
5/6	37 790,70 \$																																																						
4/6	1 766 74,50 \$																																																						
3/6	29 740 5,00 \$																																																						
<p><b>Extra</b> Tirage du 90-04-14</p> <p>Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage</p> <p>No complémentaire</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMÉROS</th> <th>LOTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>489603</td> <td>100 000 \$</td> </tr> <tr> <td>89603</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td>9603</td> <td>250 \$</td> </tr> <tr> <td>603</td> <td>50 \$</td> </tr> <tr> <td>03</td> <td>10 \$</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2 \$</td> </tr> </tbody> </table>	NUMÉROS	LOTS	489603	100 000 \$	89603	1 000 \$	9603	250 \$	603	50 \$	03	10 \$	3	2 \$	<p><b>Panéo</b> Tirage du 90-04-13</p> <p>Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage</p> <p>No complémentaire</p> <p>Prochain tirage: 90-04-15</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMÉROS</th> <th>LOTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 7 8 9 17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>18 25 29 31 36</td> <td></td> </tr> <tr> <td>39 43 50 52 53</td> <td></td> </tr> <tr> <td>57 58 61 64 70</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NUMÉROS	LOTS	2 7 8 9 17		18 25 29 31 36		39 43 50 52 53		57 58 61 64 70																															
NUMÉROS	LOTS																																																						
489603	100 000 \$																																																						
89603	1 000 \$																																																						
9603	250 \$																																																						
603	50 \$																																																						
03	10 \$																																																						
3	2 \$																																																						
NUMÉROS	LOTS																																																						
2 7 8 9 17																																																							
18 25 29 31 36																																																							
39 43 50 52 53																																																							
57 58 61 64 70																																																							

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-02-00393-899 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT LOCATION D'AUTO GOYETTE INC. Partie demanderesse VS LUCIEN DESMARAIS, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à LUCIEN DESMARAIS.

MARAIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111, boul. Jacques Cartier Est, Longueuil, salle RC 31, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Copie du bref d'assignation amendé, déclaration amendée et avis selon l'art 119.1 c.p.c. ont été remis au greffe à l'intention de LUCIEN DESMARAIS. Lieu: Longueuil Date: 11 avril 1990 Ce 5ième jour d'avril, 1990 L.A. BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE D'AUTO DAVID & GEORGE INC./DAVID & GEORGE AUTO CENTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12ème jour de mars 1990 sous le numéro 4255368. Ce 5ième jour d'avril, 1990 L.A. BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION BIJOUTERIE BEYLERIAN INC. Prenez avis que la compagnie « BIJOUTERIE BEYLERIAN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 22 février 1990. Mayda Beylerian, Secrétaire de la compagnie.

M. LUC THIFFAULT, PRENEZ AVIS que la Société en Commandite I.S. Enr. a déposé une demande à la Régie du Logement, Veuillez communiquer au bureau de la Régie du Logement au 85 De Martigny Ouest (Bureau 2.3) à Saint-Jérôme. Dossier no. de la demande 28 890919 002 G 000000. L'audition aura lieu le 24 avril 1990 à 14h00. Veuillez agir en conséquence. POUPART & POUPART Procureurs.

PRENEZ AVIS, par les présentes, que le COMITÉ D'ACTIVITÉ DE L'ÉCOLE DANTE, compagnie incorporée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies, partie III dont le siège social est situé au 6090, Lachenaie à St-Léonard, mandera de mettre fin à son existence en faisant une demande de dissolution volontaire auprès d'un inspecteur général des institutions financières. POUPART & POUPART Procureurs.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION LES DEVELOPPEMENTS HI LAND COMPAGNIE LTÉE Prenez avis que la compagnie « LES DEVELOPPEMENTS HI LAND COMPAGNIE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Kirklund, le 22 mars 1990. Vera Furci, Secrétaire de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION A.S.B. CREATIONS (1986) INC. Prenez avis que la compagnie « A.S.B. CREATIONS (1986) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 22 février 1990. Gérard Beylerian, Secrétaire de la compagnie.

Voir aussi en page 18

Avis public

Ville de Montréal

Bureau du greffier

AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Montréal a aliéné, au cours du mois de mars 1990, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, en faveur des personnes, compagnies ou organismes ci-après mentionnés, aux prix indiqués en regard de leur nom, les biens immobiliers suivants:

- 1. partie du lot 30 du cadastre de la Ville de Hochelaga, située au nord-est de la rue Darling et au nord-ouest de la rue Hochelaga — Gérard Fafard — 6 120 \$;
2. partie du lot 141 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, située au nord-est de l'avenue Sunnybrooke et au nord-ouest du chemin Westover — 141831 Canada Inc. — 48 500 \$;
3. partie des lots 34 et 35 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, situés au sud-ouest du boulevard du Tricentenaire et au nord-ouest du boulevard Industriel — 2171-9653 Québec Inc. — 376 750 \$;
4. lot 134-1053 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Marco-Polo et de la 26e Avenue — Les Industries Pirandello Ltée — 132 605 \$;
5. partie des lots 143-518, -519, -521, -527 à -535, -658, -686 à -696 et du lot 143-520 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, située au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis et au sud-ouest de la rue La Valinière — Coopérative d'habitation Multiculturelle "Coeur à Coeur" — 52 ans — rente annuelle de 157 500 \$ pour la première année et de 1 \$ pour les années subséquentes.

Léon Laberge Greffier de la Ville Montréal, le 9 avril 1990

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction générale des Approvisionnements

Table with 3 columns: Projet, Description, Livraison. Rows include 0093 (enveloppes matelassées), 0094 (fauteuils pivotants), 0095 (chaises réglables).

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnements et Services Direction générale des approvisionnements Bureau des appels d'offres 150, boulevard Saint-Cyrille Est, 7e étage Québec (Québec) G1R 5K4. La ministre se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse. Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure locale

Table with 3 columns of call for bids: BAP.90052.F (parkas), BCZ.00010.F (protège haubans), BCZ.00015.F (pièces thermos), DMG.09004.F (combinaisons), GLV.00014.A (remplacement électrique), LSS.00024.A (réfection socles).

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION Direction Approvisionnement de l'exploitation Service Achats, Contrats et Surplus d'actif 8181 av. de l'Esplanade 3e étage Montréal (Québec) H2P 2R5

Pour renseignements : (514) 385-8500

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif René Cantin, ing.

Gouvernement du Québec

Ministère du Travail

Projet de règlement

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a.)

Décret sur l'industrie de la confection pour hommes

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le « Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la confection pour hommes » (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 27) dont le texte apparaît en annexe, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, à M. Marius Dupuis, sous-ministre par intérim, ministère du Travail, 425, Saint-Amable, 2e étage, Québec, (Québec), G1R 5M3.

LE SOUS-MINISTRE PAR INTERIM MARIUS DUPUIS

Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la confection pour hommes

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a.)

1. Le décret sur l'industrie de la confection pour hommes (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 27), modifié par les décrets 907-92 du 8 avril 1982 (Suppl. p. 432), 966-83 du 11 mai 1983, 360-85 du 21 février 1985, 860-85 du 8 mai 1985, 1874-85 du 11 septembre 1985, 1124-87 du 22 juillet 1987 et 1436-88 du 21 septembre 1988, est de nouveau modifié par l'article 1.01:

- 1° par le remplacement, au paragraphe 2°, du sous-paragraphe a) par le suivant: «a) «vêtements pour hommes et garçons»: cette opération consiste à attacher les lots, à distribuer les patrons ou toutes les menues opérations non autrement classifiées exécutées dans une salle de coupe, un atelier, un entrepôt, un département de réception ou d'expédition de marchandises.»;
2° par l'ajout, après le paragraphe 5°, des suivants: «6° «taux normal de salaire du salarié»: le taux horaire du décret ou le taux horaire ou à la pièce convenu avec l'employeur, pourvu que ce taux égale ou excède le taux minimal du décret;
7° «manoeuvrer une machine à coudre automatique»: cette opération consiste à alimenter une machine à coudre automatique qui a son propre cycle et où le salarié n'a pas à guider les pièces à être cousues.»
2. Les articles 2.01 et 2.02 du décret sont remplacés par les suivants:
«2.01. Le décret s'applique à la confection, en tout ou en partie, de vêtements pour hommes et garçons au-dessus de 6 ans et aux vêtements-jeans au-dessus de 6 ans pour les 2 sexes et aux vêtements d'enfants définis à l'article 2.07. Le décret s'applique aussi au salarié affecté à un travail d'ordre général ou de commissionnaire dans un entrepôt, un département de réception ou d'expédition de vêtements pour hommes et garçons. Cependant, le présent article ne s'applique pas au salarié préposé principalement au service de livraison par camion.
2.02. «Vêtements pour hommes et garçons»:
1° paletots, complets, vestons, gilets, pantalons, imperméables, vestes d'auto, vestes-banilue, vestes-tempêtes, duffie-coats, parkas, anoraks, vestes de ski, vestes de golf, sport, blousons (coupe-vent) et tout vêtement similaire;
2° vêtements de cuir (naturel ou synthétique);
3° vêtements militaires définis au paragraphe 4 de l'article 1.01.»
3. L'article 2.03 du décret est abrogé.
4. L'article 5.01 du décret est modifié par le remplacement de son texte introductif par le suivant:

- «5.01. Pour les salariés affectés à la confection de vêtements pour hommes et garçons... 5. L'article 5.01.1 du décret est remplacé par le suivant: «5.01.1 La journée normale de travail est de 8 heures les lundi, mardi, mercredi et jeudi et de 7 heures le vendredi pour les salariés affectés au travail à l'entrepôt, au département de réception ou d'expédition de marchandises de la manufacture de vêtements pour hommes et garçons... 6. L'article 5.03 du décret est modifié par l'insertion, au paragraphe 2°, de l'alinéa suivant: «Cependant, lorsqu'un employeur n'opère pas une troisième équipe de travail, le comité paritaire peut, suite à une demande écrite d'un employeur, accorder un permis autorisant cet employeur à étaler la journée normale de travail de 8 heures jusqu'à 1 h 00.» 7. L'article 5.11 du décret est modifié par le remplacement des deux premiers alinéas par les suivants:
«5.11. Travail supplémentaire: Le travail exécuté en dehors des heures normales de travail de chaque équipe de travail prévues aux articles 5.01 à 5.05, est considéré comme du travail supplémentaire et est payé aux taux normal du salaire du salarié majoré de 50 %. Cependant, pour le salarié affecté aux vêtements pour hommes et garçons ou aux vêtements-jeans, la prime de 50 % n'est payable qu'après que le salarié ait travaillé ses heures normales de travail de la journée au cours de laquelle le travail supplémentaire est effectué. Nonobstant le premier alinéa et l'article 5.12, pour les salariés affectés à la confection de vêtements pour hommes et garçons, l'employeur peut, à la demande de la majorité des salariés d'un atelier ou d'un département, et après entente mutuelle, accorder des jours additionnels de congés à ses salariés, à des dates convenues à l'intérieur des 12 mois de l'entente mutuelle, contre des heures travaillées en dehors des heures normales de travail, au taux normal du salaire du salarié pour chaque jour additionnel ainsi convenu, le tout sujet aux conditions suivantes.»
8. L'article 8.02 du décret est abrogé.
9. L'article 8.06 du décret est remplacé par le suivant:
«8.06. Cependant, le comité paritaire peut, à la demande d'un employeur, accepter un taux minimal horaire composé, pour les salariés travaillant dans les conditions décrites aux articles 8.01 et 8.03.»
10. Les articles 8.08 et 8.09 du décret sont remplacés par les suivants:
«8.08. Si un salarié exécute 2 opérations dans les conditions décrites à l'article 8.01, le taux minimal horaire composé est déterminé par le temps consacré à chacune des opérations et leurs taux minimaux horaires respectifs.
8.09. Si un salarié exécute 3 opérations ou plus dans les conditions décrites à l'article 8.01, seulement les 2 opérations ayant les taux minimaux horaires les plus élevés sont prises en considération; le temps consacré aux autres opérations est considéré comme ayant été travaillé à l'opération ayant le deuxième rang.»
11. Les articles 9.02 et 9.02.1 du décret sont remplacés par les suivants:
«9.02. Classification des opérations et échelle de salaires:
9.02.1 Tableau 1 — Vêtements pour hommes et garçons
1° Partie I - Taux de salaires horaires minimaux pour les opérations exécutées dans la confection de vêtements pour hommes et garçons

Tableau 1 - Taux de salaires horaires minimaux pour les opérations exécutées dans la confection de vêtements pour hommes et garçons. Columns: Classe, À compter de l'entrée en vigueur, À compter du 90-12-03, À compter du 91-12-02.

Tableau 2 - Classification des opérations exécutées dans la confection de vêtements pour hommes et garçons. Columns: Classe, À compter de l'entrée en vigueur, À compter du 90-12-03, À compter du 91-12-02.

1) Vêtements pour hommes et garçons
1.1) Opérations de coupe de tissus et garnitures
Classe
A: Marquer les patrons sur papier ou tissu. Marquer ou couper les doublures du corps ou des manches.
B: Couper à la main ou aux ciseaux électriques. Marquer ou couper aux ciseaux ou au couteau, les garnitures autres que les doublures du corps ou des manches. Manoeuvrer la machine à couper automatique.
C: Empiler, manoeuvrer la machine à découper. Couper les dessous de collets. Apparer les parties en préparation de la coupe.
D: Abrogé.
E: Manoeuvrer la machine Soabar. Assortir. Opérer la machine à photocopier. Travail d'ordre général ou de commissionnaire.

2) Vêtements pour hommes et garçons à l'exclusion du pantalon
2.1) Opérations de pressage
Classe
B: Presseur de finition: salarié qui a fait le pressage après que le vêtement a été entièrement cousu, à l'aide d'un fer à main ou d'une presse à vapeur.
C: Presseur: salarié qui fait le pressage du vêtement à l'aide d'une machine à vapeur automatique ou à l'aide d'un mannequin ou qui presse les vêtements militaires à la machine à vapeur.
Sous-presser: salarié qui fait l'ouverture ou le pressage des coutures, des pièces ou tout autre pressage requis pour l'assemblage du vêtement ou le défrayage de la doublure après que le vêtement a été pressé par le presseur de finition.

2.2) Opérations à la machine
Classe
C: Salariés affectés aux opérations décrites au présent alinéa: Poser les manches. Galonner les bords. Coudre le contour des vêtements. Faire les poches, y compris: coudre la bordure, les rabats ou les appliques. Piquer les bords des devants. Manoeuvrer la machine à découper. Assembler les devants, les pinces, les cotés, les épaules, les bas ou les dos. Fixer les poches, y compris: fermer l'ouverture et fixer les coins. Fixer les coins des bordures à la machine zig-zag. Rabattre à la machine de type Durkopp ou A.M.F. Faire ou piquer les devants sous-patte. Faire les doublures, y compris: faire ou fixer les poches, les échantillons. Assembler les manches au corps avant que les coutures de côté ne soient fermées. Fermer le vêtement corps à corps. Faire les réparations générales. Coudre ou piquer la fermeture-éclair au devant ou au côté du corps. Coudre ou piquer les emmanchures au devant ou au dos. Manoeuvrer la machine à bras déporté.
D: a) salarié affecté à toutes les autres opérations non énumérées aux classes C et E;

avis public

b) salarié affecté à la confection de vêtements militaires définie au paragraphe 4 de l'article 1.01, excepté les opérations énumérées à la classe E;
c) manoeuvrer une machine à coudre automatique, définie au paragraphe 7 de l'article 1.01.

E: Manoeuvrer la machine Soabar. Brocher la toile ou les parements. Faufluer l'ouverture de la poche. Faire la poche de gousset. Faire ou coudre les sous-bras. Plisser la tête de manche. Bouillonner la toile. Fixer les ganses à l'encolure ou les manchettes. Faire les ganses ou les fausses boutonnières. Fermer la poche, coudre le contour du sac quand cette opération est faite séparément après que la poche a été fixée. Tourner et faire la plure des morceaux à la machine matrice. Poser les agrafes, les oeillets, les rivets ou les boutons-pression. Enfiler ou couper la fermeture-éclair. Rogner ou denteler les bas. Coudre les labels ou les étiquettes. Opérations suivantes faites sur des vêtements militaires: coudre les poches intérieures, faire les rabats, les collets, les poignets ou les épaulettes; coudre les poches appliquées qui ont été préalablement pliées à la matrice; faire les réparations générales, les boutonnières; coudre les boutons; faire les points d'arrêts.

2.3) Opérations à la main

Classe
C: Ajuster; assortir, apparer et couper aux ciseaux ou au couteau électrique, en préparation des opérations de couture, les parties de vêtements ou doublures ébauchées par le coupeur ou le coupeur de garnitures. Faufluer ou piquer les bords du corps ou des autres parties ou vêtement. Sous-faufluer le parement au devant. Former, faufluer le dessus du collet. Vérifier, examiner, façonner et faire les rectifications. Faufluer les toiles, les parements, la doublure, les plis, les emmanchures ou les ouvertures. Rogner et fixer les emmanchures. Faufluer le dessous ou le dessus du collet à l'encolure ou le dessus au dessous du collet. Préparer les emmanchures: faufluer la doublure ou le tissu, les coutures d'épaules ou le pli de la doublure.
D: Salarié affecté à toutes autres opérations non énumérées aux classes C et E.
E: Coudre les labels ou les étiquettes. Marquer au fil ou à la craie. Défauciler ou nettoyer. Marquer les boutons. Séparer, numéroter, assortir ou assembler les morceaux en préparation de la couture. Retourner les vêtements ou les petits morceaux. Rogner le tour des toiles, doublures ou les petits morceaux. Fixer les devants pour la forme. Examiner les vêtements militaires. Thermocoller à la machine automatique. Travail d'ordre général ou de commissionnaire.

3) Pantalon

3.1) Opérations à la machine, à la main et pressage

Classe
C: Faire les poches, y compris: coudre les bordures, les bandes, les rabats, les appliqués ou les gansettes et faire le second piquage de la poche arrière. Faire les points d'arrêts aux poches, y compris: mettre la poche en place, en fermer l'ouverture et fixer les coins sur les poches régulières ou en biais. Assembler ou repiquer l'intérieur ou l'extérieur des jambes ou la couture du siège, piquer la doublure de la ceinture. Coudre la doublure à la machine à découper. Coudre la ceinture de tissu ou élastique au pantalon. Manoeuvrer la machine à bras déporté ou la matrice à découper. Piquer les bragues. Faire les réparations à la machine. Ajuster et assortir. Presser les jambes ou le haut du pantalon.
D: a) le salarié affecté à toutes les autres opérations non énumérées aux classes C et E;
b) sous-presser: le salarié qui fait l'ouverture ou le pressage des coutures, des pièces ou tout autre pressage requis pour l'assemblage du pantalon;
c) le salarié affecté aux opérations suivantes définies à la classe C, sur les pantalons de garçons: faire les poches, faire les points d'arrêts aux poches, assembler, piquer la doublure, coudre la doublure, coudre la ceinture ou piquer, les bragues;
d) manoeuvrer une machine à coudre automatique définie au paragraphe 7 de l'article 1.01.
E: Manoeuvrer la machine Soabar. Coudre les boutons, les labels ou les étiquettes. Faire les ganses. Poser les agrafes et les oeillets. Enfiler ou couper la fermeture-éclair. Séparer, assortir, apparer, numéroter ou marquer à la craie. Tourner et faire la plure des morceaux à la machine matrice. Rogner ou denteler les bas. Nettoyer ou broser. Thermocoller à la machine automatique. Travail d'ordre général ou de commissionnaire.

Tableau de classification des opérations décrites dans la Partie II de ce tableau. Columns: Classe, À compter de l'entrée en vigueur, À compter du 91-01-07, À compter du 92-01-06.

Tableau de classification des opérations décrites dans la Partie II de ce tableau. Columns: Classe, À compter de l'entrée en vigueur, À compter du 90-12-03, À compter du 91-12-02.

1° par le remplacement, dans la Partie II, au paragraphe 1) Opérations de coupe de tissu et garnitures, du sous-paragraphe BJ par le suivant:
«BJ: Empiler. Manoeuvrer la machine à couper automatique ou le photomarqueur.»
3° par l'insertion, dans la Partie II, au sous-paragraphe CJ du paragraphe 2) Opérations à la machine et à la main, de la phrase suivante:
«Manoeuvrer la machine automatique à bras déporté.»
15. L'article 9.03 du décret est remplacé par le suivant:
«9.03. Tableau de salaires des apprentis:
Échelle de promotion À compter de l'entrée en vigueur À compter du 90-12-03 À compter du 91-12-02
les 4 premiers mois 5,00 \$ 5,00 \$ 5,00 \$
du 5e au 8e mois 5,35 5,35 5,40
du 9e au 12e mois 5,80 5,85 5,90
du 13e au 16e mois 6,40 6,40 6,45
du 17e au 20e mois 7,05 7,05 7,10
du 21e au 24e mois 7,75 7,75 7,85
du 25e au 28e mois 8,60 8,60 8,75
du 29e au 32e mois 9,50 9,60 10,00
à compter du 32e mois 10,40 10,85 11,30.»

16. L'article 9.08 du décret est remplacé par le suivant:
«9.08. Augmentation générales statutaires pour 1990, 1991 et 1992: Les employeurs accordent à leurs salariés rémunérés à l'heure, à la semaine, à la pièce ou à un autre système de rendement, les augmentations générales suivantes:

- 1° pour les salariés affectés à la confection de vêtements pour hommes et garçons:
a) à compter de l'entrée en vigueur: 4,5 %
b) à compter du 3 décembre 1990: 4,5 %;
c) à compter du 2 décembre 1991: 4,5 %;
2° pour les salariés affectés à la confection de vêtements d'enfants;
a) à compter de l'entrée en vigueur: 4,5 %;
b) à compter du 7 janvier 1991: 4,5 %;
c) à compter du 6 janvier 1992: 4,5 %;
3° toutefois, toute augmentation générale payée par un employeur;

a) après le 4 décembre 1989, est considérée comme paiement partiel ou entier de l'augmentation prévue au sous-paragraphe a) du paragraphe 1;
b) après le 3 janvier 1990, est considérée comme paiement partiel ou entier de l'augmentation prévue au sous-paragraphe a) du paragraphe 2.»

17. L'article 16.02 du décret est remplacé par le suivant:
«16.02. Les jours suivants sont fériés, chômés et payés: le jour de l'An, le 2 janvier, le Vendredi saint, la fête de Dollard ou de la Reine, le 1er juillet, la fête du Travail, le jour de l'Action de Grâce et Noël. Le lundi de Pâques est un jour férié, chômé et payé pour les salariés affectés à la confection de vêtements pour hommes et garçons. À compter du 1er janvier 1991, le lundi de Pâques est un jour férié, chômé et payé pour les salariés affectés à la confection de vêtements d'enfants.»

18. L'article 16.13 du décret est remplacé par le suivant:
«16.13. Congé de fin d'année: Lorsqu'au 24 décembre, un salarié affecté à la confection de vêtements pour hommes et garçons ou de vêtements-jeans a complété une année de service continu, il a droit au congé de fin d'année.»

19. L'article 16.15 du décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:
«L'employeur produisant des vêtements-jeans paie au salarié qui a droit au congé de fin d'année, une indemnité de 1 % de son salaire brut global pendant les 12 mois finissant avec la période de paie la plus rapprochée du 30 novembre qui précède le congé. À compter de décembre 1992, l'indemnité est portée à 2 %.»

20. L'article 16.16 du décret est modifié par l'abrogation du deuxième alinéa.
21. L'article 17.03 du décret est modifié par le remplacement du quatrième alinéa par le suivant:
«Le salarié affecté à la confection de vêtements pour hommes et garçons qui, au 1er juin de chaque année, justifie de 3 ans de service continu pour le même employeur a droit à une troisième semaine de congé.»

22. L'article 17.07 du décret est modifié par le remplacement des paragraphes 2) et 3) par les suivants:
«2) L'indemnité compensatrice prévue au paragraphe 1 est égale à 6 %, pour le salarié affecté à la confection de vêtements pour hommes et garçons qui justifie de 3 ans de service continu, à la condition qu'il n'ait pas été congédié pour un juste motif ou qu'il ait donné à son employeur un préavis de son départ d'au moins 5 jours ouvrables.
3) Saut si le salarié a été congédié pour un juste motif ou s'il a quitté son emploi sans avoir donné à son employeur un préavis de 5 jours ouvrables, le salarié affecté à la confection de vêtements pour hommes et garçons reçoit à la fin de son emploi une indemnité additionnelle égale à 2 % de ses gains bruts durant l'année civile en cours, pourvu qu'au 24 décembre précédent, il ait justifié d'un an de service continu.»

23. L'article 21.01 du décret est remplacé par le suivant:
«21.01. Le décret demeure en vigueur jusqu'au 30 novembre 1992. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que le groupe constituant la partie patronale ou la partie syndicale ne s'y oppose par un avis écrit transmis au ministre du Travail et à l'autre groupe, au cours du mois d'octobre de l'année 1992 ou au cours du mois d'octobre de l'année 1992 ou au cours du mois d'octobre de toute année subséquente.»

24. Une fois adopté par le gouvernement, le présent décret entrera en vigueur le quinzième jour suivant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.



## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Grève des enseignants boliviens

LA PAZ (AFP) — Quelque 70 000 enseignants se sont mis en grève hier, pour une durée indéterminée, à l'appel de la Confédération des enseignants des villes de Bolivie, a annoncé à La Paz le dirigeant de ce syndicat, M. Gerson Fernandez. Les enseignants demandent notamment une augmentation de 18 % du salaire minimum mensuel et une prime annuelle de 100 \$. Les négociations entamées entre le syndicat et le gouvernement n'ont pas abouti, le syndicat ayant refusé la proposition du gouvernement d'augmenter de 15 % le salaire minimum et d'offrir une prime annuelle de 75 \$.

## Pas de bombe atomique au Brésil

SAO PAULO (Reuter) — Le nouveau chef de la commission à l'énergie nucléaire du Brésil a déclaré que le pays ne fabriquerait pas de bombe atomique, sans toutefois préciser s'il en avait les moyens techniques. « Le Brésil ne fabriquera pas de bombe nucléaire, même sous la pression », assure José Luiz de Carvalho Santana, président de la Commission nationale à l'énergie nucléaire (CNEN), dans une interview publiée hier par le journal *Folha de Sao Paulo*. Le journal lui a demandé si sa maîtrise de l'enrichissement de l'uranium permettait au Brésil de se doter d'une bombe atomique. « Comment répondre à cette question sans être polémique ? Nous n'avons jamais envisagé de décision de ce type. La constitution interdit les activités nucléaires à des fins non pacifiques, aussi ne soulève-t-on pas la question. Le Brésil ne fabriquera pas de bombe nucléaire, même sous la pression ». Le Brésil a annoncé en 1987 qu'il était désormais le deuxième pays d'Amérique latine, après l'Argentine, à maîtriser les techniques d'enrichissement de l'uranium, étape décisive pour la fabrication d'une bombe. Des scientifiques américains estiment que le centre nucléaire secret d'Aramar, dans l'État de Sao Paulo, pourrait s'adapter facilement à la fabrication de bombes atomiques. L'uranium est enrichi d'environ 20 % à Aramar mais, selon des spécialistes, il pourrait sans difficulté y être enrichi de 90 %, soit plus qu'il ne faut pour un engin explosif.

## Sommet de l'OTAN début juin

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush envisage de rencontrer les dirigeants des pays de l'OTAN début juin à l'issue du sommet américano-soviétique de Washington, a-t-on indiqué hier de sources américaines. Ce sommet de l'OTAN, dont le principe n'a pas encore été définitivement adopté, permettrait à M. Bush d'informer ses alliés des résultats de sa rencontre avec le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui aura lieu du 30 mai au 3 juin, a indiqué un responsable américain. Le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater a précisé que l'avenir de l'OTAN, la modernisation des armes nucléaires en Europe, la réunification allemande et la Lituanie seraient parmi les sujets de discussion à une telle rencontre. Rien n'a été décidé quant au lieu et aux dates, a-t-il dit. M. Fitzwater a confirmé que le président Bush et le premier ministre britannique Margaret Thatcher avaient discuté d'une telle rencontre lors de leurs entretiens de vendredi aux Bermudes, comme l'avaient indiqué au cours du week-end des responsables britanniques. Le président Bush a indiqué vendredi que l'OTAN devait se pencher sur la question de la modernisation des armes nucléaires en Europe. Mme Thatcher a réaffirmé aux Bermudes qu'une telle modernisation, notamment des missiles à courte portée basés essentiellement en RFA, était indispensable. Or la RFA considère que ces armes n'ont désormais plus lieu d'être. Un responsable américain a indiqué samedi sous le couvert de l'anonymat que les États-Unis, dont la position officielle est celle de l'OTAN, c'est-à-dire pour la modernisation, « pourraient être désireux de reconsidérer cette position ».

## Washington insiste sur des garanties contre la colonisation des territoires

WASHINGTON, 16 avr (AFP) — Le gouvernement américain a répété hier qu'il demanderait à Israël des garanties sur la non utilisation de 400 millions \$ d'aide supplémentaire à la création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés. Une proposition de loi en cours d'examen au Congrès prévoit 400 millions \$ pour garantir des prêts à la construction de logements en Israël. Le porte-parole du département d'État, Mme Margaret Tutwiler, a indiqué que le gouvernement n'était pas opposé à ce projet, mais voudrait des assurances que ces fonds ne seraient pas utilisés pour coloniser les territoires occupés.

## Les politiciens ouest-allemands se disputent sur le calendrier de l'unification

BONN (AFP) — La discorde règne en RFA sur les échéances à maintenir ou bien à fixer dans le calendrier de l'unification de l'Allemagne, constatent les observateurs à Bonn.

Les élections législatives en RFA, prévues pour le 2 décembre prochain, constituent la véritable pomme de discorde aussi bien entre la majorité et l'opposition en RFA qu'entre les composantes de la coalition gouvernementale à Bonn.

Le président du Parti libéral (FDP — majorité), M. Otto Lambsdorff, a déclaré durant le week-end de Pâques qu'il souhaitait que les élections au Bundestag soient repoussées au printemps prochain et fusionnées avec les premières élections législatives dans l'Allemagne unie.

En l'absence du chancelier Helmut Kohl (Union chrétienne-démocrate — CDU), en vacances jusqu'au 23 avril en Autriche, le ministre à la Chancellerie, M. Rudolf Seiters, a déclaré qu'il n'était pas question de re-

pousser les élections au Bundestag et que les élections dans l'Allemagne unifiée devraient avoir lieu à l'automne de l'année prochaine, comme le chancelier l'a laissé entendre à plusieurs reprises.

M. Lambsdorff a ajouté que le président du FDP étudierait cette proposition et que le Parti libéral entendait la débattre lors de la réunion des partis de la coalition (CDU-CSU — FDP), le 23 avril à Bonn.

En droit constitutionnel, la proposition de M. Lambsdorff présuppose une modification de la Loi fondamentale (Constitution de la RFA) afin de prolonger la législature actuelle.

Néanmoins, des voix de la CDU et du SPD (Parti social-démocrate, opposition) se sont élevées pour souligner les vertus de la proposition du président du FDP. Ainsi, M. Eberhard Diepgen, chef de la CDU à Berlin-Ouest et ancien maire, et Mme Anne-Marie Renger, vice-présidente social-démocrate du Bundes-

tag, ont apporté de l'eau au moulin libéral de M. Lambsdorff en faisant valoir les économies substantielles que le budget de l'État ferait en organisant une seule élection dans l'Allemagne unie au lieu de deux scrutins à quelque dix mois d'intervalle.

Dans ce débat, les Verts ont estimé unanimement que repousser les élections au Bundestag était un projet anticonstitutionnel.

Le SPD, dont les voix sont indispensables à la coalition pour modifier la Loi fondamentale, ne veut prendre position officiellement qu'après que les Allemands de la RFA et de la RDA auront eu l'occasion de se prononcer par référendum sur l'adoption de la Loi fondamentale comme Constitution de l'Allemagne unie.

Côté est-allemand, seul le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, M. Manfred Diestel (DSU — Union sociale-allemande, parti ultra-conservateur), a pris position dans cette querelle en se prononçant en

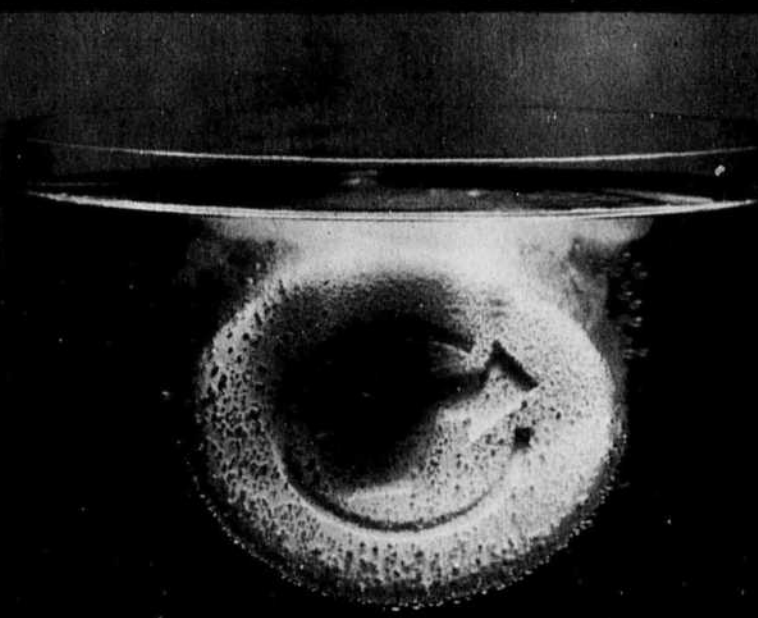
faveur d'élections générales dans toute l'Allemagne en 1992 seulement.

Au-delà de cette querelle, le calendrier de l'unification de l'Allemagne (du processus de restauration de l'unité allemande, selon la vulgate en vigueur en RFA) présente une seule date ferme : le 1er juillet sera le jour de l'union monétaire.

Pour le reste, l'incertitude est de rigueur. Certes, le premier ministre est-allemand Lothar de Maizière (CDU), qui est « en contact téléphonique étroit » avec le chancelier Kohl, fera jeudi à Berlin-Est sa première déclaration gouvernementale, mais la date du prochain sommet germano-allemand n'a pas encore pu être fixée.

Compte tenu de l'état chargé de l'agenda du chancelier Kohl, il est probable qu'une rencontre Kohl-de Maizière ne puisse avoir lieu qu'au mois de mai. Le 6 mai, des élections municipales doivent avoir lieu en RDA.

## LA STCUM :



## LE REMÈDE CONTRE LA CONGESTION

Plus que jamais durant les travaux de réfection des autoroutes de la région métropolitaine la STCUM évite les embouteillages, la pollution, la congestion.

## LES AUTOBUS SUR VOIES RÉSERVÉES

Plusieurs autobus de la STCUM roulent sur des voies réservées et disposent d'un accès rapide (zone bus) aux stations de métro Crémazie, Sauvé, Henri-Bourassa et Côte-Vertu.

Sur le boulevard Crémazie, une voie est réservée aux autobus des lignes 10 - De Lorimier, 54 - Charland/Chabanel, 100 - Métropolitain et 198 - Métrobus Robert, entre la rue d'Iberville et le boulevard Saint-Laurent en direction ouest de 5 h 30 à 9 h et en direction est de 15 h à 19 h.

Ces autobus ont un accès privilégié à la station de métro Crémazie en tout temps entre les rues Lajeunesse et Saint-Denis.

Sur la rue Sauvé, une voie est réservée aux autobus de la ligne 121 - Sauvé/Côte-Vertu entre la rue Lajeunesse et le boulevard Saint-Laurent tant en direction ouest qu'en direction est de 6 h à 9 h et de 15 h 30 à 19 h leur donnant ainsi un accès privilégié à la station de métro Sauvé.

Sur le boulevard Henri-Bourassa, une voie est réservée aux autobus des lignes 48-Perras, 69 - Gouin et 159 - Métrobus Henri-Bourassa entre les rues De Lorimier et le boulevard Saint-Laurent en direction ouest de 6 h à 9 h et en direction est de 15 h 30 à 19 h.

Aux autobus de ces trois lignes se joignent, sur la voie réservée, entre la rue Millen et le boulevard Saint-Laurent, ceux des lignes 164 - Dudemaine et 171 - Henri-Bourassa de 6 h à 9 h et de 15 h 30 à 19 h, donnant ainsi à tous ces autobus un accès privilégié à la station de métro Henri-Bourassa.

Sur le chemin de la Côte-Vertu, une voie est réservée aux autobus des lignes 17 - Décarie, 121 - Sauvé/Côte-Vertu, 171 - Henri-Bourassa, 215 - Saint-Jean et 216 - Pointe-Claire entre les boulevards Laurentien et Décarie en direction est de 6 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 19 h, leur donnant ainsi un accès privilégié à la station de métro Côte-Vertu.

## LE MÉTRO

Le métro se rit des travaux de la Métropolitaine. Régularité, fiabilité, rapidité; il ignore les problèmes de la circulation. Il y a un métro toutes les 3 minutes à l'heure de pointe et toutes les 7 minutes en dehors des heures de pointe sur les lignes orange, verte et bleue. L'intervalle est de 5 et 10 minutes sur la ligne jaune.

## LES TRAINS DE BANLIEUE

Avec les trains de banlieue, vous êtes toujours sur la bonne voie. Entre la gare Windsor et Rigaud vers l'ouest et entre la gare Centrale et Deux-Montagnes vers le nord, les trains de la STCUM ignorent les embouteillages. Travaux ou pas c'est, pour eux, le ... train-train quotidien.

Renseignements : A-U-T-O-B-U-S

STCUM

## CAMP D'ÉTÉ

## DES VACANCES SUR MESURE

Quatre programmes la semaine  
Sejour polyvalent - séjour "Voile Optimiste" - séjour équestre - séjour planche à voile et dériveur léger  
Trois programmes la fin de semaine  
Sejour "Jeunes Explorateurs" - séjour "Vélo-Camping" - séjour Équestre

Demandez notre dépliant:  
Centre de Plein Air l'Estacade  
13e Avenue Est, St-Paul-Ille-Aux-Noix,  
J0J 1G0

161. 514-246-3554  
246-2909

## Le Domaine Fraser

## CAMP D'ÉTÉ POUR JEUNES

Activités: Équitation, canot, voile, rabaska, hébertisme, feux, camp, tir à l'arc, expédition, camping, grands jeux, etc...

Durée: 5 ou 12 jours. Clientèle: 6 à 17 ans. Chambres et dortoirs.  
Classe nature, groupes, familles, ouvert à l'année.  
684, Rte 265, St-Ferdinand d'Halifax - G0N 1N0 (418) 428-9551

## CAMP DE JOUR DES CHAMPIONS

GARÇONS ET FILLES 4-14

ANIMATION EN ANGLAIS, ANIMATEURS BILINGUES

SPORTS, BEAUX-ARTS, HOCKEY, GYMNASTIQUE, NATATION  
TERRAIN SPACIEUX DU COLLÈGE NOTRE-DAME, PRÈS DU MONT-ROYAL, OUTREMONT

9H à 16H LUN. AU VEN. - JUILLET ET AOÛT

739-3721 ACCUEIL ET SURVEILLANCE DE 8H À 18H. 739-3423

## MATCHPOINT: GRAY ROCKS du tennis junior super

1-800-567-6767

Un Camp de Tennis Junior prince

**DÉCOUVERTES-SOLEIL**  
au service des sports de l'UQAM  
**SPORTS-SCIENCES-ARTS**  
Camps de jour pour les jeunes de 6 à 14 ans, du 3 juillet au 24 août  
Séance d'information  
Le mercredi 2 mai, de 18 h à 19 h  
Inscription avant le vendredi 11 mai  
Renseignements : 987-3105  
Université du Québec à Montréal

# De la parole aux actes

Il reste encore plusieurs arbitrages difficiles

LA BOUCLE est maintenant bouclée. Le cycle des enquêtes, études, analyses et consultations est terminé. Le moment est venu de passer à l'action, déclarait M. Marc-Yvan Côté en clôturant, mercredi, les travaux de la commission parlementaire qui étudiait l'avant-projet de réforme des services de santé et des services sociaux. Cette consultation, avec 266 mémoires et 175 témoins entendus, aura battu tous les records du parlementarisme québécois.

Il reste à procéder à la validation d'une masse prodigieuse d'idées et de données, après quoi — si tout se déroule selon l'échéancier prévu — le ministre sera en mesure, dès l'automne prochain, de saisir l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur l'organisation des services.

En réalité, à la lumière de ce long débat qui a débuté à la fin de janvier, et qui n'était que le dernier sprint d'une course lancée il y a près de cinq ans, le projet de loi comme tel perd un peu de son importance.

D'abord parce que, parmi les idées que retient M. Côté de cette consultation, beaucoup des choses — et des plus cruciales — peuvent se matérialiser sans passer par un projet de loi.

Ainsi en est-il des « objectifs de santé » visant des résultats mesurables et permettant de juger de la performance réelle du système de soins. Le ministre dit qu'il s'est laissé convaincre. Rien ne l'empêche de se mettre à l'oeuvre tout de suite, si ce n'est déjà fait. De même, quand M. Côté dit que le ministère ne peut plus se limiter à une seule stratégie : le curatif, pour améliorer l'état de santé et le bien-être de la population, point n'est besoin d'attendre un projet de loi pour concrétiser cette conviction.

Le projet de loi perd également de son importance en raison des amendements considérables que le ministre entend apporter à l'avant-projet de réforme dont les dispositions les plus controversées seront retirées, et notamment la plus irritante de toutes, celle qui prévoyait la fusion de tous les établissements par territoire de CLSC.

Il n'en reste pas moins beaucoup d'arbitrages à faire d'ici l'automne avant d'arriver à ce que M. Côté a appelé « l'étape des solutions finales ou des décisions définitives ».

## Vers un statu quo retouché ?

Ces arbitrages, qui alimenteront la réflexion du ministre au cours des prochaines semaines, porteront notamment sur les points suivants :

□ **La décentralisation** — On sait ce qu'elle ne sera pas : ni élection au suffrage universel ni pouvoir marginal de taxation au niveau régional. On sait également qu'il ne s'agira pas de « centraliser régionalement » comme plusieurs en avaient exprimé la crainte. Il est maintenant question d'une véritable décentralisation où les rôles et responsabilités de chacun des trois paliers : régional, sous-régional et local, seront mieux définis, chaque instance ayant sa marge de manoeuvre et ses leviers d'action, le tout assorti d'un renforcement des mécanismes d'imputabilité. Voilà pour les principes. Reste à définir les modalités concrètes de leur application.

□ **La participation** — Le principe en est maintenant admis, dit le ministre : la population occupera une place « prépondérante » au sein des conseils d'administration des établissements. Mais qu'en sera-t-il des « experts », et notamment des médecins, que l'avant-projet de loi excluait formellement de tels conseils. Tout en reconnaissant que cet avant-projet de loi « allait peut-être trop loin », M. Côté admet qu'il a à « trouver un lieu véritablement démocratique où l'expertise, par son éclairage, viendra enrichir le processus démocratique ». Toutes les interprétations sont possibles, y compris le maintien d'un statu quo à

peine retouché.

□ **Ressources humaines** — On peut comprendre des remarques du ministre, ou du moins de ses silences, que disparaîtront de l'avant-projet les mécanismes assez lourds de la gestion participative qui faisait partie des orientations du ministère à la suite des recommandations du rapport Rochon. Aujourd'hui, en vue de la valorisation du personnel, M. Côté met plutôt l'accent sur les effets de la dernière ronde de négociation : réduction des horaires difficiles, création de postes réguliers, formation et perfectionnement, sans fermer la porte à d'autres mesures, si nécessaire. Quant aux directeurs généraux, que l'avant-projet limitait à un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois, ils devront pour l'instant se satisfaire que le ministre soit à la recherche d'un « régime qui puisse répondre à la fois au plan de carrière de l'individu tout en favorisant l'objectif d'une plus grande mobilité ».

□ **La coordination** — C'est une des grandes lacunes du système actuel. L'avant-projet de loi s'y attaquait en décrétant la fusion de tous les établissements d'un même territoire. Cette solution est écartée, le ministre l'a répété à plusieurs reprises depuis janvier. Que faire d'autre ? La réponse reste encore vague : mieux définir la mission de chacun des établissements, éviter les chevauchements, viser à une plus grande complémentarité, faire en sorte que le public s'y retrouve. Un avertissement : les établissements ne pourront plus « prétendre offrir la gamme complète des services ». Quant à la continuité des services, c'est le réseau qui devra en prendre charge. Cela laisse beaucoup de fils qui pendent.

Voilà pour le projet en cours d'élaboration. Reste la question du financement.

## Efficacité et flexibilité

Là-dessus le ministre ne s'avance qu'avec la plus grande prudence. Et on le comprend.

Il y a bien sûr le petit couplet traditionnel sur la baisse des transferts fédéraux. Cela n'impressionne plus guère qui connaît la situation financière du gouvernement d'Ottawa. D'autre part, dans l'hypothèse où le Québec décidait de faire cavalier seul, tout ce discours deviendrait sans objet. Glissons...

Par contre, dans ses remarques finales, mercredi, M. Côté n'a fait aucune allusion aux « sources additionnelles » de financement des services de santé et des services sociaux dont il avait été question au début des travaux de la commission parlementaire, notamment dans le mémoire de l'Association des hôpitaux et celui du Conseil du patronat. Faut-il en conclure que tout financement additionnel est écarté ?

Une chose paraît plus claire : le ministre compte sur une plus grande maîtrise des dépenses. La gamme des services assurés fera l'objet d'une réévaluation constante. « Je m'interroge, dit le ministre, sur la nécessité de maintenir certains services dont l'efficacité n'est pas démontrée. » Il s'interroge également sur la qualité de certains services saupoudrés sur le territoire. Il prend enfin bonne note de ce qu'on lui a dit touchant les abus de certains consommateurs et producteurs de services. Sans oublier la promotion d'une utilisation plus efficace des ressources.

Bref, en choisissant cette voie, le ministre ne se fait pas la partie facile. Il choisit la voie des conflits et dilemmes. Il serait excessif de parler de « marche arrière » — puisque les dépenses continueront tout de même d'augmenter. Par contre, ce qui sera exigé du système, c'est la flexibilité, laquelle — comme ne l'a jamais dit Descartes — n'est pas la chose au monde la mieux partagée.

— JEAN FRANCOEUR

# Pas de politique coercitive

## DOCUMENT

**Déclaration émise le 12 avril par MM. Denis Grenon, président de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal, Alain Jean-Bart, président de SOS-Racisme, et Jack Jedwab, directeur des relations communautaires du Congrès juif canadien**

TOUT en reconnaissant le bien-fondé des objectifs de la politique de la langue rendue publique par la CÉCM, nous sommes obligés de formuler des réserves sur certains aspects de cette politique et nous invitons la CÉCM à les corriger dans sa version finale.

Les objectifs poursuivis par les auteurs du projet de politique sont légitimes. Il est normal — et même indispensable — qu'un réseau scolaire francophone affirme sa volonté de fonctionner en français. Cela va de soi. Il est normal que la communauté francophone s'attende à ce que les immigrantes et immigrants s'intègrent à elle et, particulièrement, apprennent le français, langue commune et officielle du Québec. Il est donc normal que l'école française se donne des moyens pour atteindre les deux objectifs précédents.

En outre, nous estimons que la communauté francophone s'enrichira par l'apport de nouvelles cultures, et réciproquement. Il existe certes des différences visibles entre les communautés mais c'est en oeuvrant ensemble qu'elles trouveront leurs ressemblances.

Dans cet esprit, l'introduction, le 1990, de la loi 101, qui vise à garantir le français, est un pas en avant. Il est même inquiétant par certains aspects. Il n'est certes pas trop tard pour le corriger et nous invitons fermement la CÉCM à le faire.

Nous regrettons que le recours

à des mesures coercitives ait été évoqué lors de la publication du projet de politique. De telles mesures ne sont pas formulées dans le projet, mais elles n'en sont pas exclues (articles 16 et 18). Nous nous objectons formellement à toute forme de coercition en un tel domaine. On n'impose pas une culture par la crainte qui est plutôt un moyen sûr de la faire détester.

2) Nous sommes surpris par la composition du comité qui a rédigé le projet de politique. Uniquement composé de directions d'école et d'un cadre, ce comité aurait été plus représentatif et aurait sans doute évité des erreurs s'il avait accueilli des enseignants, des représentants des communautés culturelles, des parents et des élèves. Après tout, ce sont ceux-là qui seront affectés par cette politique et il est probable qu'ils n'en acceptent pas les aspects coercitifs.

3) Les trois objectifs du projet de politique sont bien fondés mais de portée générale et plutôt vague. Aussi, proposons-nous qu'un quatrième objectif soit intégré au projet : assurer à chaque élève, quelle que soit son origine, la connaissance requise de la langue commune pour suivre sans handicap le programme scolaire correspondant à son âge et niveau. Corollaire du premier, cet objectif veut éviter que des élèves soient injustement pénalisés parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français.

4) Nous regrettons que la CÉCM, qui accueille des immigrants depuis une quinzaine d'années, ait attendu 1990 pour promulguer une politique de la langue. Nous reconnaissons toutefois que cette politique annonce un virage important pour une commission scolaire qui s'est surtout signalée, jusqu'à très récemment, par des expériences linguistiques qui ne visaient pas à promouvoir le français.

5) Il est normal, dans une école française, que le personnel s'exprime dans un « français correct » ainsi que l'exige le projet de politique. Cependant, l'expression « fran-

çais correct » est ambiguë. Il ne faut pas qu'elle serve à justifier des refus d'engagement et des licenciements pour cause d'accent... ainsi que la CÉCM l'a déjà fait.

6) Le projet de politique propose un bon nombre de moyens dont certains ressemblent à des actes de contrition (le rôle des bibliothèques, par exemple). Il reste que ces moyens sont pour la plupart utiles et rejoignent des volontés déjà exprimées par les enseignants et les autres membres du personnel, des parents et des élèves. À ce sujet, nous appuyons certaines propositions formulées par les élèves lors de la séance de clôture du 8e colloque de l'Alliance.

Si la CÉCM veut vraiment améliorer le statut du français dans ses écoles, elle devrait d'abord affecter ses ressources financières à cet objectif plutôt qu'à des combats très douteux contre la déconfectionnalisation des structures scolaires. Ces combats sont d'autant plus surprenants que les auteurs du projet de politique n'hésitent pas à se réclamer de la Charte des droits et libertés pour asseoir leur projet, alors que la majorité des commissaires ont fondé un parti ouvertement confessionnaliste visant à exclure les « autres », c'est-à-dire celles et ceux qui ont une autre conception que la leur de ce que devraient être des écoles publiques, c'est-à-dire communes.

D'autre part, la CÉCM doit absolument annoncer qu'elle exclut de sa politique tout aspect coercitif et que, au contraire, elle s'engage à multiplier les moyens incitatifs et, particulièrement, tout moyen qui favorise les contacts entre groupes en les associant à des réalisations communes.

Tout en reconnaissant l'existence de l'invitation faite aux groupes intéressés de soumettre des opinions sur le projet de politique, nous demandons à la CÉCM d'organiser des audiences publiques lors de la consultation annoncée et de publier rapidement les modalités de cette consultation.

## BOULEVARD MÉTROPOLITAIN !



## LETTRES AU DEVOIR

### Cette dame

LE 19 MARS dernier, départ pour des vacances au Portugal. Nous sommes cinq. Vol Air Canada 884 pour Lisbonne. Service des aéroports : l'hôtesse s'approche. S'entend alors la conversation suivante :

« Would you like a drink ? »

« Deux verres de vin blanc, s'il vous plaît. »

« I don't speak french », dit-elle.

« I think I can be served in french on a bilingual company », fut ma réplique.

« I don't have to... and, by the way, do you speak chinese », a-t-elle ajouté avec ce petit sourire arrogant qui vous glace les sangs.

Et elle partit... sans nous servir en plus.

J'ai exigé des excuses qui furent faites par une collègue de ladite hôtesse. Celle-ci s'est alors obstinée à nous servir en anglais, déclarant assez fort, pour que je l'entende de mon siège, qu'elle n'avait pas « to be treated like a second class citizen because I don't speak french and, anyway, he (ça c'est moi) didn't want to speak english ! »

Ce mépris insidieux, introduit jusque dans le personnel anglophone d'une compagnie fédérale, illustre à la perfection ce qu'est devenu ce pays. Mais, il reste inadmissible qu'un client d'Air Canada, contribuable dont les taxes, en plus du billet d'avion, permettent l'embauche de ce personnel, ait à faire face à un tel traitement... sans parler du peu d'estime que cette dame semble porter aux Chinois eux-mêmes !

— JEAN-YVES DUTHEL  
Montréal, le 10 avril.

### Trois autres illusions

En réponse à G. Tombs, 4 avril

ILLUSION NO 11 : *Le Canada est, ou au moins pourrait devenir, un pays authentiquement bilingue.* Ce pays, dans sa nature la plus profonde, est anglo-saxon et l'est de plus en plus. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu une époque où les Franco-Manitobains étaient une minorité substantielle dans cette province : ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les Canadiens de langue anglaise ont toujours souhaité un État linguistiquement uniforme; seule la crainte de l'indépendantisme québécois leur a fait accepter pour quelques années et avec réticence une politique de bilinguisme qui va à l'encontre de leurs désirs profonds. Cette politique imprudente a exaspéré l'opposition entre les deux communautés linguistiques et elle a sûrement contribué à ébranler l'unité du Canada.

Illusion no 12 : *Il faut éviter à tout prix et pour l'éternité l'annexion aux États-Unis.* Pourtant, si les Québécois décidaient que leur langue n'a pas d'importance et que le fait français en Amérique du Nord doit devenir chose du passé, on ne voit pas en quoi cette annexion serait catastrophique ou plus mauvaise que le fédéralisme actuel ! Même les programmes sociaux, si chers à certains qui distinguent le Canada de son voisin du Sud, sont appelés à disparaître, étant donné la situation budgétaire désastreuse de nos gouvernements. De plus, les États-Unis ont une longue tradi-

tion démocratique.

Illusion no 13 : *Le gouvernement fédéral a une politique économique qui favorise toutes les provinces.* En fait, le gouvernement central a favorisé l'Ontario (ex. la recherche), les autres provinces ont été souvent négligées. Les mesures sociales comme l'assurance-chômage, ou les pensions de vieillesse ne peuvent remplacer un développement économique déficient.

Les Québécois ont le choix entre deux options : la souveraineté (pour se construire un État à leur image) ou le fédéralisme actuel. Le statu quo est peut-être le meilleur choix, mais les Québécois doivent alors accepter de vivre dans un État anglo-saxon et arrêter de demander un traitement particulier et des droits qui n'ont pas leur raison d'être dans un tel contexte. Cette attitude contribue à l'image de mécontents perpétuels qui est la leur dans le reste du pays.

En pratique, le français à long terme, hors du Québec, aura une place comparable à celle du chinois, de l'ukraïnis, du bilinguisme ne doivent pas faire illusion sur ce point.

— PIERRE GAGNON  
Professeur  
Tracy, le 6 avril.

### Invitation

En réponse à M. Mario Poirier, président de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, « Qui a droit aux services psychologiques ? », 14 mars

IL EST malheureux qu'un président de corporation professionnelle sente le besoin de jeter le discrédit et le mépris sur les médecins omnipraticiens pour valoriser son groupe au yeux de la société et promouvoir ses intérêts corporatistes.

Les médecins omnipraticiens reçoivent une formation de base et participent à des activités de formation médicale continue pour rendre à la population des soins de première ligne dans tous les domaines, y compris celui de la santé mentale.

Ce ne sont pas tous les médecins omnipraticiens qui rendent de tels services. Ceux qui préfèrent travailler dans d'autres domaines s'en abstiennent.

Par ailleurs, des médecins omnipraticiens poussent davantage leur formation dans cette discipline et y consacrent une part importante de leurs activités, notamment dans des départements de psychiatrie d'hôpitaux généraux et dans des établissements spécialisés.

Comme tout professionnel consciencieux, le médecin omnipraticien n'hésite pas à recourir aux services spécialisés si l'état du patient le requiert.

Chaque corporation reçoit de par la loi le mandat de veiller à la compétence de ses membres. Dans le cas des médecins, cette responsabilité incombe à la Corporation professionnelle des médecins du Québec — et pas à d'autres — et cette dernière est à l'avant-garde au Québec et au Canada pour la façon dont elle s'acquitte de ce mandat.

Nous invitons donc le président de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec à afficher un comportement plus professionnel à l'avenir et à défendre son point de vue sans s'en prendre injustement aux membres des autres corporations.

— CLÉMENT RICHER  
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec  
Montréal, le 4 avril.

## Une femme comme elle

Lettre à M. Brian Mulroney

AU MOMENT où les femmes du Québec vont célébrer le 50e anniversaire du droit de vote, il serait sans doute juste et raisonnable que votre gouvernement songe à nommer une femme comme lieutenant-gouverneur du Québec.

On a déjà mentionné le nom de plusieurs femmes qui se sont illustrées dans des carrières politiques. Il y a cependant une femme remarquable qui est demeurée en dehors de la mêlée tout en devenant un modèle pour les générations montantes. Il s'agit de l'hon. Réjane Laberge-Colas. Présidente fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, elle est la première femme qui a été nommée juge d'une cour supérieure au Canada.

Épouse et mère, professionnelle respectée par ses pairs, grâce à son intelligence, à sa culture, à son sens aigu de l'administration et à son excellent jugement, elle a charmé tous ceux qui l'ont côtoyée. Sa réputation est solide, sans failles, aussi bien auprès de ses collègues et des justiciables que de tous ceux qui ont le privilège de la connaître.

Sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur apporterait à cette fonction une dimension nouvelle et les Canadiens vous seraient reconnaissants d'avoir ainsi reconnu une personne aux mérites exceptionnels.

— MICHELINE PLANCHARD  
Montréal, le 3 avril.

## Anticosti

MAINTENANT qu'on s'est entendu sur la mise en valeur du fjord du Saguenay, pourquoi pas en faire autant avec l'île d'Anticosti, que les planificateurs du réseau de parcs nationaux ont aussi relégué.

Comme le dit si bien Robert Choquette dans sa chronique *Le Plein Air* du 14 septembre 1989 : « Nulle part ailleurs trouve-t-on pareille alternance entre la forêt boréale et le monde maritime. »

Tout comme l'adoucass, Port-Menier revêt un intérêt particulier pour nos cousins d'outre-mer. Toute la région les fascine (voir la revue *GEO* de janvier 1990).

— LIONEL L. CORMIER  
Havre-Saint-Pierre, le 5 avril.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements: (514) 844-5738

LE DEVOIR • (USPS # 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

# Le pays que nous voulons

## Pour nos enfants

IL Y A quelque trois ans, nous avons dénoncé ce marché de dupes que nous semblait constituer l'accord (sic) du lac Meech. Nous avions dit les raisons politiques, culturelles et sociales de notre opposition.

Aujourd'hui, nous sommes, comme tous les Québécois et toutes les Québécoises, soumis à une grande entreprise de manipulation qui veut faire croire par l'absurde que l'accord du lac Meech est bon pour le Québec (puisque les méchants s'y opposent), mais que si, par malheur et par la faute de ces méchants, l'accord tombait... à l'eau, le Québec pourrait fort bien se débrouiller tout seul.

Quels sont les héros de ce beau discours ? Des économistes, des financiers, des grands patrons, bref, des gens qui font partie du monde qui nous a fait le coup de la Brinks, qui nous a fait le coup de « non » au référendum, qui nous a fait le coup du « libre » échange qui nous apporterait la prospérité et le progrès. Et même Ryan, le grand manitou du « non », et même Trudeau disent aujourd'hui que, oui, le Québec est capable de se débrouiller tout seul. Le Québec a-t-il progressé aussi vite que cela ?

Certes non. Mais le monde des affaires, lui, a changé. Pour nos financiers et patrons, le Canada et les rapports est-ouest ont moins d'intérêt maintenant que les États-Unis et les rapports commerciaux nord-sud. C'est cela qui les a fait changer d'avis, eux qui se sentent de taille suffisante pour entrer dans l'arène de la finance internationale.



« Un pays, ce n'est pas que des actions, des contrats et des profits. »

Mais ce qui est désolant, c'est que les seules voix qu'on entend aujourd'hui sont celles-là, celles des financiers et des grands chefs d'entreprise qui ont pris goût au libéralisme économique et celles de politiciens qui n'ont que le goût du pouvoir politique.

Un pays n'existe pas que par et pour ses économistes et ses financiers qui ne rêvent que d'un Qué-

bec Inc. Un pays existe par et pour son peuple, ses travailleurs et ses chômeurs qui sont les victimes des profits ! Un pays n'existe que par des gens qui veulent vivre ensemble, qui participent d'une même culture : c'est-à-dire une langue, un système d'éducation, des arts, des valeurs, des coutumes et, bien sûr, des industries, une agriculture et des institutions financières.

Nous ne devons pas laisser les héros du monde des affaires s'approprier seuls notre avenir. Actuellement, eux seuls donnent de la voix. N'y a-t-il personne d'autre qu'eux pour dire le futur que nous voulons ?

En admettant même que ces gens, ces nouveaux convertis au Québec, soient prêts à constituer un pays tout neuf, lequel construiront-ils ? Un pays où le bill C-21 deviendra le projet de loi Q-21 ? Un pays où l'éducation continuera à voir ses ressources décliner ? Un pays où les pauvres continueront à s'appauvrir, où les chômeurs et les assistés sociaux continueront à être considérés comme des coupables, mais où les riches continueront à s'enrichir en salivant d'envie devant le marché américain ? Un pays où les jeunes issus des communautés culturelles continueront à « bénéficier » d'un taux de chômage extraordinairement élevé ? Un pays sans espoir pour un grand nombre, mais qui permet à quelques autres de faire de bonnes affaires ?

Préoccupé par l'avenir des jeunes qui sont dans notre école et par l'avenir de la culture que nous essayons de leur enseigner, je souhàite que d'autres milieux que celui de la finance et de l'entreprise fassent, eux aussi, entendre leur voix et disent, clair et fort, qu'un pays, ce n'est pas que des actions, des contrats et des profits. Un pays, c'est d'abord et avant tout un projet collectif.

— DENIS GRENON  
président  
Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (CEQ)  
Montréal, le 9 avril.

# Québec Tiers-Monde

## Appauvrissement

DEPUIS quelques temps, nous remarquons au Québec une politique de plus en plus favorable pour les riches et de plus en plus défavorable pour les pauvres.

Avec la réforme des prêts et bourses, on a vu l'accessibilité à l'éducation réduite pour une grande partie de la population étudiante. La réforme de l'aide sociale a fait perdre aux assistés sociaux de perdre le peu de dignité qui leur restait sous prétexte qu'ils devaient être pauvres. Le dégel des frais de scolarité vient enrober cette politique d'appauvrissement en réduisant le niveau de scolarité de la population québécoise. De plus, on annonçait dernièrement la fin de la gratuité dans certains domaines sociaux comme les soins dentaires aux enfants, les médicaments aux personnes âgées et assistés sociaux et, peut-être même, les soins médicaux. De plus, on augmente les taxes scolaires.

Si nous rajoutons à cela la réforme de l'assurance chômage et la TPS entre autres, il est inquiétant de voir vers quoi nous allons en tant que société.

En regardant toutes ces politiques, nous constatons que ce sont les contribuables qui sont touchés. Les impôts et les taxes augmentent, les frais de scolarité aussi, on a de moins en moins accès aux services gouvernementaux tels les prêts et bourses, et on tente de nous couper la gratuité médicale.

Mais dans tout ça, les entreprises se retrouvent gagnantes. On refuse d'augmenter leur impôt de 1% pour combler le déficit des universités et les abris fiscaux sont plus accessibles à ces grandes entreprises qu'aux simples contribuables. À travers tout cela, on nous laisse miroiter l'espoir d'un Québec comme société distincte et on nous inonde avec

le lac Meech. Mais que veut dire une société distincte pour le Québec ?

Est-ce une société qui parle français ou est-ce plus que ça ? On s'entête à copier l'Ontario et les États-Unis dans toutes sortes de politiques dans le but d'être concurrentiels... Si nous voulons nous distinguer, distinguons-nous pour le mieux, non pour le pire.

À notre avis, le lac Meech n'est qu'une « poudre aux yeux » qui permet au gouvernement d'appliquer des politiques anti-sociales sans que la population réagisse.

Par-dessus tout, le gouvernement demande aux Québécois et Québécoises de faire des enfants et on leur promet 3000 \$ au 3e enfant. Mais, avec toutes les politiques d'appauvrissement du gouvernement libéral, faire un enfant devient un luxe. Sur-tout que la pauvreté au Québec augmentera le taux de violence de notre société, qui est déjà élevé. C'est donc épuisant d'essayer de survivre et surtout de se reproduire dans une société qui sera bientôt très pauvre et plus violente.

Le Québec s'approche ainsi de plus en plus de certains pays d'Amérique latine où la richesse est concentrée dans les mains de quelques familles, où le niveau de scolarité de la population est très bas, où la violence est énorme et la vie, précaire.

La lutte contre les frais de scolarité est la façon qu'ont les étudiants et étudiantes de lutter contre cette politique. C'est ainsi que se vit la démocratie au Québec et, si nous ne sommes pas écoutés, c'est qu'à tous les quatre ans, nous élisons une dictature.

Nous aimons notre Québec et nous voulons qu'il soit libre où l'on peut vivre libre et égaux.

— PIERRE MÉNARD  
Jeunesse du Monde Montréal  
Montréal, le 9 avril.

# La langue de la cour d'école

## Franciser n'est pas intégrer

LES EXEMPLES ne manquent pas ni au plan individuel ni au plan collectif de vouloir recourir à des solutions autoritaires lorsque la complexité du problème à résoudre nous dépasse. La proposition de la CECM, d'obliger les élèves allophones à utiliser le français dans les écoles francophones, est de cet ordre.

S'il est, non seulement légitime, mais du devoir des autorités scolaires d'imposer le français dans les activités d'ordre strictement académique, il est par contre inadmissible de vouloir instaurer un système orwellien dans les corridors et la cour d'école. Car, en plus, le problème est moins celui de la francisation que celui de l'intégration.

Or, l'intégration des élèves allophones restera une chimère aussi longtemps que les autorités scolaires permettront l'existence de nombreuses écoles où les francophones constituent moins de la moitié de la population étudiante et que la pédagogie interculturelle ne sera pas mise en application.

Une mesure comme celle préconisée par la CECM ne fera qu'exacerber les tensions déjà existantes et les premiers à en souffrir seront les élèves francophones minoritaires.

Il est faux de croire qu'on intègre en francisant de force. Par contre, l'apprentissage du français par les allophones se fera d'autant plus facilement qu'on réussira à créer des

conditions favorisant leur intégration.

— MARCO MICONE  
Montréal, le 9 avril.

## La contrainte

LA CECM, comme les autres institutions gouvernementales à Montréal, fait face aux défis posés par le multiculturalisme, car Montréal est devenu une société multiculturelle au même titre que Toronto, Vancouver et les autres grandes villes de l'Amérique du Nord. La CECM cherche à s'adapter afin de mieux recevoir les enfants issus de cette société multiculturelle qui doivent légalement fréquenter ses écoles et il faut féliciter la CECM de son initiative, aussi tardive qu'elle soit.

Dans le but de mieux initier les enfants à la langue française la CECM propose de « généraliser » la pratique qui consiste à inscrire dans les codes de conduite des écoles, l'obligation de parler le français sur les lieux de l'école... L'objectif est louable mais ce moyen proposé est illégal et inacceptable dans une société civilisée.

L'interdiction de parler des langues autres que le français en dehors des classes est une violation flagrante de la liberté d'expression de chaque enfant et constitue une mesure de discrimination envers ces enfants. Une lecture de la jurisprudence en matière de liberté d'expression suffit pour tirer cette conclusion.

Plus important encore, une mesure coercitive touchant la vie privée et la liberté de l'enfant est totalement inacceptable. Se souvient-on

des mesures similaires adoptées dans le passé au Manitoba et en Ontario ? Se souvient-on des mesures d'assimilation des minorités en Roumanie en Bulgarie ? Une telle mesure, ayant la connotation de *speech white* risque de servir très mal la cause du français comme la langue d'une civilisation généreuse et ouverte sur le monde moderne.

Le Québec a assumé les défis du libre-échange et du commerce mondial. L'acceptation du multiculturalisme fait partie de ces défis. Rien n'empêche le développement d'une société multiculturelle francophone, mais des mesures coercitives de cette nature peuvent sérieusement compromettre son évolution et sa cohésion. La CECM peut mieux atteindre ses objectifs par le dialogue et la tolérance — valeurs fondamentales dans une société multiculturelle civilisée — que par la contrainte.

— ARMAND DE MESTRAL  
professeur de droit  
Montréal, le 5 avril.

## Sur le dos des immigrants

LA SOCIÉTÉ québécoise, par le truchement de la CECM, vient de réaliser un de ses plus brillants exploits. Toujours fidèle à elle-même, elle réussit encore une fois à mettre sur le dos des immigrants sa lamentable inabilité de se brancher sur la question constitutionnelle.

Car il s'agit bien de cela. L'intégration des immigrants à un Québec français ne se fera pas par le multiculturalisme préconisé par Ottawa.

Elle ne se fera pas non plus par un ministère de l'Immigration qui ferme les portes à l'immigration francophone tout en les laissant ouvertes à des résidents de Hong Kong, prêts à investir, qui achètent des passeports canadiens.

Elle ne peut se faire que par le biais d'un statut particulier pour le Québec, ce que le Canada anglais refuse, ou, de toute évidence, par la souveraineté.

On peut déplorer que des immigrants choisissent l'anglais comme langue de communication entre eux. Mais de là à en arriver à une solution aussi insensée que celle préconisée par la CECM, ma foi, j'ai honte et je crains d'être perçu par les immigrants comme faisant partie d'un peuple de xénophobes et de fascistes.

Ne cherchons pas à culpabiliser les immigrants. Seuls sont responsables les ministres de l'Immigration et de l'application de la loi 101 ainsi que les Québécois qui militent en faveur des écoles confessionnelles qui, hélas, continuent d'écarter musulmans et juifs francophones.

Le Québec de la prochaine décennie doit s'ouvrir sur le monde. Le ministère de l'Immigration étudie les moyens qu'il prendra pour accueillir les immigrants en région. Vouloir accueillir 40 000 immigrants par année dans le Montréal métropolitain, avec le peu de ressources dont dispose le ministère, avec Ottawa qui s'en mêle, avec des critères d'admission irresponsables; voilà une recette parfaite pour faire sauter la marmite.

Le devoir de Mme Gagnon-Tremblay est d'assurer un équilibre harmonieux dans le plein respect des droits collectifs de la majorité francophone. Qu'elle laisse aux personnes plus aptes qu'elle la lecture plutôt généreuse qu'elle fait des chartes des droits et libertés de la personne.

M. Claude Ryan, quant à lui, a le devoir de réaliser les objectifs de la loi 101. Cela comprend les dispositions sur le français langue de travail, sans quoi l'intégration ne sera jamais possible.

— MICHEL SÉVIGNY  
Montréal, le 8 avril.

## Honte à la CECM

À CES GENS de la CECM, je conseille d'engager une nouvelle milice de la langue, pour qu'ils soient bien certains que leur règlement soit appliqué sans faille.

Je leur suggère aussi d'élaborer une série de réprimandes dont les critères de sévérité varieront selon le nombre de mots employés dans une langue étrangère, la réprimande suprême allant à qui osera prononcer quelques mots dans la maudite langue anglaise.

Bravo. Continuez dans le même sens et nous n'aurons rien à envier à ces « bigots » ontariens.

— PIERRE MICHAUD  
Montréal, le 5 avril.

## Avis de l'éditeur

Les « livres opinions » envoyées au DEVOIR pour la page *Des idées, des événements* doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont également requis, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers.

Prière de ne pas dépasser quatre pages et demi dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention d'Albert Juneau.

# Sous le soleil du sexe

## Adieu Bombardier-Mazneff !

À PREMIÈRE vue, Mme Bombardier et M. Mazneff ne m'ont pas paru avoir trouvé rien de nouveau sous le soleil dans les relations hommes-femmes. Pour ma part, j'ai éliminé de ma bibliothèque pour le moment ces deux écrivains, je leur ai préféré Alexandre Jardin qui présentait à cette même émission son nouveau bouquin *FanFan*.

Mon choix a sûrement été le bon puisque je me suis bien amusée en le lisant et que son volume veut bien dépasser la dualité des sexes et parler enfin d'amour !

Je suis reconnaissante à ce jeune auteur de m'avoir apporté de la joie et regrette de n'avoir pu l'entendre davantage car « aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années ».

— COLETTE PERRON  
Ste-Foy, le 6 avril.

## Temps d'abjection

JE NE puis qu'admirer Mme Bombardier d'avoir dit exactement ce qu'il fallait, en présence d'un écrivain qui offense à peu près tout ce qui reste à offenser dans un monde sans honneur et sans conscience, que l'innocence irrite et qui ne songe qu'à en faire l'objet de sa domination et possession.

Le cas était difficile à trancher, parce qu'on parlait d'art, de création esthétique, et qu'on aurait fait un crime à l'auteur d'avoir mal fait accorder un participe, mais non de se glorifier d'avoir réduit des jeunes filles à la condition d'objets de convoitise et de marchandage, sur le marché littéraire de la *traite des Blanchés*.

L'ennui est que le Canada étant prêt à voter la légitimité de l'avortement, appuyé sur un bloc féministe considérable, la voix des fermes outragées, dans ces conditions, perd

beaucoup de sa force devant des êtres plus innocents et plus menacés qu'elles.

La faute n'en est pas à Mme Bombardier, dont j'admire le courage (un courage qui a manqué à nos évêques dans leur *Mémoire* à la Commission parlementaire). La faute en est à un Occident, catholique ou pas, si malade qu'il ne mériterait que d'être jeté aux ordures, si un Dieu n'avait daigné mourir pour lui, même dans le temps de sa plus grande abjection.

— EDMOND ROBILLARD, o.p.  
Montréal, le 6 avril.

## L'apostrophe

JE DÉSIRE manifester mon appui à Denise Bombardier après la critique désobligeante dont elle a été l'objet. Profiter d'une tribune littéraire pour laisser percer le point de vue moral « littéralement » laissé pour compte, a suscité en moi et beaucoup d'autres admiration et satisfaction.

Je doute que M. Pivrot rassemble son monde uniquement pour se pâmer devant la valeur littéraire d'une oeuvre. Car, écriture et pensée s'épousent pour ne former qu'un, l'une pour dire, mettre en valeur et promouvoir l'autre. Sur quoi s'appuie l'écriture s'il n'y avait rien à dire ?

Et c'est ce que fait M. Pivrot lui-même tout au long de son émission. Il note, relève, souligne ce qui est dit tout autant sinon plus que la façon de le dire.

Quant aux détracteurs de Mme Bombardier, à la parole sarcastique et amère, qui ont mis en berne la morale la plus élémentaire parce qu'humaine, ils ne peuvent étouffer la parole droite qui a été prononcée à la face des téléspectateurs de *Apostrophes*.

C'est elle la véritable apostrophe qui a fait honneur au Québec.

Merci Mme Bombardier.  
— CÉLINE DALATI  
LaSalle, le 5 avril.

# En ville on doit tasser l'auto

## La piste Rachel

Lettre à M. Pierre Lefrançois, secrétaire général de la Ville de Montréal

LA RUE Rachel est un excellent choix pour l'implantation d'une piste cyclable. C'est un axe rectiligne, un des tout premiers critères de qualité des pistes. Les cyclistes veulent des axes où ils peuvent filer sans se buter continuellement à des arrêts. Les intersections bien dégagées sont un facteur de sécurité de toute première importance. Pour des raisons de simplicité, de clarté du réseau, tout détour est à proscrire.

D'est en ouest : la piste Rachel est particulièrement facile à implanter entre Pie IX et Hogan; son petit pont près de la rue Hogan est maintenant équipé d'un passage confortable; plus à l'ouest, elle offre un bon dégagement, contrairement aux rues Marie-Anne ou Duluth où chaque intersection exige un ralentissement préventif (ces deux rues sont d'ailleurs trop étroites pour recevoir une piste bidirectionnelle); sa pente vers la montagne est raisonnable; son intégration au parc de la montagne se fait dans une harmonie architecturale peu commune, en face du monument et de son arrangement d'arbres et d'arbustes.

Déjà Rachel est une des rues préférées des cyclistes de Montréal. S'il était peut-être prématuré d'implanter la piste dans certains secteurs l'automne dernier, étant

donné que les corrections à la signalisation ne devaient suivre qu'au printemps, il sera bientôt temps de terminer les travaux.

Si un détour est imposé, les cyclistes abandonneront tout problème et poursuivront leur route en droite ligne.

Nous ne sommes pas sans connaître les plaintes des automobilistes. Les automobilistes ont toujours joui du plus beau morceau de l'espace et des budgets dans notre ville, et sont peu enclins à partager leurs privilèges. Mais l'impact environnemental de l'auto est désastreux, nous en sommes tous conscients maintenant, et l'auto doit dorénavant connaître une remise en question et des restrictions, si on veut laisser à nos enfants une planète encore vivable.

Les automobilistes sont surtout ennuyés par eux-mêmes sur Rachel : leurs désagréments sont dus à d'autres automobilistes comme eux, seuls dans leur auto, congestionnant la rue. Trop d'auto veulent rouler sur un espace peu disponible en ville.

La solution utilisée jusqu'ici — donner toujours plus d'espace aux autos — aboutit à une congestion toujours plus grave. C'est aux moyens de transport moins accapareurs d'espace et plus sains qu'il faut allouer l'espace : autobus et vélos.

La congestion est, semble-t-il, une étape préalable pour que les automobilistes réalisent que l'automobile n'est pas un moyen de transport approprié en ville. Il ne faut pas trop s'émouvoir de leur mécontentement, car c'est la con-

gestion qui les convaincra d'emprunter le métro ou l'autobus, pour le mieux-être de la population montréalaise.

Quant aux commerçants dont la clientèle est surtout automobiliste, ils doivent sans doute songer à se recycler, à s'adapter dans un monde en changement, où l'auto est appelée à coup sûr à régresser. Les principales difficultés que connaissent les CIDAC de Montréal, c'est à l'auto qu'elles les doivent : l'auto dégrade tellement Montréal que les familles émigrent en banlieue... et magasinent alors dans les centres d'achat.

Les commerçants doivent composer avec la population qui reste, et auront tout intérêt à donner à leur rue un cachet, un attrait particulier : une piste cyclable ou une zone piétonnière, qui sont incontestablement un succès commercial à Montréal. Si un commerçant échoue, d'autres commerçants réussiront à tirer parti de cette nouvelle situation et à attirer la clientèle cycliste.

Les cyclistes réclament fort peu de l'espace des rues : environ 1% de la surface. Ils sont des milliers à utiliser un véhicule non nuisible pour la qualité de vie en ville. Ils méritent d'être traités avec dignité, par des aménagements de première qualité, dans des endroits sécuritaires, commodés et agréables de leurs quartiers.

— Robert SILVERMAN  
Claire MORISSETTE  
Le Monde à bicyclette  
Montréal, le 26 mars.

# Politique de rédaction

## La Journée du 21 mars

TOUR À TOUR au fil des ans, le Conseil de presse, les associations professionnelles et syndicales des journalistes, l'Association nationale des « téléspectateurs » (sic), se sont questionnés sur l'image que projettent les médias, des groupes ethniques minoritaires.

Mme Lysiane Gagnon écrivait dans *La Presse* du 20 mars, en résumé : *Peut-on et doit-on espérer que la presse en général s'élève au-dessus des préjugés communs, assume un rôle pédagogique et que les administrations des entreprises de presse se gardent d'utiliser les événements à caractère racial pour mousser leurs ventes et augmenter leur visibilité ?*

Il semble bien, à la lecture de trois grands quotidiens québécois : LE DEVOIR, La Presse et Le Soleil que les réflexions menées par certaines personnes tendent à se traduire en politique rédactionnelle.

En effet, on aurait pu espérer que, lors de la Journée internationale contre le racisme et la discrimination raciale (21 mars), les journaux profitent de l'occasion pour s'ouvrir à ces questions. J'ai eu beau chercher,

je n'ai trouvé dans les pages de ces trois quotidiens que des articles relatant les initiatives des secteurs public et para-public visant l'atteinte de l'équité en emploi pour ces groupes ou les mesures fédérales en matière d'accueil aux réfugiés. En tout, trois articles dans LE DEVOIR et deux dans La Presse.

Comment expliquer que nos quotidiens aient raté une si belle occasion de s'ouvrir au caractère pluriethnique de la société québécoise, d'en partager avec leurs lectrices et lecteurs les défis que pose l'atteinte d'une société démocratique exempte de racisme et de discrimination raciale ?

Est-on contraint à ne comprendre le développement de la société québécoise pluriethnique qu'à travers le traitement médiatique des incidents à caractère racial, traitement qui n'a d'autre effet que d'exacerber les tensions raciales ?

Je ne peux m'y résigner, aussi j'ose espérer que, d'ici le 21 mars 1991, des mesures soient prises pour que l'information devienne pluriethnique tant par son message que par les personnes qui la transmettent.

— NICOLE DE SÈVE  
conseillère syndicale (CEQ)  
Montréal, le 5 avril.

# Le MQF convoque des Assises nationales sur l'avenir du français

Jean Charlier

LE MOUVEMENT Québec Français tiendra dès l'automne des Assises nationales sur l'avenir de la langue française. Les dirigeants du MQF se réunissent ce soir même pour établir les modalités de la décision, un calendrier d'activités, ainsi que la procédure à suivre pour la nomination des délégués membres de l'une des dix associations constituantes.

M. Guy Bouthillier, porte-parole du MQF, a déclaré qu'il s'agit de faire le point 13 ans après l'adoption de la loi 101 et près de 20 ans après la constitution du MQF en 1971. Celui-ci fut créé par les mouvements qui avaient manifesté dans les rues à la suite de la présentation du projet de

loi 63 devant l'Assemblée nationale du Québec en 1969.

La décision a déjà été prise à l'unanimité par les présidents des organismes présents lors de la dernière réunion du MQF voici une semaine de tenir ces assises à la rentrée d'automne. Le MQF commandera sous peu des documents de mises en situation sur tous les aspects de la langue au Québec.

Il ne s'agit pas d'États généraux comme il y en eut en 1967 et en 1969, précise M. Bouthillier. Ces assises ne se prononceront pas sur tous les aspects de la vie nationale. Toutefois, la situation linguistique, elle, sera examinée sous tous ses angles, y compris sous l'angle constitutionnel.

Les décisions sont prises à l'unanimité au conseil du MQF. Celui-ci réunit les présidents de la CSN, de la

FTQ, de la CEQ, de l'UPA, du MNQ, de la SSJB de Montréal, de l'Association des professeurs de français du Québec, de l'Association des professeurs de Montréal, de l'Union des artistes du Québec et de l'Union des écrivains. Tous ces organismes regroupent en tout de 800 000 à 900 000 personnes.

« Ce qui est intéressant, explique M. Bouthillier, c'est qu'on y retrouve des cols bleus, des agriculteurs, tout à côté de professeurs, d'artistes et d'écrivains. On invitera l'agriculteur de Nicolet tout comme l'ouvrier montréalais et le professeur de français à venir se prononcer sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. »

L'idée circulait depuis plusieurs mois déjà au MQF. Elle n'a pas à voir avec le succès ou l'insuccès de

l'accord du Lac Meech comme tel. Car, celui-ci fera plutôt parti du contexte considéré. M. Bouthillier s'attend à la convocation de quelques centaines de participants, plus de 500, dit-il, moins de 1000.

Il n'y aura pas de représentants des minorités linguistiques de l'extérieur du Québec bien que cette question sera considérée dans un atelier au titre de la relation avec l'extérieur. Un autre atelier considérera le dossier des communications. La loi 101 sera l'un des éléments qui définira la réflexion des congressistes. Et, la loi 178 sur l'affichage sera réexaminée.

Après une période où l'on a réagi aux événements forts, en rase campagne, c'est tout l'horizon qui apparaît devant nous, conclut M. Bouthillier. Le MQF fut formé sur la ques-

tion de la langue, c'est là son lieu de rencontre. Sa formation remonte en 1971 à l'initiative de M. François-Albert Angers qui sera invité à participer ces nouvelles assises.

Depuis deux ans, l'idée d'États Généraux est apparue au sein de plusieurs instances, souligne le porte-parole du MQF. Il y a d'abord eu les États Généraux de l'Éducation l'automne dernier. Puis pour 1991, l'UPA a convoqué les États Généraux de l'Agriculture. Juste avant ceux-ci se tiendront donc les États Généraux de la Langue. Il y a là de la part du MQF, volonté de reprise en main d'un débat, d'une réflexion. La question des rapports entre l'autorité fédérale et les autorités provinciales sur la question linguistique ne sera pas négligée.

Ces Assises nationales visent donc

en quelque sorte à tracer un portrait de la situation et des objectifs linguistiques du Québec compte tenu de la situation de 1990. Le MQF a élargi sa composition voici dix ans en incluant l'Union des Écrivains et l'Union des artistes. Le mouvement a connu son moment fort récemment lorsque 60 000 personnes sont descendues dans les rues à Montréal pour protester contre la loi 178 sur l'affichage.

Les déclarations du ministre responsable du multiculturalisme à Ottawa, M. Gerry Weiner, sur l'application de la loi 142 en regard des services de santé à la population anglophone du Québec préoccupent le MQF. Toute ces points forment les prémices d'un nouveau front commun en gestation.

## L'éclatement du Canada semble inévitable à la presse américaine

WASHINGTON (PC) — À lire certains journaux américains au sujet du lac Meech, la rupture du Canada semble pratiquement assurée.

Éditorialistes et « columnists » de plusieurs quotidiens américains influents entretiennent avec calme la perspective d'un Canada divisé par la dernière crise constitutionnelle entre le Québec et le reste du pays.

Tout en déclarant qu'une scission serait déplorable, un éditorial du Washington Post affirme que l'éventualité mettrait fin à des décennies de chamailleries « corrosives » entre Canadiens francophones et anglophones.

Dans le Wall Street Journal de

vendredi un analyste énumère les problèmes auxquels le Québec devrait faire face s'il choisissait de quitter la Confédération.

Dans l'édition d'hier du Washington Times, le chroniqueur de droite Pat Buchanan donnait à entendre que les provinces de l'Ouest et les Maritimes seraient les bienvenues au sein des États-Unis, advenant une séparation du Québec.

De tels commentaires ne reflètent pas l'opinion de l'administration américaine. A Toronto, la semaine dernière, le président George Bush a répété qu'un Canada fort et uni est un grand partenaire, il l'a toujours été et continuera de l'être.

Mais ils laissent à penser que cer-

tains leaders d'opinion américains se sont résignés à un éventuel éclatement du Canada si l'accord du lac Meech échoue. Fait à souligner, des courtiers de Wall Street ont prévenu leurs clients qu'un Québec indépendant serait économiquement viable et demeurerait toujours propice aux investissements.

Le pacte constitutionnel du lac Meech, qui reconnaît notamment que le Québec constitue une société distincte, doit être ratifié par la totalité des provinces d'ici le 23 juin, sinon, il deviendra nul. Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ne l'ont pas approuvé, et Terre-Neuve lui a retiré son appui.

## Bénéfice net inespéré chez IBM

ARMONK (AFP) — IBM, premier groupe informatique mondial, a enregistré un bon premier trimestre après une année 1989 difficile : son bénéfice net trimestriel a progressé de 9,2 % alors que son chiffre d'affaires a augmenté de 11,4 %.

Le bénéfice net a atteint 1,037 milliards \$ (1,81 \$ par action) de janvier à mars contre 950 millions \$ (1,61 \$) au premier trimestre 1989, sur un chiffre d'affaires de 14,185 milliards \$ contre 12,73 milliards précédemment, a fait savoir, hier, la compagnie IBM.

Les bénéfices du géant américain sont supérieurs aux prévisions puisque la plupart des experts tablaient sur un résultat net par action compris entre 1,35 \$ et 1,70 \$ au premier trimestre.

IBM avait accusé une chute de 40 % de son bénéfice net l'an dernier (3,8 milliards \$ contre 5,8 milliards \$ en 1988) en raison notamment de l'inscription au quatrième trimestre d'une provision de 2,4 milliards \$ destinée à couvrir les coûts d'un programme de restructuration. De son

côté, le chiffre d'affaires annuel avait crû seulement de 5,1 % à 62,7 milliards \$.

IBM explique la progression de ses résultats par la poursuite d'une bonne demande pour ses lignes de produits.

« Nous sommes encouragés par les résultats du premier trimestre » qui montrent que notre stratégie d'écoute de nos clients et d'amélioration de la compétitivité de nos produits et services marche, a fait valoir le président d'IBM, M. John Akers.



**Célébration pascale**  
Le président George Bush et sa petite-fille, Marshall, ont été accueillis hier par un couple de lapins géants et plusieurs centaines d'enfants lors d'une fête soulignant le lundi de Pâques. La réception s'est déroulée dans les jardins de l'aile sud de la Maison-Blanche.

## L'empoisonnement a raison des mutins

MANCHESTER (AP) — Trois mutins malades de la prison de Strangeways se sont rendus aux autorités britanniques lundi, au 16ème jour du siège de leur prison, tandis que les responsables de l'établissement appelaient les sept derniers détenus à se rendre et éviter ainsi un empoisonnement alimentaire.

Breden O'Neil, le directeur de la prison a déclaré qu'il craignait que ces hommes ne s'empoisonnent par la nourriture et l'eau qu'il absorbent depuis le 1er avril, date depuis laquelle ils n'ont mangé aucun produit frais.

Deux des prisonniers qui se sont rendus lundi portaient un de leur compagnon de cellule sur un brancard. « Un des garçons est, je le crains, très malade », a indiqué Mary Stewart, la directrice-adjointe du bu-

reau des visiteurs, expliquant qu'il était à moitié conscient lorsque qu'il a été déposé à terre et saigné de la bouche ».

Mme Stewart a souligné que les trois détenus montraient les mêmes symptômes, bien que deux d'entre eux étaient plus légèrement atteints. Ils se sont plaints de frissonnements, de vertiges et de diarrhées, a-t-elle confié.

« Mon message aux sept qui restent est le suivant : si l'un de vous se sent malade, je vous conseille fortement de descendre du toit afin que l'on puisse vous hospitaliser. Je ne veux pas que cela se termine en forme de tragédie résultant d'un empoisonnement alimentaire ou d'une autre maladie, peut-être une salmonelle », a indiqué M. O'Neil aux derniers hommes retranchés à l'in-

terieur de la vieille prison victorienne.

Les prisonniers avaient entassé de grandes quantités de nourriture avant leur émeute commencée le 1er avril. Mais il n'y a pas de réfrigérateur dans la partie de la prison qu'ils occupent encore.

Les derniers mutins de la prison de Manchester avaient allumé tôt lundi matin, un violent incendie qui a pu être maîtrisé par des gardiens qui ont pénétré dans l'établissement, selon le ministre britannique de l'Intérieur. On ignore si cela a provoqué des blessés.

Les irréductibles avaient annoncé dimanche la poursuite de leur mouvement pour une nouvelle semaine, accusant les autorités d'avoir « brisé les bras et les jambes » des prisonniers qui s'étaient rendus.

## Les États-Unis jugent insuffisantes les dépenses du Canada en défense

WASHINGTON (AFP) — Le montant des contributions en matière de défense commune du Luxembourg, du Danemark et du Canada est jugé insuffisant par le secrétaire américain à la Défense, Dick Cheney, dans un rapport annuel sur les dépenses des pays de l'OTAN et du Japon publié lundi.

« Ces pays qui ont des économies relativement prospères et un niveau de vie relativement élevé, consacrent un montant proportionnellement faible de leurs ressources à la défense », selon le document publié par le Pentagone.

« Les résultats de ce groupe de

pays semblent sérieusement en-dessous de la moyenne », ajoute le rapport rédigé chaque année à l'intention du Congrès.

Le document tempère cependant ces critiques en notant que le Canada a plutôt augmenté ses dépenses en matière de défense ces dernières années, que le Luxembourg est un important pays d'accueil pour les forces alliées et que le Danemark a des résultats « meilleurs que la moyenne » dans d'autres domaines tels que le nombre de militaires par rapport à sa population civile.

Avec les bouleversements intervenus dans les pays de l'Est et en URSS, le rapport juge « crucial » que

les objectifs en matière de défense et de contrôle des armements notamment demeurent « en harmonie ».

En 1988, derniers chiffres disponibles, les pays membres de l'OTAN et le Japon ont dépensé pour la défense environ 489 milliards \$.

Sur ce total, la part des États-Unis est d'environ 293 milliards \$ (60 %), suivi notamment par la France avec 36,1 milliards \$ (7,4 %), la RFA 35,1 milliards \$ (7,2 %), la Grande Bretagne 34,7 milliards \$ (7,1 %), le Japon 28,9 milliards \$ (5,9 %), et l'Italie 20,4 milliards \$ (4,2 %).

### A SURVEILLER

- Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 Sherbrooke est, de 9 h à 20 h; au Bell Canada Montréal-Nord, 12345 Albert-Hudon, de 9 h à 15 h 30; et à Farnham, Chevaliers de Colomb, Centre culturel, 135 rue St-André, de 14 h à 20 h 30. Rens. : 937-7761.
- Ce soir à 19 h 30, méditation pour 5 à 8 ans par Marielle Dufour et Lise Lippée, au restaurant Le Commensal, 2115 St-Denis à Montréal.
- Aujourd'hui à 13 h 30, musée-causerie (en anglais) Studios in Still Life et à 19 h 30 Claude Gagnon, peintre québécois contemporain à l'Auditorium du Musée des beaux-arts de Montréal. 285-1600.
- Cours de Polarité I : une approche énergétique globale, vers l'équilibre et la santé... tout en douceur, avec Béatrice Étiouard et Madeleine Legault, les 21-22 avril ou du 24 avril au 29 mai prochain, à l'École de Polarité Vega, 121 Mont-Royal est à Montréal. 843-8077.
- Détour Nature organise une série de cours de kayak à la piscine du Collège Ahuntsic, les 20-27 avril ainsi que le 4 mai de 21 h à 23 h; Cliniques sur la réparation et l'entretien des bicyclettes, les 21 et 22 avril de 9 h à 17 h et les 23 et 25 avril de 19 h à 22 h. Inscr. : 271-6046.
- Les Ami-es de la Terre de Montréal vous invitent à une conférence intitulée : Désarmement, développement durable et protection de l'environnement avec M. Jean-Guy Vaillancourt, sociologue à l'Univ. de Montréal, ce soir à 19 h 30 au Cégep Maisonneuve, 3800 Sherbrooke est, local B4420. Entrée libre. 843-8585.
- L'auxiliaire du Centre hospitalier Reddy Memorial organise une soirée bénéfice casino « Le Reddy en Fête », le 24 avril de 19 h à 23 h dans la salle Tudor au magasin Oglivly. Réserv. : 939-6671.
- La Commission scolaire Laurenlav offrira un concours de mathématique enlevant pour les élèves de la 2e année du secondaire. Ce concours s'appelle « Dynamath » et aura lieu le 3 mai 1990 à l'école secondaire Lake of Two Mountains à Deux-Montagnes. 682-5170.

- Ce soir à 20 h, soirée d'information organisée par le Comité d'appui au Front patriotique Manuel Rodriguez, intitulée : La nouvelle situation en Haïti, au Cafétiers, 4837, av. du Parc à Montréal. 270-5336.
- Au Bas de l'échelle, groupe à la défense des droits des non-syndiqués, organise une soirée d'informations sur les lois du travail, le mardi 24 avril à 18 h, au 6839-A Drolet, bur. 305, Montréal. Rens. : 270-7878 entre 13 h 30 et 17 h du lundi au vendredi.
- Transition-Travail, c'est un cours de 150 heures que vous suivrez à plein temps durant cinq semaines consécutives. Rencontre d'information, aujourd'hui à 13 h à l'École Garneau, 1808 Papineau, local 303 à Montréal. 982-3434.
- La Société d'étude et de conférences vous invite à un déjeuner-causerie intitulée : Hommage à Mme Thérèse Forget Casgrain avec comme conférencier, Me Philippe Casgrain, le mardi 24 avril à 12 h, au Le Château Champlain, Salle de Bal, Place du Canada. Réserv. : les mardi et jeudi de 9 h 30 à 15 h au 252-3000, poste 3709.
- L'Association des parents et amis du malade mental Rive-Sud vous invite à une rencontre, ce soir à 19 h 30, sur le thème : Du répit pour les familles, en avons-nous besoin ? par Françoise Beauregard, au Centre d'accueil « Chevalier de Lévis », 40 rue Lévis, près Chemin Chamby à Longueuil.
- Ce soir à 19 h 30, conférence intitulée : Écologie, Paix, sécurité et développement, au Cégep Maisonneuve, 2700 rue Bourbonnière (métro Pie IX).
- Ce soir à 19 h, conférence intitulée : La peinture américaine au XIXe siècle par François-Marc Gagnon, à la Maison de la culture Marie-Uguay, 6052, boul Monk à Montréal. Rens. : 872-2044.
- Ce soir à 20 h, conférence intitulée : Panorama du cinéma québécois par Gerald Pageau, au Collège des Érudites, 3535, boul. Rosemont à Montréal.

### SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ **La Lituanie**  
ont expliqué que les sanctions pourraient aussi avoir des effets négatifs sur l'Union soviétique. Ainsi, un embargo sur les fertilisants agricoles destinés à la Lituanie abaisserait la production de viande et de produits laitiers que Vilnius exporte partiellement. De même le district de Kaliningrad, coincé entre la Lituanie et la Pologne, souffrirait de la fermeture du gazoduc qui alimente la Lituanie.

En position de faiblesse à cause de sa dépendance en fer, acier, cuivre, pétrole et autres produits soviétiques, la Lituanie pourrait envisager des crédits temporaires en devises auprès des pays occidentaux et scandinaves si Moscou applique son ultimatum aux produits rapportant des devises, ont ajouté les orateurs sans plus de précision.

En Lituanie, la situation était calme hier et on ne notait aucun signe concret d'application de la menace du Kremlin.

Par ailleurs, la Maison-Blanche a indiqué hier qu'elle envisageait différentes options en réponse à une éventuelle action de Moscou à l'encontre de la Lituanie, mais a refusé de dire si elle pourrait prendre des sanctions commerciales comme l'ont suggéré des membres du Congrès.

« Nous avons évidemment passé en revue toutes les options possibles mais nous estimons que la meilleure attitude pour le moment est de ne pas spéculer sur la voie que nous pourrions suivre », a déclaré le porte-parole de la présidence américaine, M. Marlin Fitzwater.

Le secrétaire d'État James Baker avait affirmé samedi qu'il était

« clair que le peuple américain ne comprendrait pas que le peuple lituanien soit privé de produits de première nécessité », comme le président soviétique Mikhail Gorbatchev l'en a menacé.

Enfin, le pape est toujours prêt à offrir ses bons offices à Mikhaïl Gorbatchev et aux dirigeants lituaniens dans le conflit qui oppose Moscou à Vilnius, assure-t-on dans les milieux diplomatiques du Vatican.

Le premier ambassadeur du pape en URSS, l'archevêque Francesco Colasuonno, pourrait même avancer son départ pour la capitale soviétique, prévu pour la fin du mois, si les circonstances l'imposaient et si les parties en cause le souhaitaient, estime-t-on de même source.

◆ **Québec**  
publics en nombre suffisant".

Il signale également que depuis 1986, une moyenne d'à peine 1500 HLM ont été mis en chantier annuellement au Québec.

Accusant le gouvernement « d'agir en cachette », le FRAPRU souhaite dans ce dossier un large débat public et la mise en place d'une véritable politique d'habitation, telle que promise par Robert Bourassa lors de la campagne électorale de 1985.

Des données rendues publiques la semaine dernière par le ministre responsable de l'Habitation, M. Yvon Picotte, indiquent toutefois que le gouvernement veut améliorer sa moyenne et projette pour 1990 la construction de 2812 unités de logement à loyer modique, dont 1429 pour les familles et 1383 pour les personnes âgées.

De ce nombre, on prévoit 900 logements nouveaux à Montréal, 175 à Québec, 124 à Gatineau, 100 à Longueuil et 60 à Chicoutimi.

Le mois dernier, le gouvernement avait décrété un autre règlement qui, cette fois, haussait les loyers mensuels de quelque 20 000 locataires de logements sociaux.

◆ **GM**  
Or, de l'aveu même de la direction, l'usine répond aux trois critères nécessaires à l'obtention du contrat : qualité accrue, productivité et bonnes relations de travail.

« Pour nous, l'essentiel, c'est que le climat de travail va bien. Il n'y a eu qu'une grève en 20 ans à Sainte-Thérèse et nous avons toujours travaillé main dans la main », disait hier M. Osborne.

Quant à la productivité, le porte-parole souligne qu'elle s'est grandement améliorée depuis la réorganisation de 1987.

De plus, jeudi dernier, les employés ont ratifié une entente qui modifiera la gestion de l'usine de Boisbriand si celle-ci obtient le mandat de fabriquer les modèles F.

Cependant, comme le syndicat l'expliquait également au DEVOIR vendredi dernier, la compagnie refuse de dire que les employés ont fait des concessions.

« Nous leur avons plutôt proposé un plan d'affaires dont nous avions déjà discuté avec l'exécutif du syndicat, dit M. Osborne. S'ils obtiennent le contrat, il faudra implanter de tout nouveaux modèles fabriqués selon les plus récentes technologies. Les changements sont inévitables et c'est ce que nous avons négocié. En acceptant de mettre tous ces paramètres en place, l'usine est maintenant en meilleure position pour obtenir le contrat. »

Vendredi, un représentant syndical disait que les employés avaient accepté à 88 % de rouvrir leur convention collective non pour faire uniquement des concessions mais en échange de certaines améliorations, notamment au chapitre des pensions.

Au syndicat, on affirme que la décision de donner le contrat à l'usine québécoise est prise depuis déjà longtemps. Dans le dernier bulletin du Syndicat national des travailleurs de l'automobile, même le président

Bob White se dit confiant « que GM décidera d'installer une nouvelle série de véhicules à cette usine d'assemblage », en dépit des mises à pied annoncées en mars à Boisbriand.

Les modèles F sont actuellement fabriqués en Californie mais ils sont surtout vendus dans le nord-est du continent, d'où le souhait de la compagnie de les assembler plus près de leur lieu de vente.

Si l'usine de Boisbriand obtient le contrat, elle fonctionnera alors à pleine capacité dès juillet 92 avec environ 2500 employés.

L'usine compte actuellement 3200 employés dont 1700 seront mis à pied à la mi-juillet pour une période indéterminée en raison de la mévente des Chevrolet Celebrity et des Oldsmobile Ciera qui y sont fabriqués.

◆ **Place**  
lyte-Lafontaine en provenance de la banlieue sud et de l'autoroute Jean-Lesage peuvent emprunter la route 132 et accéder à Montréal par les ponts Jacques-Cartier et Champlain.

Les transports en commun, le co-voiturage, de même que certains terrains de stationnement dits « incitatifs » devraient favoriser la réduction du nombre des voitures sur la route. Un train a été prévu à Repentigny pour le 15 mai.

Les bulletins de circulation prendront une importance cruciale à la radio et à la télévision. Les usagers peuvent également communiquer en tout temps au bureau des communications du ministère des Transports à Montréal au 873-4040 ou dans les bureaux régionaux à travers le Québec s'ils désirent plus de renseignements avant d'affronter la Métropolitaine.

Garavou vous dit :  
**ATTENTION!**  
CSST

Montréal, mardi 17 avril 1990

## SCIENCE ET TECHNOLOGIES

### Des chercheurs de l'UdeM publient dans *Nature* une importante découverte sur l'ARN

**Guy Paquin**  
Collaboration spéciale

SIDNEY ALTMAN et Thomas Cech ont stupéfié les biochimistes en 1983. Ils ont démontré que l'ARN, jusque-là connu comme commis-voyageur du code génétique dans la cellule, avait aussi la propriété d'agir comme catalyseur, c'est-à-dire comme accélérateur de réactions chimiques intracellulaires, une tâche jusque-là attribuée aux seules protéines. Le Nobel vint confirmer l'importance de la découverte. Dès lors, un peu partout dans le monde, on a tenté de montrer ce qui, dans la structure de l'ARN, jouait ce rôle de catalyseur.

C'est à une équipe de l'Université de Montréal que revient la palme de la victoire pour avoir mis le doigt sur les quelques bases d'une section d'ARN particulière, capable d'accélérer la rupture d'un brin d'acide nucléique situé non loin de là dans la même molécule. En fait, cet ARN auto-catalyse sa propre coupure.

Trois biochimistes de l'Université de Montréal, Robert Cedergren, Jean-Pierre Perreault et Benoît Cousineau, ainsi que deux chimistes de McGill, Taifeng Wu et Kelvin K. Ogilvie, publient ce mois-ci dans la prestigieuse revue scientifique américaine *Nature* les résultats de leurs recherches. Cela, en soi, constitue une consécration.

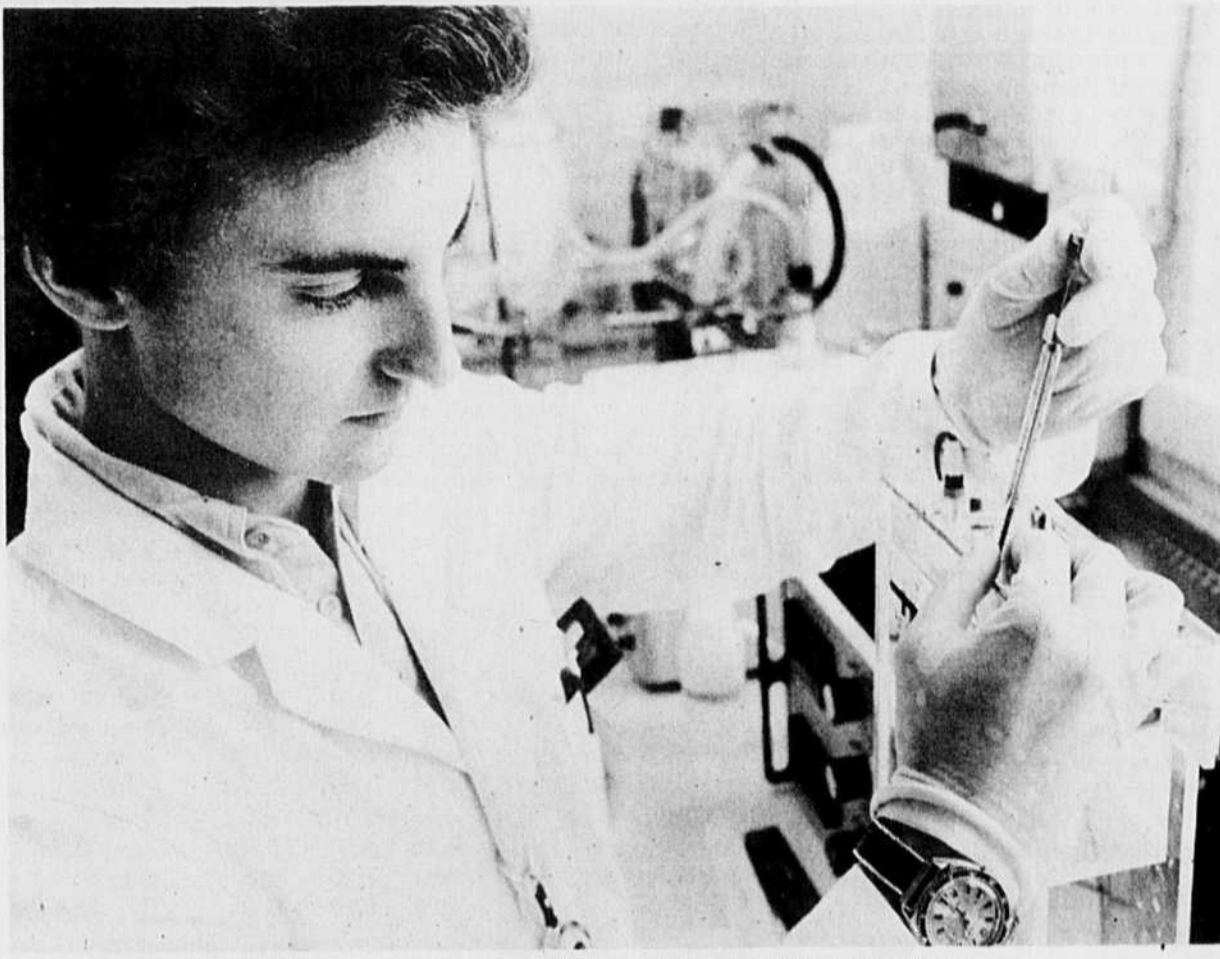
« Nous avons choisi de travailler, explique M. Perreault, sur la molécule de Cech, qui a la propriété de se débarrasser d'une section non performante d'un de ses deux brins de nucléotides. Nous avons commencé par nous étonner de ce que l'ARN lui, n'a aucune activité catalytique. »

Étonnant en effet, quand on sait que les deux molécules, ADN et ARN, sont des soeurs jumelles, sauf pour un minuscule groupement hydroxyle (OH) présent dans l'ARN et pas dans l'ADN. L'équipe montréalaise a soupçonné depuis le début ce radical hydroxyle d'être le responsable de l'activité catalytique de l'ARN.

Facile à dire, mais quand un ARN particulier a quelques milles de nucléotides, lesquels portent tous chacune deux radicaux OH, leur pièce d'identité ARN, en quelque sorte, allons-nous demander à chacune tour à tour si c'est elle qui s'amuse à catalyser des réactions? Impossible, ce serait l'aiguille et la botte de foin.

« Heureusement, répond M. Perreault, nous avons pu fabriquer de courtes molécules d'ARN, comportant à peu près 50 nucléotides, selon le modèle de Cech et ayant gardé leur propriété catalytique. Cela réduisait grandement l'étendue de la recherche. Ces ARN synthétiques devaient, pour être efficaces, avoir une forme étrange, assez loin du double brin en spirale caractéristique de l'ARN comme de l'ADN, la double hélice. »

Les ARN de Cech empruntent la



Les recherches sur l'ARN impliquent des manipulations extrêmement fines et délicates.

forme d'une tête de marteau. Alors que l'ARN a la forme d'un rail, deux longues lignes parallèles reliées à l'intervalle régulier par des traverses, l'ARN catalytique sur lequel travaillent les chercheurs de Montréal a une forme bizarre : un des rails est bien droit, mais l'autre s'en éloigne en un point pour tracer la forme d'une tête de marteau et ne reprend qu'un peu plus loin sa ligne droite parallèle à l'autre.

« Or, souligne M. Perreault, c'est en face de cette poche aberrante qu'a lieu, par autocatalyse, la rupture du brin d'ARN. De là à soupçonner la « tête de marteau » de contenir les radicaux hydroxyles catalyseurs, il n'y avait qu'un pas que nous avons franchi. Cela réduisait le nombre des nucléotides suspects à environ 20, celles formant la poche aberrante. »

#### La boîte à fusibles

Comment, dès lors, déterminer laquelle ou lesquelles de ces 20 nucléotides étaient responsables de la catalyse accélérant la rupture en face? L'équipe de M. Cedergren a innové pour résoudre le problème. Ils se sont comportés comme le nouvel arrivant dans un appartement devant une boîte à fusibles sans code. Pour déterminer quel fusible contrôlait la lumière dans la cuisine, on allume dans cette pièce et on retire un à un les fusibles. Dès que la lumière s'éteint, on sait qu'on a mis la main sur le bon fusible.

Les chercheurs de l'Université de Montréal ont donc retiré un à un les nucléotides formant la poche, la tête de marteau. Pour maintenir l'intégrité de la chaîne, ils ont remplacé la nucléotide d'ARN retirée par sa soeur jumelle, une nucléotide d'ADN, dont l'effet catalyseur, rappelons-le, est à peu près nul. Et de vérifier si la catalyse avait encore lieu. Si oui, c'est qu'on n'avait pas encore retiré le chaînon actif. Dès que ce dernier fut remplacé par un placebo ADN, la réaction fut nulle et la victoire assurée.

Restait un autre soupçon à vérifier. Pour que le chaînon de nucléotides catalytiquement actif joue son rôle, sectionner la chaîne en face de lui, il a besoin d'un ion magnésium. Pourquoi? Robert Cedergren et ses collègues supposaient que cet ion allait interrompre, à l'endroit de la rupture, la liaison chimique entre le radical hydroxyle et la molécule de phosphate voisine, coupant ainsi le brin d'ARN. Comment s'en assurer?

On revint donc à la boîte à fusibles. À l'endroit où la rupture s'effectue habituellement, on remplace la nucléotide d'ARN par sa jumelle ADN, toutes choses étant du reste égales. Il ne manquait à la chaîne droite qu'un radical hydroxyle à l'endroit habituellement sectionné, la tête de marteau étant, elle, intégrale et du magnésium étant présent. Résultat, pas de catalyse ni de rupture. La preuve était claire. Dès qu'on enlève le radical hydroxyle en remplaçant

l'ARN par de l'ADN, plus de réaction.

On pense donc que l'ion magnésium porté par la nucléotide catalytique de la tête de marteau est mis en présence du brin à cisailier, capte l'hydrogène du radical OH, forçant l'oxygène restant à se lier chimiquement avec le phosphore voisin. Ce dernier abandonne sa liaison chimique avec le reste de la chaîne qui, par conséquent, se rompt.

Cette série de substitutions expérimentales de nucléotides ADN en lieu et place de leurs semblables ARN est une première dans la recherche sur la structure et le fonctionnement des acides nucléiques. La technique est délicate mais ses résultats spectaculaires permettent maintenant de repenser une question plus complexe que celle de la poule et de l'oeuf (ou du caramel dans la vous-savez-quoi).

Lequel de l'ADN ou de l'ARN vint en premier dans la chaîne évolutive? Si l'ARN est venu en premier, capable de s'autotransformer par auto-catalyse, il n'est pas impossible qu'il ait pu produire ensuite l'ADN, porteur de code génétique. Le fait que l'ADN comporte un radical hydroxyle en moins, perdu en cours de route, supporte cette hypothèse. Robert Cedergren entend bien poursuivre ses recherches et donner éventuellement une réponse à cette question qui est bel et bien celle de l'origine de la vie.

## A VOTRE AGENDA

### MARDI

Dans le cadre des déjeuners-causeries 1989-1990 de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, nous aurons le plaisir d'entendre M. Yves Gougoux, président et chef de la direction de BCP Stratégie Créativité. *Comment faire bouger le Québec et le monde?* à l'hôtel Bonaventure Hilton International, Salle de bal, à midi. Renseignements : Adèle Cabana au 288-9090.

Québec et le Japon — perspective de l'avenir. Renseignements : Nicole Cobby au 875-9261.

### VENREDI

La Chambre de commerce italienne vous invite à un déjeuner-causerie à 8 h 30 à 10 h à l'Hôtel Bonaventure Hilton International de Montréal. Messieurs Mario Cavallancia et Me Raymond Dewalle donneront un aperçu général du fonctionnement de la TPS.

Sous le thème « Les enjeux des années 90 », un colloque sur les outils modernes de production et de gestion se déroulera à l'Auberge Godefroy de Bécancour. Renseignements : (819) 375-4960.

Le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) s'associe à l'Institut canadien des affaires internationales (ICAI) pour une conférence de l'ICAI intitulée « Un monde en mutation », qui se tiendra du 20 au 22 avril prochain au Complexe Guy-Favreau, avec la participation de personnalités de la politique étrangère de Grande-Bretagne, de France, des États-Unis, du Japon, de la RFA, d'Australie et d'URSS. Les séances porteront notamment sur la redéfinition de la sécurité et des finances mondiales ainsi que des échanges mondiaux.

Un déjeuner-causerie, organisé par le Conseil régional de Montréal de l'Institut des banquiers canadiens, conjointement avec l'Association des banquiers canadiens, aura lieu à 11 h 30 au Reine Elizabeth à Montréal. Le conférencier invité, M. Alain Noël, Ph. D., professeur agrégé de stratégie, École des hautes études commerciales, prendra la parole devant 350 banquiers et clients de la région métropolitaine. Monsieur Noël traitera des conséquences économiques de l'Europe 1992. Renseignements : Louise Proulx au 282-9480.

### MERCREDI

L'Association des analystes financiers de Montréal organise un déjeuner-causerie au Centre Sheraton, Salon A, à 12 h 30 avec, comme conférencier, M. Cecil J. Flenniken, président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Canadien Pacifique. Réservations : Ginette Gagnon au 874-0194.

### JEUDI

Le directeur scientifique de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), M. Jean-Yves Savoie, prononcera une conférence intitulée : *Les actions concertées de recherche et développement en santé et en sécurité du travail*, dans le cadre des conférences-midi de l'IRSST. La conférence débutera à 12 h 30, à la salle 1201, 12e étage, 505 boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal. Renseignements : Marjolaine Thibeault au 288-1551, poste 215.

Le Forum des gens d'affaires Québec-Japon vous invite à un déjeuner-causerie à l'Hôtel Le Reine Elizabeth, 900 boulevard René Lévesque ouest, Salon Joliet, à 12 h. L'honorable John Ciaccia, ministre des Affaires internationales et délégué aux Affaires autochtones prononcera une allocution intitulée « Les relations entre le

## Cette semaine à la bourse

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Pédro-Gaspé	16-04	10 h 00	Québec
Hypocrat (Les Ordinateurs)	17-04	10 h 00	Montréal
Bestar	18-04	10 h 00	Dorval
Muscocho (Les Explorations)	18-04	n.d.	n.d.
Domco (Les Industries)	19-04	11 h 00	Farnham
Sico	19-04	11 h 00	Québec

### ÉCHÉANCE DU PRIVILÈGE DE CONVERSION

**BCE**  
Symbole : B.PR.G  
Valeurs : actions privilégiées 1,96 \$.  
Modalités de conversion : 1 action privilégiée pour 1,2 action ordinaire.  
Date limite pour exercer votre privilège : le 1er mai 1990.

**Stelco**  
Symbole : STE.PR.C  
Valeurs : actions privilégiées série C.  
Modalités de conversion : 1 action privilégiée pour 0,741 action ordinaire.  
Date limite pour exercer votre privilège : le 30 avril 1990.

### ÉCHÉANCE DE BONS DE SOUSCRIPTION

**Colossus Resources Equities**  
Symbole : CZK.WT.B  
Valeurs : actions ordinaires.  
Base de souscription : 1 bon plus 4,50 \$ pour 1 action.  
Date d'échéance : le 14 avril 1990.

**South American Goldfields**  
Symbole : SZZ.WT  
Valeurs : actions ordinaires.  
Base de souscription : 1 bon plus 0,80 \$ pour 1 action.  
Date d'échéance : le 17 avril 1990.

### PROJET DE FRACTIONNEMENT

**Slocan Forest Products**  
Valeurs : actions ordinaires.  
Base de fractionnement proposé : 2 pour 1.

**PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**  
**Les Investissements Dinsat**  
Corporation Desjardins de Valeurs Mobilières fera une offre pour toutes les actions ordinaires de cat. A en circulation de Dinsat au prix de 3,15 \$. Corp. Desjardins détient déjà 2 000 000 actions des 6 000 000 actions en circulation de Dinsat.

**Financière Entraide-Coopérants** porteur de 2 000 000 actions de Dinsat, et **McNeil Mantha**, porteur de 1 712 205 actions, se sont irrévocablement engagés à déposer leurs actions. Le solde est détenu dans le public. L'offre est conditionnelle à ce qu'au moins 90 % des actions non détenues par Corp. Desjardins soient déposées.

### PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT

**Mont St-Sauveur International**  
La société a l'intention de lancer une offre publique de rachat d'un minimum de 2 000 000 et un maximum de 3 000 000 d'actions subalternes cat. A et d'actions cat. B en circulation, ces dernières n'étant pas inscrites à la cote de la Bourse. L'offre est de 2 \$ l'action, payable à raison de 1,65 \$ par l'émission d'un billet non garanti convertible de la société et de 0,35 \$ en espèces pour chaque action de cat. A et B. L'offre se terminera le 30 avril 1990. Les billets qui seront mis pourront être convertis, au gré du porteur, jusqu'au 1er avril 1991 en actions privilégiées de premier rang, série 1 de la société. La société n'a pas l'intention d'inscrire en Bourse les actions privilégiées susmentionnées.

**PROJET DE FUSION**  
Les trois sociétés suivantes, **Barons Oil**, **Conwest Exploration** et **Mineral Resources Intl**, projettent de fusionner leurs activités.

### AVIS DE FUSION

**Exploration Loughlor** et **169457 Canada** ont fusionné leurs activités en une nouvelle société qui portera le nom de **Ressources Témiska**. Selon les termes de la fusion, chaque lot de 4 actions de Loughlor seront échangés pour 1 action de Témiska et chaque action de 169457 Canada sera échangée pour 1 action de Témiska.

### RACHAT EN TOTALITÉ

**Rio Algom**  
Symbole : ROM.PR.B  
Valeurs : actions privilégiées de second rang, série A.  
Prix de rachat : 5 \$ plus les dividendes accumulés.  
Date de rachat : le 20 avril 1990.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons garantir leur exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait être incomplet.

Ces renseignements sont fournis par **Tassé**

## VOS IMPÔTS

### Les vendeurs à commissions se retrouvent favorisés par la réforme fiscale du fédéral

**Michel Guénard**  
Collaboration spéciale

IL FAUT BIEN conduire une voiture pour vivre. C'est du moins l'opinion générale exprimée par les employés qui gagnent des revenus de commissions en sillonnant nos villes et campagnes. Pour eux, le ministre des Finances a eu une attention toute particulière en modifiant, le 24 janvier 1989, les règles concernant la déduction pour amortissement (DPA) applicable aux voitures de tourisme dont le coût d'achat dépasse les 20 000 \$.

Les modifications fiscales apportées par M. Wilson visaient deux buts : réajuster les plafonds de la DPA et éliminer la récupération de l'amortissement et surtout les pertes finales lors de la vente de la voiture. En d'autres termes, la création, toute artificielle, de la catégorie de biens amortissables 10.1 servait les visées économicques du ministre des Finances puisque la propriétaire d'une voiture de tourisme utilisée pour gagner un revenu d'emploi ne peut déclarer une perte finale lors de la vente de la voiture. Ainsi, par un artifice comptable, la fraction non-amortie du coût en capital (FNACC) moins le prix de disposition du véhicule est toujours égale à zéro. Une brillante idée qui épargne des millions de dollars au fisc.

Dans la pratique, cela a entraîné un petit cauchemar comptable puisque le coût en capital d'un bien de catégorie 10.1 épouse une double variable temporelle pour l'année fiscale 89 :

■ si, à titre de vendeur à commissions, vous avez acheté votre voiture de tourisme avant le 1er septembre

1989, votre coût en capital est de 20 000 \$ où le coût d'achat de la voiture si ce coût est inférieur à 20 000 \$.

■ mais si vous avez acheté votre voiture après le 1er septembre alors votre coût en capital s'établit à un maximum de 24 000 \$ où le coût réel d'achat du bien si vous avez déboursé moins de 24 000 \$.

Évidemment, on se demande ce que viennent faire toutes ces chinoïseries comptables articulées autour de la date magique du 1er septembre. À vrai dire l'arbitraire le plus total a prévalu dans la conceptions des modifications à la législation concernant la DPA. L'important consiste à ne pas chercher à comprendre mais plutôt à analyser la portée pratique de la nouvelle réglementation sur le portefeuille des vendeurs à commissions.

À titre d'exemple, vous avez acheté votre nouvelle voiture en avril dernier au coût de 23 000 \$. Votre DPA se calculera à travers la formule suivante : (20 000 \$ X 50 % X 30 %) et produira le résultat suivant : une DPA évaluée à 3 000 \$ et une FNACC de 17 000 \$.

Mais où les choses se compliquent, c'est lors de la vente d'un bien de catégorie 10.1 au cours de l'année fiscale 89. Bref, lorsque vous « changez d'auto » au cours de l'année, le fisc vous impose la règle de la demi-année qui s'exprime brutalement par la formule suivante : vous ne pouvez que réclamer que la moitié de la DPA que vous auriez eu droit si vous aviez conservé votre voiture pour une autre année.

Donc au lieu de pouvoir déduire 3 000 \$, le vendeur à commission sera contraint d'inscrire une DPA de 1 500 \$. Ce qui se traduira par une « surtaxe déguisée » de 700 \$ s'il at-

fiche des revenus annuels de plus de 40 000 \$. À cet égard les règles administratives entourant la DPA et les pertes finales prennent toujours valeur de taxe déguisée dont personne ne parle mais dont tout le monde se rend compte lorsque vient le moment de remplir son formulaire T777, état des frais relatifs à un emploi.

Deux autres embûches fiscales viennent freiner la déductibilité des dépenses admissibles. Si vous ne pouvez déduire qu'un maximum annuel de 3040 \$ (250 \$ par mois) à titre de frais d'intérêt versés sur le capital emprunté lors de l'achat de la voiture. Ce maximum passe à 3650 \$ par année (300 \$ par mois) si l'acquisition a été faite après le 31 août. La cohérence logique de ces limites nous renvoie aux paragraphes précédents : un emprunt d'un montant de 24 000 \$ affichant un taux d'intérêt annuel de 15 % dégage un loyer mensuel de 3600 \$. La déduction des frais d'intérêt ramène le taux réel payé par le contribuable à 7,5 %.

Face à ces balises fiscales, vaut-il mieux louer une voiture et déduire les frais de location à la ligne 9 du formulaire T777? Si vous avez conclu ou prolongé un contrat de loca-

tion avant le 1er septembre 89, le montant maximum de la déduction admissible s'établit à 600 \$ par mois. Après cette date charnière, le montant admissible passe à 650 \$ par mois. La réponse à notre question devient alors évidente. Si l'employé utilise sa voiture dans une proportion de 90 % et plus pour gagner un revenu d'emploi, la location semble plus avantageuse du seul fait de la règle de la « demi-année » qui frappe la DPA.

Finalement, voici les nouvelles règles du jeu pour les adeptes des repas pris dans les restaurants. Vous pouvez toujours déduire vos frais de repas à concurrence de 80 % du montant affiché. Cependant, au lieu d'utiliser la méthode détaillée traditionnelle, vous pouvez opter pour la méthode simplifiée. Vous devez seulement tenir un registre de vos voyages et inscrire le montant de 9 \$ par repas pris au restaurant. Pour une fois, Revenu Canada nous a simplifié la paperasse administrative dans la préparation de nos comptes de dépenses.

L'auteur est associé principal chez Guénard et associés, bureau d'économistes conseils.

## Le Japon coopérera avec Boeing

SEATTLE (AFP) — Boeing, le premier avionneur mondial, a annoncé vendredi la signature d'un protocole d'accord avec trois groupes japonais aérospatiaux qui « pourront conduire à un effort de coopération » pour construire le futur Boeing 787-X, un bi-réacteur de grande capacité.

Aux termes de cet accord, Mitsubishi Heavy Industries, Kawasaki Heavy Industries et Fuji Heavy Industries partageront la responsabilité de fournir à Boeing de 15 à 20 % du fuselage, précise un communiqué du constructeur américain.

**Au bout de chaque cigarette**  
Un seul filtre: vos poumons



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## La force du dollar gruge les profits des exportateurs

OTTAWA (PC) — La valeur élevée du dollar canadien fait du tort aux exportateurs, car elle réduit leurs bénéfices et entraîne des pertes d'emplois, a déclaré jeudi M. James Taylor, président de l'Association canadienne des exportateurs. Les compagnies imaginent le pire scénario en faisant des projets et réévaluent leurs stratégies pour les adapter à un milieu ennemi et guère stimulant, a-t-il précisé. Les trois quarts des entreprises d'exportation interrogées par l'association connaissent des difficultés liées directement à la valeur élevée de notre dollar; et 58 pour cent de ces entreprises ont rapporté qu'elles avaient des problèmes graves ou

même très graves avec les taux de change. Entre janvier et mars, l'association a effectué un sondage auprès de 100 de ses 600 membres. M. Taylor a souligné qu'un dollar fort éliminait tous les bénéfices directement réalisés dans le cadre de l'accord de libre-échange canado-américain. À peu près une compagnie sur cinq, ayant répondu au sondage de l'association, a déclaré qu'un taux de change élevé avait eu des répercussions sur les prévisions de bénéfices qu'elle avait faites après le traité qui a réduit les tarifs entre les deux pays. Malgré une chute marquée de la

valeur de notre devise à la fin de janvier et au début de février, le dollar du Canada est reparti à la hausse et a franchi la barre des 86 cents US. En même temps, il a réduit la marge des bénéfices des compagnies vendant leurs produits à l'extérieur du pays en devises américaines. Jeudi, notre dollar a clôturé à 86,05 cents US, à comparer à 85,95 cents US à la fermeture du marché, mercredi. En réalité, a dit M. Taylor, les gains du dollar ont ni plus ni moins imposé un nouveau tarif de 10% aux dépens des exportateurs vendant leurs produits en dollars américains. L'accord de libre-échange a éliminé les tarifs américains sur les exportations canadiennes. Ces tarifs étaient en moyenne de 4% et 5%, a-t-il rappelé.

Un exemple d'entreprise lésée par un dollar canadien fort est Canadian Marconi, fabricants montréalais d'appareils électroniques pour les avions, de radar et de produits de communication.

Un dollar d'une forte valeur « nous rend certainement la tâche plus difficile quand il s'agit de répondre à des appels d'offre internationaux », a indiqué Mme Lynn Gauker, au nom de la compagnie qui a rapporté des revenus de 315 millions \$ l'an dernier.

La compagnie exporte environ 85% de ses produits.

« Le dollar canadien fort a donné aux concurrents américains un avantage quand au coût qu'ils n'avaient pas il y a quelques années », a-t-elle ajouté.

## Les plus fortes variations hebdomadaires pour les titres RÉA\*

■ 15 plus fortes hausses ■				■ 15 plus fortes baisses ■			
Titre	Var. (%)	Prix du 06-04	Prix du 12-04	Titre	Var. (%)	Prix du 06-04	Prix du 12-04
Disnat Investment CI A	14,54	2,75	3,15	Guardian Trustco	25,00	3,20	2,40
Biochem Int. (IAF)	9,75	10,25	11,25	Datamark	9,72	3,60	3,25
Cover Industries	6,38	2,35	2,50	Héroux	9,37	3,20	2,90
Espalau	6,38	2,35	2,50	Cogeco	8,86	3,95	3,60
Peerless Carpet	5,66	6,625	7,0	Cascades	7,95	4,40	4,05
Quebecor CI A	5,05	12,375	13,0	Guillevin Int. CI A	7,69	6,50	6,0
T.C.G. (Québec)	4,05	3,70	3,85	Unigesco CI B	6,75	3,70	3,45
MaBaie	3,38	2,95	3,05	SNC (Groupe) CI A	6,66	11,25	10,50
Banque Laurentienne	2,63	14,25	14,625	BCE Mobile Comm.	5,97	25,125	23,625
Boutiq. San Francisco CI B	2,12	5,875	6,0	Ciment St-Laurent CI A	5,71	17,50	16,50
A.L. Van Houtte	2,12	4,70	4,80	DMR (Groupe) CI A	5,55	2,70	2,55
BMTC (Groupe) CI A	1,61	3,10	3,15	Cambior	5,51	15,875	15,0
Uni-Select	1,51	8,25	8,375	Banque nationale	5,00	10,0	9,50
Algo Group CI A	1,36	3,65	3,70	Sanivan (Groupe)	5,00	4,00	3,80
United Westburne	1,33	9,375	9,50	Fletcher Leisure	4,76	3,15	3,00

\* Par pourcentage. Les titres inférieurs à \$ 2.00 ne sont pas considérés. Source: Bourse de Montréal

## Les plus fortes variations hebdomadaires pour les actions ordinaires\*

■ 15 plus fortes hausses ■				■ 15 plus fortes baisses ■			
Titre	Var. (%)	Prix du 06-04	Prix du 12-04	Titre	Var. (%)	Prix du 06-04	Prix du 12-04
Disnat Investment CI A	14,54	2,75	3,15	Guardian Trustco	25,00	3,20	2,40
Biochem Int. (IAF)	9,75	10,25	11,25	Lac Minerals Wt Sr 1989 II	17,18	3,20	2,65
Rolland CI A	8,97	9,75	10,625	Lac Minerals Wt Sr 1989	17,18	3,20	2,65
Mitel C R Cv Pr 1983	7,01	14,25	15,25	Newfoundland L. & Power	16,00	6,25	5,25
CAE Industries	6,66	7,50	8,0	Enerplus Res. Corp. Royal	13,04	5,75	5,0
Rolland CI B	6,38	23,50	25,0	Bank of Canada Nikkel	12,50	8,0	7,0
Cover Industries	6,38	2,35	2,50	FPI	12,00	6,25	5,50
Espalau	6,38	2,35	2,50	Corona Corp. CI A	11,68	9,625	8,50
Peerless Carpet	5,66	6,625	7,0	Inverness Petroleum	11,11	5,625	5,0
Reed Stenhouse	5,30	30,625	32,25	Datamark	9,72	3,60	3,25
Triton Canada	5,26	1,90	2,00	Héroux	9,37	3,20	2,90
Quebecor CI A	5,05	12,375	13,0	Denison Mines C R Pr SrB	9,09	13,75	12,50
Coronet Carpets	4,76	2,10	2,20	Enerplus Resources Fund	8,88	5,625	5,125
Hôtels Quatre-Saisons	4,34	17,25	18,0	Cogeco	8,86	3,95	3,60
T.C.G. (Québec)	4,05	3,70	3,85	R. Tr. Ener. Income Fund	8,82	8,50	7,75

\* Par pourcentage. Les titres inférieurs à \$ 2.00 ne sont pas considérés. Source: Bourse de Montréal

# CONCOURS de rédaction LE DEVOIR ENVIRONNEMENT CANADA

Participez à la SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT 1990

Gagnez des prix, soyez publié(e) dans LE DEVOIR et sensibilisez la population

### Les prix

Catégorie Jeunes

1er prix: une bourse de 500\$  
2e prix: une bourse de 300\$  
3e prix: une bourse de 200\$

Catégorie Aînés

1er prix: une bourse de 1000\$ et un abonnement au DEVOIR de 3 mois  
2e prix: une bourse de 750\$ et un abonnement au DEVOIR de 2 mois  
3e prix: une bourse de 500\$ et un abonnement au DEVOIR de 1 mois

RENSEIGNEMENTS:  
Concours de rédaction  
LE DEVOIR Environnement Canada  
Direction régionale des communications  
Environnement Canada  
3, rue Buade, 4e étage  
C.P. 6060, succ. Haute-Ville  
Québec, (Québec)  
G1R 4V7  
(418) 648-7204 pour Québec et ses environs,  
1-800-463-4311 pour les autres régions du Québec

## RELAIS D'AFFAIRES ESTRIE

**AUBERGE DE JOUVENCE:** Pour vos réunions d'une ou de quelques journées, nous pouvons accueillir votre groupe de 4 à 130 personnes dans un décor enchanteur qui saura rendre votre réunion des plus productives. À partir de 60\$ p. pers. par jour, incluant l'hébergement, trois repas, pause-santé, salle de réunion, tableau de conférence. À quinze minutes de Magog, Route 220, Orford. Bonsecours JOE 1H0 — (514) 532-3134

### LAURENTIDES

## Auberge St-Denis

NOUVEAU 44 chambres, 24 suites exécutives, cuisine française

Forfait: "Réunion d'Affaires" \$145 /pers./jour (occupation simple)

St-Sauveur des Monts  
61, rue St-Denis, Québec, J0R 1R4

Membre international de «Romantik Hotels»

## RELAIS & CHATEAUX L'ART DU BIEN RECEVOIR

Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

ESTRIE / NORTH HATLEY

**AUBERGE HATLEY:** Plein air et gastronomie dans un décor d'au-trefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 200\$ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

LAURENTIDES / VAL-DAVID

**HÔTEL LA SAPINIÈRE:** Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir — À 1 heure de Montréal — 70 chambres — 5 fleurs de lys — Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes — Prestigieuse cave à vins — Sports de saison — 5 salles de conf., équip. audio-visuel complet — FORFAITS VACANCES DISPONIBLES — Mtl: (514) 866-8262 — Ext. Mtl: 1-800-567-6635 — Val David (819) 322-2020 — Fax: (819) 322-8510 — C.P. 190 Val David J0T 2N0.

**HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE:** Ste-Adèle (Promotion '89). Un bouquet pour fleur vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

**HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS:** À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

# LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645  
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738

Québec..... (418) 845-2080

Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059

Indicatif 418..... 1-800-463-4747

Indicatif 819..... 1-800-361-5699

Indicatif 613..... 1-800-361-5699

## Gala annuel de l'Ordre du Mérite

23<sup>e</sup> remise de l'Ordre du Mérite des Diplômés de l'Université de Montréal à Monsieur Jean Coutu

Pharmacie 1953  
Président et chef de la direction  
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Bernard Lemaire  
Président de Cascades inc.  
en présence du recteur Monsieur Gilles G. Cloutier

Le vendredi 27 avril 1990 à 18:30 dans la salle de bal Régence du Grand Hôtel 777, rue Université à Montréal

Au programme  
18:30 Cocktail  
19:30 Remise de l'Ordre du Mérite  
20:30 à 2:00 Dîner dansant

Pour réservation veuillez communiquer avec le secrétariat de l'Association au (514) 343-6230

Prix du billet 150\$  
Table 8 ou 10 personnes  
Tenue de ville

Université de Montréal Les Diplômés

## Les profits d'Alcan fondent comme neige au soleil

(PC) — La société Alcan Aluminium a vu son bénéfice fléchir substantiellement au premier trimestre de l'année 1990 en raison de la baisse de la demande et de la faiblesse des prix.

Le bénéfice net de l'entreprise s'est établi à 172 millions \$ US, soit près d'une centaine de millions de moins que les 269 millions \$ US encaissés au premier trimestre de l'année dernière. Calculé par action ordinaire, le bénéfice est de 0,74 \$ US cette année contre 1,16 \$ US un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires a subi une baisse nette alors qu'il est passé de 2,3 milliards \$ US à 2,2 milliards \$ US. Pourtant, les livraisons totales ont été légèrement plus élevées, soit 567 000 tonnes métriques cette année en regard de 557 000 pour les trois premiers mois de 1989.

Le président, David Morton, explique par voie de communiqué que

« les prix de l'aluminium subissent toujours des pressions à la baisse, en raison d'une diminution de la demande ». Il ajoute cependant que des signes récents révèlent une reprise de l'activité économique ainsi que de la demande d'aluminium aux États-Unis. M. Morton réitère néanmoins que la prudence est de rigueur pour 1990.

Les prix de l'aluminium ont été de 30% inférieurs au premier trimestre de 1990 par rapport à ceux pratiqués un an plus tôt.

Les résultats du premier trimestre de 1990 comprennent un gain exceptionnel de 63 millions ou 0,28 \$ US l'action relié essentiellement à la vente d'une participation dans une société espagnole, Industria Española Del Aluminio. Pour la même période l'an dernier, un gain extraordinaire de 30 millions \$ US ou 0,13 \$ US l'action avait été inscrit.

## Coup d'oeil hebdomadaire sur le Marché

Indice de la Bourse de Montreal	1829.33	- 44.73
Indice TSE-300	3561.12	- 71.20
Indice Dow-Jones	2751.80	+ 34.68
Or (Toronto)	375.00	- 5
Dollar canadien (USc)	86.05	+ .16
Taux d'escompte	13.61 %	+ .04 %
Inflation	5.4 %	(fév.)

(PC)

Ça, ça fait du bien!

# LA VIE ECONOMIQUE

## Montréal et Vancouver, enfants pauvres des centres financiers internationaux

TORONTO (PC) — Les Bahamas, les îles Cayman, Vancouver et Montréal sont des endroits désignés officiellement « centres financiers internationaux ».

Malheureusement, les deux premiers retirent beaucoup plus d'avantages financiers de ce titre que les deux derniers.

« Nous aimons dire que nous sommes la Genève de l'Amérique du Nord », reconnaît M. Michael Goldberg, l'homme chargé d'attirer de nouvelles institutions à Vancouver afin qu'elles puissent bénéficier des avantages fiscaux accordés avec l'attribution à cette ville du statut de centre financier international.

M. Goldberg peut bien rêver de chambres fortes immenses et bourrées de dépôts anonymes, les gens du milieu financier admettent qu'ils ne réussissent guère à attirer les institutions admissibles, ni d'ailleurs à

provoquer la venue des tas de billets.

« Nous n'avons pas encore réussi à trouver quel moyen prendre pour intéresser nos clients », déclare M. Ken Bond, vice-président senior des services trésoriers avec la Banque Toronto-Dominion, à Toronto. « Nous n'avons pas abandonné, mais il ne se passe pas grand chose actuellement. »

Cependant, comme plusieurs autres institutions, la TD a demandé et obtenu la permission d'offrir des services avec la protection du centre de Vancouver, si elle le désire.

Le Québec en 1986 et la Colombie-Britannique en 1988 ont tous les deux adopté une législation créant un centre financier international.

Grâce à cette législation, les bénéfices que les institutions réalisent avec certains types d'activités financières — activités différentes dans chaque centre — ne sont pas soumis

au fisc provincial.

Le but de cette démarche est de suivre l'exemple donné par des endroits comme la Suisse et les Bahamas qui attirent des activités financières d'envergure internationale avec des lois assurant la discrétion, l'anonymat et de bas impôts.

Le gouvernement fédéral a accepté l'idée en 1987 lorsqu'il a adopté une législation permettant la création de tels centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver, où l'impôt fédéral ne serait pas imposé sur certains genres d'activités financières.

Mais adopter la législation était, comme l'avenir l'a démontré, beaucoup plus facile que trouver des activités profitables pour ces centres, laissent entendre des représentants de banques des deux villes.

M. Goldberg a cité la Banque de Commerce canadienne impériale comme l'une des institutions qui a le mieux réussi à susciter des activités admissibles.

M. Liam Hopkins, gérant régional du centre bancaire international de la BCCI à Vancouver, affirme que la

banque a effectué certaines transactions financières et commerciales qui pouvaient bénéficier des avantages offerts par la législation de la Colombie-Britannique.

Mais, a-t-il dit, les ouvertures, du moins avec la législation actuelle, semblent limitées et la banque n'a engagé qu'un nouvel employé à la suite de la législation.

« On n'a jamais cru qu'il s'agissait d'un service devant créer beaucoup d'emplois. Il visait plutôt à améliorer l'environnement financier de Vancouver et, espérait-on, attirer de nouveaux partenaires », a dit M. Hopkins.

Jusqu'ici 40 compagnies — dont les cinq grandes banques domestiques, des banques étrangères, des administrateurs de fonds et des courtiers en valeurs — se sont inscrits au centre de Vancouver, rapporte M. Goldberg.

Mais, a ajouté un informateur du milieu bancaire de Vancouver, plusieurs de ces entreprises ont demandé leur inscription parce que la Colombie-Britannique leur a promis qu'elles auraient présence quand el-

les feraient des offres pour la réalisation de certaines transactions financières de la province.

Ce n'est pas par hasard si la BCCI — la banque que M. Goldberg a citée comme l'une des institutions participantes les plus enthousiastes — est aussi la banque avec laquelle traite la province, a indiqué l'informateur, qui a demandé à conserver l'anonymat.

À Montréal, 25 entreprises financières sont inscrites et peuvent bénéficier des exemptions de la taxe provinciale dans leurs transactions financières à l'étranger.

« Le but de la législation (québécoise) est d'arrêter — hélas un peu en retard — l'hémorragie de plusieurs institutions financières qui dé-

ménagent leurs activités dans d'autres centres, surtout à Toronto », explique M. Philippe Brunet, gérant senior, change étranger, avec la Banque de Montréal.

Le système sera bénéfique, remarquent les gens du milieu financier, si les législations couvrent les mêmes sortes d'activités afin que les institutions soient admissibles à la fois à l'exemption des taxes fédérale et provinciale.

Actuellement, la législation fédérale ouvre la porte à un plus petit éventail d'activités financières tout en offrant les meilleurs stimulants, alors que la législation provinciale accepte une plus grande variété d'institutions mais n'offre que des économies fiscales minimes.

## Les entreprises chinoises sommées de rembourser toutes leurs dettes

PEKIN (AFP) — Le gouvernement chinois a lancé un ultimatum aux entreprises du pays afin qu'elles s'acquittent de toutes leurs dettes d'ici à juillet, sous peine de voir ses efforts pour relancer la croissance de la production industrielle réduits à néant.

Cette mesure, annoncée par une circulaire du Conseil d'État (gouvernement) rendue publique en début de semaine, est la plus importante décidée jusque-là par les autorités pour tenter de résorber les montagnes de dettes accumulées par les entreprises après dix-huit mois de politique d'austérité, ont indiqué des responsables, cités par le quotidien de langue anglaise, le China Daily.

Selon le journal, le montant des impayés atteint actuellement la somme astronomique de 110 milliards de yuans (23,4 milliards \$ US).

Le gouvernement, qui souhaite voir le problème résolu d'ici à quatre mois, a demandé aux banques d'allouer des prêts aux entreprises en difficulté, a ajouté le quotidien officielle de langue anglaise.

Le président de la Banque populaire de Chine (banque centrale), M. Li Guixian, cité par l'agence officielle chinoise, a toutefois relevé que la Banque centrale n'accorderait qu'un nombre limité de prêts et que les entreprises devraient se tirer d'affaire par elles-mêmes.

L'aide bancaire sera attribuée en priorité aux entreprises du bâtiment, à celles orientées vers l'exportation.

La circulaire gouvernementale indique qu'en raison du ralentissement actuel du marché et de l'accumulation de stocks énormes d'inventus, le problème des dettes contractées entre les entreprises a pris une telle ampleur qu'il entrave la production.

Nombre d'entreprises, devant de l'argent ou à qui d'autres entreprises en doivent, ont été contraintes de diminuer leur production voire de l'arrêter totalement, souligne le document officiel.

L'an dernier trois millions d'entrepreneurs privés ont dû abandonner les affaires, faisant les frais de la politique d'austérité lancée en septembre 1988 pour mettre un frein à la surchauffe et à l'inflation. Environ 1,1 million d'entreprises rurales — semi-privées — ont dû mettre la clef sous la porte, ainsi qu'un nombre — non révélé — d'entreprises d'État. Seize pour cent d'entre elles sont, officiellement, dans le rouge, ayant totalisé des pertes de 2,9 milliards \$ US en 1989, soit 120 % de plus qu'en 1988.

Chine Nouvelle a fait état récemment de la baisse de 8,2 % du nombre d'entreprises industrielles et commerciales en 1989 par rapport à 1988, et d'une réduction parallèle de 2,9 % du nombre de salariés.

Les derniers chiffres officiels indiquent qu'un million et demi de personnes sont venues grossir les rangs des chômeurs dans les zones urbaines en janvier et février derniers. Le taux de chômage (officiel) était de 2,3 %, fin 1989, mais des économistes chinois l'évaluent à 4 %, sans compter la main-d'œuvre excédentaire dans les campagnes, estimée à quelque 170 millions de personnes.

De source diplomatique occidentale, on estime que si les compagnies parviennent à éponger leurs dettes, cela ne leur permettra pas de faire repartir immédiatement la production, de nouveaux capitaux étant alors nécessaires à cette reprise.

**ALCOOL...  
TROP,  
TROP  
SOUVENT,  
C'EST RISQUÉ!**

Santé et Services sociaux Québec

## AVIS DE NOMINATION

Monsieur Jocelyn Proteau, président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, est heureux de vous présenter les membres du nouveau Comité de direction de la Fédération

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec offre des services conseils aux 321 caisses populaires affiliées qui desservent plus de 2 millions de membres et détiennent des actifs de près de 14 milliards de dollars.



Monsieur François Richard  
Conseiller du président



Madame Christine Marchildon  
Première vice-présidente,  
Ressources humaines



Monsieur Yves Tétreault  
Premier vice-président,  
Secrétaire général  
et Affaires juridiques



Monsieur Gaëtan Couture  
Premier vice-président,  
Planification, Marketing  
et Communications



Monsieur Bruno Morin  
Premier vice-président,  
Soutien gestion CP,  
Systèmes et  
Compensation



Monsieur Michel Jourdain  
Premier vice-président,  
Finances et  
Administration



Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

- Tu t'es mis au touch football ?  
- Oui, sinon c'est ma blonde qui me plaque !



Un coup de fil aux copains.  
Un ballon, un parc.  
Les bleus contre les rouges !  
Donnez des couleurs à vos samedis.  
**PARTICIPATION À vous de jouer.**

ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE

*Votre*  
**comité-conseil  
d'arrondissement**

## Invitation à participer

Assemblée du 25 avril 1990, à 19 h  
Hôtel de Ville  
Salle du Conseil  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro: Champ-de-Mars)

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures;
2. Période de questions du public;
3. Période d'information par les membres du comité-conseil;
4. Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit:
  - 4.1 Autorisation de démolir le bâtiment portant les numéros 1782-86, rue Saint-Christophe (district électoral Ville-Marie);
  - 4.2 Autorisation d'aménager des parcs de stationnement sur des emplacements situés à l'arrière des bâtiments portant les numéros 3561, 3569 et 3575, rue Sainte-Famille (district électoral Ville-Marie);
  - 4.3 Projets de règlements permettant d'occuper le domaine public:
    - a) marches existantes en façade du bâtiment portant les numéros 1200 à 1206, rue Ottawa (district électoral Pointe Saint-Charles);
    - b) café-terrasse proposé en façade du bâtiment portant le numéro 1500, avenue McGill College (district électoral Peter McGill);

- 4.4 Projet de règlement portant approbation du plan de modification et d'occupation d'un bâtiment situé au 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'angle sud-est de la rue MacKay (district électoral Peter McGill);
- 4.5 Projet de règlement portant approbation du plan de construction, de modification et d'occupation d'un bâtiment situé sur le côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Drummond et de la Montagne (district électoral Peter McGill);
- 4.6 Projet de règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment commercial situé au nord de l'avenue du Président-Kennedy entre les rues Union et Aylmer (district électoral Ville-Marie);
- 4.7 Projet de règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un immeuble à bureaux situé sur le côté nord du boulevard de Maisonneuve entre la rue Berri et l'avenue Savoie (district électoral Ville-Marie);
5. Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le jeudi 26 avril 1990, à 14 h, au même endroit.

Renseignements:  
Bureau ACCÈS MONTRÉAL Ville-Marie  
872-6395 ou 872-6396

**VIVRE,  
MONTRÉAL**

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

## INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

## LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE  
**286-1200**

### 167 A louer hors frontières

LAUDERDALE Condo près mer et shopping. Très propre. Spécial printemps/été. 150 \$/semaine. 353-7692.

### 251 Bureaux à louer

BUREAU à louer, grande surface disponible, clé en main, 200 pi du métré, prix intéressant. Stationnement entièrement rénové. 849-8409.

### 259 Espaces commerciaux à louer

BÉLANGER, 2228, beau local, 845 pi ca. 550 \$/Jr. Appeler le jour, sur semaine. 725-0254.

BUREAU, entrepôt, salle de montre, 2364 pi ca. 5475 Royal-Mount, près métro de LaSavane. Commission assurée aux courtiers. 737-2994.

CENTRE-VILLE, espace pour restaurant à louer, 2400 pi ca., appelez entre midi et 18h, 843-6985.

MONTREAL-NORD, magasin à louer, 4400 pi ca. approx., plus s-sol, vaste stationnement, 9865-9875 Boul. St-Michel près Sauvé. Libre imm. 324-4829.

### 268 Espaces industriels à louer

CONDOS INDUSTRIELS neufs à louer, option d'achat, vente. Dans le Parc Industriel de Terrebonne, près de l'autoroute 640. 477-2111, 629-1699.

### 269 Propriétés commerciales

ANJOU, triplex semi-commercial, rez-de-chaussée, 5 s/sol commercial + 2 x 41, 30 x 47 + gr. terrain, libre imm. 327-8013.

CENTRE-VILLE Bâtisse commerciale à vendre, 3 étages. Appelez entre midi et 18 heures. 843-6985.

### 275 Locaux à louer

1889 BEAUBIEN EST 1 300 pi ca. commerce ou bureau 325-2668.

282 BEAUBIEN EST Métro Beaubien. 600 pi ca. + sous-sol, rez-de-chaussée. 273-5358.

BOUL. ST-JOSEPH Local de prestige pour professionnel, env. 2000 p.c., chauffé, air clim. Termes avantageux. 727-7167.

### 283 Commerces à vendre

BOULANGERIE/PÂTISSERIE Un à Rawdon et un à St-Félix. 1(800)363-1759 ou 862-3661 demandeur Michel.

### TAPIS 1ER CHOIX

Disponible en franchise Léger comptant 597-2228.

### 371 Ordinateurs

AAA PLUSIEURS LOGICIELS Pour PME + imprimante + micro (PC). Bon prix. 679-1099.

TANDI 1000 EX, 256 K, écran 12 pouces, couleur, clavier support, 700\$, 324-4829.

### 395 Oeuvres d'art

ACHÈTE LITHOGRAPHIES et gravures de Bernard Buffet, James Coignard, 739-5009, Dominique, de 9 à 18h.

### 471 Personnel de bureau

SECRÉTAIRE Word Perfect à l'Union des Artistes.

Le poste consiste principalement (95% du temps) à transcrire la correspondance, divers textes et documents dans des délais restreints à l'aide d'un micro-ordinateur pour plusieurs cadres et conseillers syndicaux.

Vous devez passer des tests nous at-testant:

- que vous pouvez dactylographier 60 mots/minutes sur une dactylo conventionnelle.

- que vous pouvez aisément modifier des textes à l'aide de Word Perfect.

- que votre français fait honneur à notre culture.

Notre salaire est concurrentiel et nos avantages sociaux supérieurs.

Téléphoner Léonard Bergeron au 288-6662.

### 487 Services domestiques

AGENCE REDFERN 932-7314 Ménagères, gardes d'enfants et préposés (es).

### 551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

AA A BON PRIX, ferai déménagements, assurances complètes, permis. 597-2282.

AAA DÉMÉNAGEMENT Bas prix, boîtes fournies. Estimation gratuite. 24 heures. 721-0005.

DÉMÉNAGEUR D'EXPÉRIENCE À votre service 24 heures. Assuré. Bon prix. Louis. 435-0634.

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JOUIN TRANSPORT INC. Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

PRENDRAIS petits déménagements ou livraison avec petit camion, prix compétitifs. 729-8487.

PRENDRAIS DÉMÉNAGEMENTS A bas prix, avec assurances. 593-6330.

PRIX SPÉCIAUX, déménagements qualifiés, assurance, local et longue distance. Claude. 363-2722.

### 559 Entretien, réparations, rénovations

A. L. PEINTURE Peinture non comprise. 654-9242.

BONJOURI C'est les imprimés. Fait RÉNOVATION GÉNÉRALE. Appelez-moi. 677-8108.

ENTREPRISE P.R.S. INC. rénovation, démolition. 285-2657.

### 407 Offres d'emploi

## LE DEVOIR

postes disponibles

## TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

### HORAIRE VARIABLES

Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.

Communiquer avec  
M. André Leblanc au 844-7531  
entre 9h30 et 12h00

### 559 Entretien, réparations, rénovations

FAIT TOUT ET BIEN Peinture, réparations, réparations. 649-2267.

FINITION GÉNÉRALE Résidentielle et commerciale, armées de cuisine et sous-sol. 656-7434.

NETTOYAGE de QUALITÉ Sofa, chaise, etc. Coton, toile parachute, tapis. 355-0159, M. Doucet.

PEINTURE À BAS PRIX Pour estimation gratuite. 527-5290.

PEINTURE, joint, réparation de plâtre, gyproc. SALERNO ENR. 968-0265.

PRENDRAIS tous genres de réparations, prix compétitifs, céramique, peinture, etc. 729-8487.

PROTÉGEZ VOTRE CAPITAL! Tous travaux: réparation, rénovation intérieur/extérieur. Vous êtes en rénovation? Nous faisons aussi la surveillance et le contrôle des travaux. 728-9432.

RÉNOVATION J.L. Contracteur général. 981-2273.

TONY, disponible, entretien de tout genre, petites réparations, commercial, prix compétitifs. 727-9432.

TRAVAUX DE RÉNOVATIONS, menuiserie, carrelage, plomberie, plafonnage, travail soigné et prix modérés. 721-6269.

565 Sociétés, sports, loisirs DISCO-MOBILE M & M, musique de tout genre, spécial aux mariés. 491-2362.

567 Lavage, nettoyage NETTOYAGE DE TAPIS résidentiel et commercial. Calcium, graisse, encre, etc. A. Doucet. 355-0159.

SPECIAL DE PRINTEMPS, lavage de murs, plafonds, vitres, tapis, (peinture), 25 ans d'expérience. 491-2362.

### 578 Santé

MASSOTHÉRAPIE, chinois, européen: douleur, relaxation, sportif. 3 Ave. Cornwall, V.M.R. 738-7917.

SYSTÈME PURIFICATION D'EAU, par Osmose Inverse, traitement 40 gal./jour, garantie, 5756, 521-1913.

## DÉCÈS

DENIS, Marie-Ange — À Montréal, le 15 avril 1990 à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Marie-Ange Viger épouse de feu Paul R. Denis. Elle laisse ses fils Paul-Yves (Madeleine Lépine) et Alain ainsi que ses petits-enfants Marie-Josée et Gontran. À sa demande, elle n'a pas été exposée et fut incinérée. Des messes à son intention seraient appréciées. Direction funéraire: Magnus Poirier Inc.

## LA METEO

Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 17 avril y compris les hautes et basses températures pour les villes.

Whitehorse 8-10°  
Yellowknife 4-12°  
Edmonton 12-2°  
Calgary 14-2°  
Regina 10-2°  
Winnipeg 6-4°  
Thunder Bay 4-5°  
Sault Ste. Marie 3-9°  
Toronto 5-6°  
Chicago 8-2°  
Denver 14-4°  
San Francisco 18-11°  
Honolulu 29-21°  
Goose Bay 7-7°  
St. John's 6-4°  
Fredericton 11-6°  
Montréal 7-6°  
Québec 8-4°  
Saint John 7-4°  
New York 15-3°  
Washington 15-4°  
Miami 29-21°

©1990 Accu-Weather, Inc. (PC)

### MONTREAL

Pluie cessant en matinée. Dégagement en fin d'après-midi. Max.: 7. Vents du sud-ouest de 30 à 60 km-h. Probabilité de précipitation: 100%. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

LEVER DU SOLEIL 6 h 06  
COUCHER 19 h 42

### QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: neige se changeant en averse de neige dispersées en matinée. Accumulation de neige: près de 15 cm. Max.: 0. Vents modérés. Mercredi: ciel variable.

Pontiac-Gatineau, La Lièvre, Laurentides: pluie cessant en matinée. Des éclaircies par la suite. Max.: 4. Vents modérés. Probabilité de précipitation: 90%. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux et ventoux.

Ottawa-Hull-Cornwall: pluie cessant en matinée. Dégagement en fin d'après-midi. Max.: 7. Vents du sud-

### 591 Occasions d'affaires

AUX PERSONNES CHOISIES Millénaire en 5 ans ou moins, franchises, magasin clé en main, produits recommandés par médecins et économistes réputés, territoires protégés Mtl et province. Assistance aux franchisés, capital min. requis de 50 000 \$ à 300 000 \$ selon territoires, 1-514-326-3950.

BOIS TORRIFIÉ Recherche d'investisseurs, taux de rendement élevé 20% + M. Guérin, 514-695-3391.

### 595 Services financiers

ATTENTION! Harchement de vos créanciers, prêt, consolidation, médiation, hyp., fond de roulement, etc.

GRUPE SODECOM (Membre du BEC) 251-1071

### 675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

1988 Wellcraft Nova II, 27 pi. 8 po. 2 moteurs, tout équipé, comme neuf (genre cigarette), 585-3445.

CARVER 32 pi. AFT cabine, flying bridge, 1989, 100 hrs de marche, tout équipé, in-bound + Lac Champlain, 115 000 \$ Can., négociable. Jour: 327-7688, soir: 464-1649.

TUNNEL Cougar, 1986, 5 couleurs de bleu, 20 pi. moteur 455 Turbone, remorque Tandem avec + mags + 1989, toile complète, vente rapide. 19 500 \$ M. Nadon. Jour: 438-1255, après 21h: 432-5070.

### 695 Automobiles à vendre

ALFA ROMEO MILANO 87: 43,000 km. couleur noir, toit ouvr. 22 000 \$ M. Renaud. 934-1229, avant 17h. sem.

## LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

### Horizontalement

- 1—Gratte-ciel. — Po-teau.
- 2—Fête mondaine. — Atoll. — A demi.
- 3—Période d'activité sexuelle. — Exclure.
- 4—Cuvette. — Qui se rapporte à la mer Egée.
- 5—Connaitre. — Ventil-er.
- 6—Personne bavarde. — Gaz rare. — Mes-ure agraire.
- 7—Juif. — Argent.
- 8—Rognon. — Seul. — Prescription.
- 9—Petite concrétion sphérique (Géol.).
- 10—Raidir. — Posséder.
- 11—De Lusitanie.
- 12—A nous. — Epée.

### Verticalement

- 1—Difficile à supporter.
- 2—Dangereuse. — Or.
- 3—Stimulions.
- 4—Possédé. — Préfixe signifiant "aurore". — Inoffensif.
- 5—Qui se rapporte à l'utérus. — Mère d'Artémis.
- 6—Brilleras.
- 7—Femelle d'un chien de chasse. — Con-sacré.
- 8—Coquet. — Clôture d'arbustes.
- 9—Aplâtre. — Écoliers.
- 10—Préfixe qui multiplie par un billion. — Possède.
- 11—Occasionnerai. — Fille de Cadmos.
- 12—Feu. — Désert de pierreilles. — Hal-lène.

Solution de samedi

1 GARDEROBEUSGO  
2 OLEAGINEUSES  
3 YUCATECANES  
4 ANILERABRIA  
5 VIFIEPIADAM  
6 ETHEREMSEILE  
7 ETHEROMANE  
8 K SANVELISE  
9 YALITUDEC  
10 SORNEORAL  
11 TIRRAUSERA  
12 LOUHATNECT

# La Fondation canadienne du rein

Signez une carte de don d'organes... dès maintenant.

## Le don d'organes, un cadeau vital!

Garavou vous dit: ATTENTION! CSST

Source: Environnement Canada

# L'ACTUALITE BOURSIERE

## MONTREAL

### Les forestières mènent la baisse

MONTREAL (PC) — Sur tout le parquet de la Bourse de Montréal, les cours ont reculé, hier, au terme d'une séance modérée de transactions qui a vu l'indice général perdre 9,81 pour finir la journée à 1819,52.

Un total de 3 096 878 actions ont été transigées, comparativement à 3 708 433 actions lors de la précédente séance, celle de jeudi dernier.

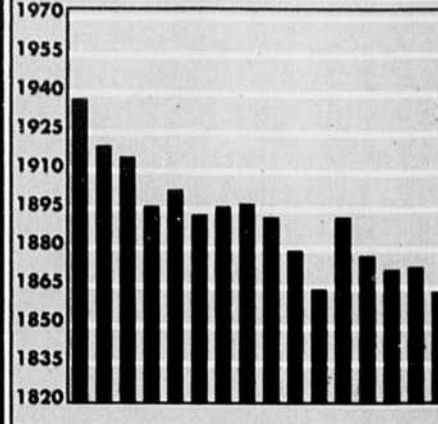
Le sous-indice des bancaires a perdu 8,96 points à 1653,36, celui des minières, 13,52 à 1935,53, celui des industrielles, 5,69 à 1604,96, celui des services, 3,07 à 1619,12, celui des pétrolières, 6,35 à 1602,71 et, enfin, les boursières ont chuté de 17,7 à 2613,47.

Noranda a été le titre le plus nerveux des industrielles, perdant toutefois 5/8 à 203 \$ pour 413 966 actions transigées. Chez les minières, le plus actif a été Agnico Eagle, en recul de 1/4 à 9 1/4 \$ pour 49 300 actions vendues. Parmi les autres titres qui ont connu un certain intérêt de la part des cambistes, Inco a reculé de 1/2 à 29 3/8 \$, Sask Oil, de 1/8 à 13 1/2 \$, Placer Dome, de 1/8 à 19 1/4 \$ pendant que Banque Royale gagnait 1/8 à 21 1/2 \$ et BCE, 1/2 à 41 1/4 \$.

Des 367 titres qui ont été transigés, hier, ceux qui ont réalisés des gains sont beaucoup moins nombreux que ceux en recul, soit 81 par rapport à 147, alors que les 139 autres sont demeurés inchangés.

## MONTREAL

### INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Année	VOLUME (en millions)
1970	16
1971	14
1972	12
1973	10
1974	8
1975	6
1976	4
1977	2
1978	1
1979	1
1980	16
1981	14
1982	12
1983	10
1984	8
1985	6
1986	4
1987	2
1988	1
1989	16

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

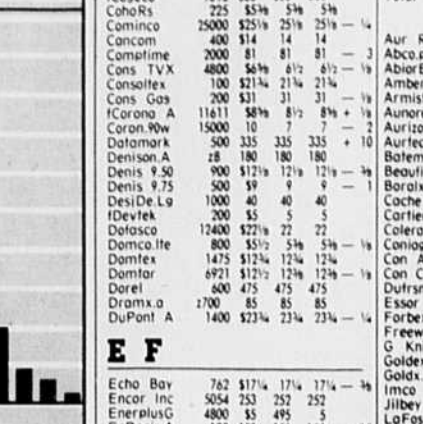
Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

## MONTREAL

### INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Année	VOLUME (en millions)
1970	16
1971	14
1972	12
1973	10
1974	8
1975	6
1976	4
1977	2
1978	1
1979	1
1980	16
1981	14
1982	12
1983	10
1984	8
1985	6
1986	4
1987	2
1988	1
1989	16

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### VALEURS INDUSTRIELLES

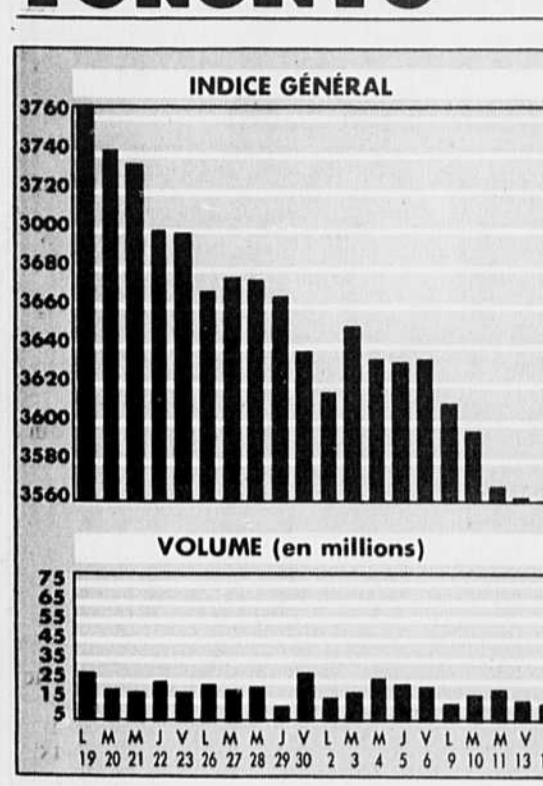
Alcan	1819,52	9,80
Alcan Ind	1604,96	5,69
Banque	1653,36	8,96
Produits Forestiers	2613,47	17,80
Services Publics	1619,12	3,07
Mines	1935,53	13,52
Indice Réa R.C.M.P.	1249,69	10,05
Variation Des Titres	81	139

### INDICE R.C.M.P.

Indice R.C.M.P.	1249,69	10
-----------------	---------	----

L'ACTUALITE BOURSIERE

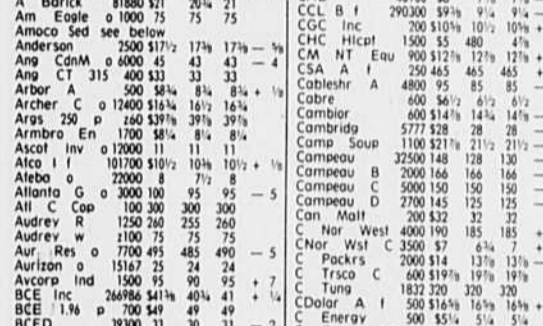
TORONTO



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



INDICE GENERAL

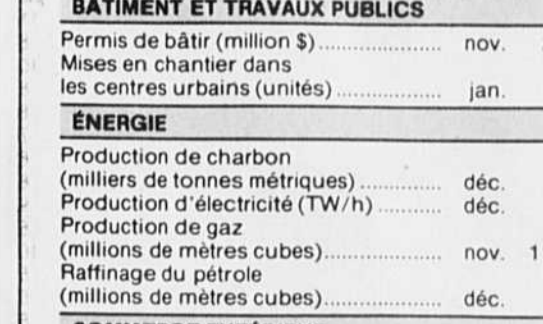
VENTES HAUTS BOLS

Table listing high-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

VENTES BAS BOLS

Table listing low-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

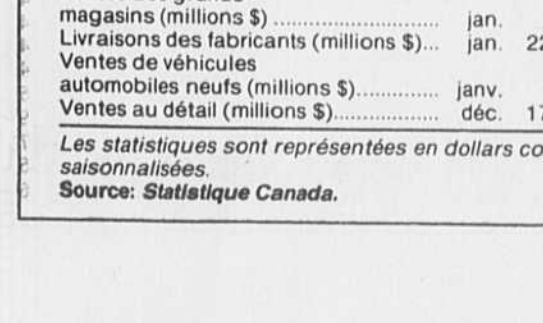
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

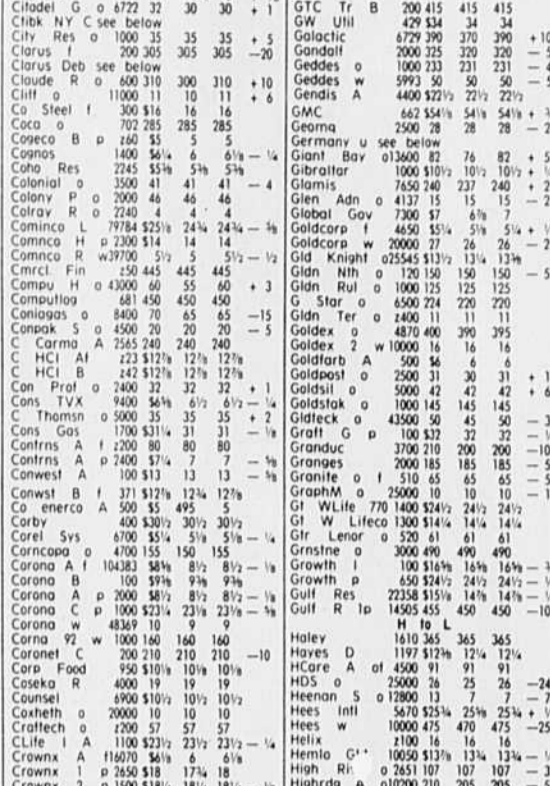
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

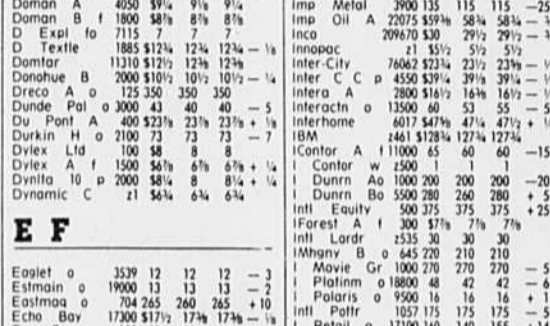
NEW YORK



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



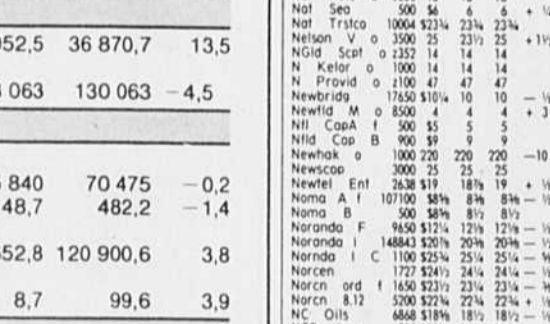
VENTES HAUTS BOLS

Table listing high-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

VENTES BAS BOLS

Table listing low-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

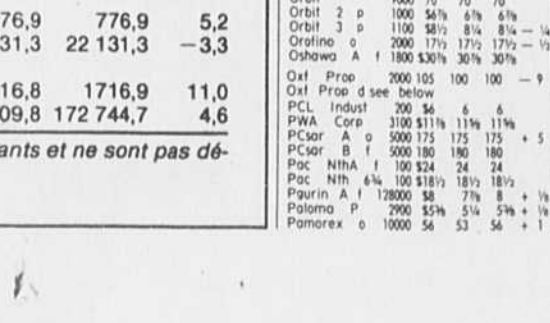
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

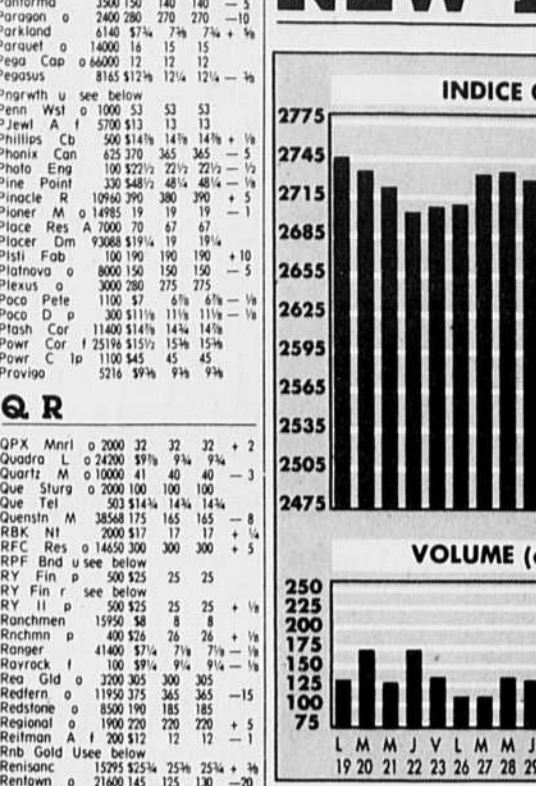
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

TORONTO



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



VENTES HAUTS BOLS

Table listing high-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

VENTES BAS BOLS

Table listing low-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

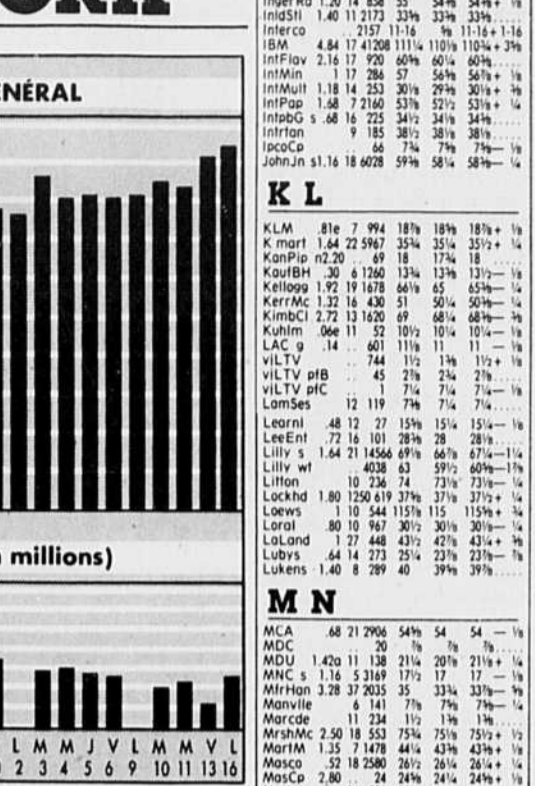
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

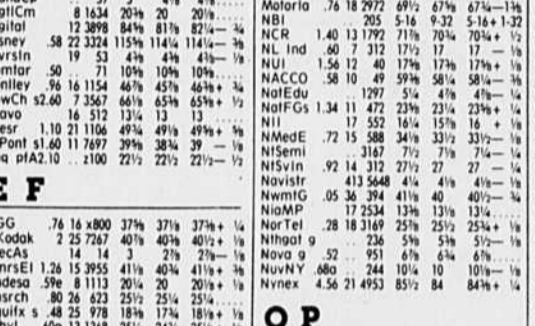
NEW YORK



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



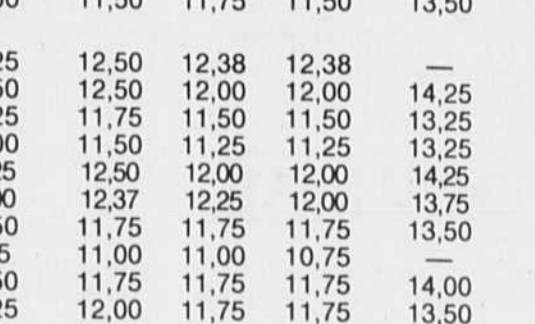
VENTES HAUTS BOLS

Table listing high-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

VENTES BAS BOLS

Table listing low-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

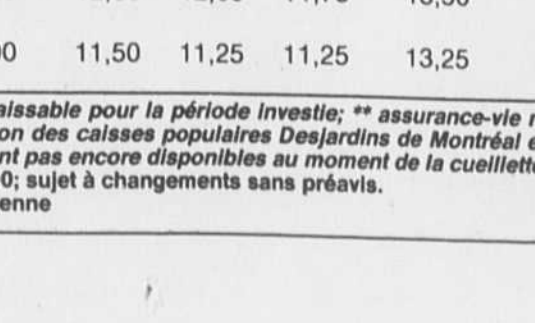
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

TORONTO



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



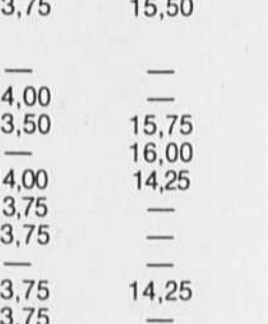
VENTES HAUTS BOLS

Table listing high-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

VENTES BAS BOLS

Table listing low-volume stocks with columns for symbol, name, and price.

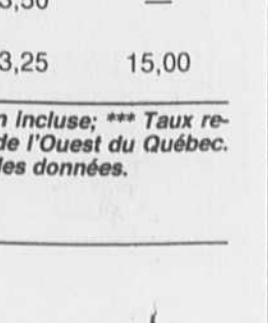
INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock symbols (e.g., AMCA, AMCO, AMT) and their respective values and changes.

INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

TABLEAU DE BORD

Table with columns for 'Mois préc.' and 'Variation annuelle en %' for various economic indicators.

EMPLOI, REVENUS

Table showing employment and revenue statistics.

INVENTAIRES

Table showing inventory levels for different categories.

PRIX

Table showing price indices for various goods and services.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Table showing construction and public works statistics.

ENERGIE

Table showing energy production and consumption statistics.

COMMERCIE EXTERIEUR

Table showing international trade statistics.

PRODUCTION

Table showing industrial production statistics.

VENTES

Table showing sales statistics for various sectors.

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

TAUX D'INTERET

Table showing interest rates for various financial instruments and institutions.

BENEFICES

Cognos: annuel, clos le 28 février 1990, perte nette de 17 000 000 \$.

Cinram: annuel terminé le 31 décembre 1989, 2 600 000 \$.

Télé Média: semestriel clos le 28 février 1990, perte nette de 1 700 000 \$.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) - Les cours étaient en baisse au terme d'une séance très modérée.

Table showing bond yields and prices for various issuers.

\*Certificat Pm Gm non encasable pour la période investie; \*\*assurance-vie non incluse; \*\*\*Taux de commande par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec.

En vigueur dès le 9 avril 1990; sujet à changements sans préavis.

Compilation: Presse Canadienne

# L'Italien Gelindo Bordin gagne le marathon de Boston

BOSTON (AFP) - Dix-huit mois après sa médaille d'or aux Jeux Olympiques, l'Italien Gelindo Bordin a renoué avec la victoire dans un marathon en s'imposant lundi à Boston (Massachusetts) en 2h08:19.

Bordin, 31 ans, a surgi de l'arrière, à une dizaine de kilomètres de l'arrivée, pour laisser sur place le Tanzanien Juma Ikangaa, second pour la troisième année consécutivement, en 2h09:52. L'Équatorien Rolando Vera qui n'était pas apparu aux avant-postes durant les 32 premiers kilomètres a terminé 3<sup>e</sup> pour son premier marathon en 2h10:46.

Le meilleur Canadien a été Jerome Drayton avec un temps de 2:14:46.

Dans l'épreuve féminine, la Portugaise Rosa Mota devait se porter en tête à partir du 8<sup>e</sup> kilomètre, pour remporter facilement sa 3<sup>e</sup> victoire à Boston après celles de 1987 et 1988, en 2h25:24. La Québécoise Jocelyne Gareau a fini en 11<sup>e</sup> place avec un temps de 2h34:28.

Ce sont les Africains qui devaient animer la course jusqu'au 32<sup>e</sup> kilomètre. Après 8 km, un groupe de six composés de Ikangaa (23:05), des Kenyans Ibrahim Hussein, vainqueur en 1988 avec une seconde d'avance sur Ikangaa, et Kipkemboi Kimeli, du Tanzanien Simon Naali et des Éthiopiens Tesfaya Tafa et Zeleke Metafaria se portait au commandement.

Après 16 kilomètres, Naali était lâché et Ikangaa (46:53) menait toujours la danse. Après 24 km, Ikangaa (1h11:15) était seul en tête, précé-

dant de peu Hussein et Kimeli, les autres étant distancés, alors que Bordin, un habitué des fin de course consistantes, produisait son effort.

Après 32 km, Ikangaa (1h36:53) était toujours en tête mais Bordin était revenu à une centaine de mètres. L'Italien, qui avait damé le pion

aux Africains sur la fin à Séoul, passait le Tanzanien après 1h41:19 et s'envolait vers la victoire, la première d'un Italien à Boston, la première d'un champion olympique à Boston également avec 1:33 d'avance sur Ikangaa qui n'a pu faire mentir le dicton « jamais deux sans trois ».



L'Italien Gelindo Bordin franchit la ligne d'arrivée du marathon de Boston.

## EN BREF...

### Victoire de Bonneau

STÉPHANE BONNEAU a défait en finale le jeune Suédois de 18 ans Marten Renstrom au compte de 6-2, 6-4, hier, pour enlever les honneurs du tournoi de tennis K-Swiss et la première bourse de 1200 \$. Bonneau, troisième favori, devient ainsi le premier champion de la saison inaugurale du circuit K-Swiss. Samedi, en demi-finale, Bonneau avait éliminé le premier favori Yann Lefebvre au compte de 6-1, 6-3.

### Le Belge a pédalé plus vite

LIEGE (AP) - Parti seul à 22 kilomètres de l'arrivée, le Belge Eric Van Lancker a remporté détaché, hier, l'étape Liège-Bastogne-Liège avec 35 secondes d'avance sur deux hommes, le Français Jean-Claude Leclercq qui a devancé au sprint le Néerlandais Steven Rooks à l'arrivée. La course a été marquée par la longue échappée du Français Jean-François Bernard, repris par un groupe de poursuivants à 27 kilomètres du but. La victoire de Van Lancker est le résultat de l'excellent travail de sa formation Panasonic, qui a su à merveille contrer les tentatives de l'Italien Moreno Argentin, super-favori d'une course qu'il avait remportée par trois fois (1985, 86, 87).

### Sabatini perd du terrain

MIAMI (AFP) - L'Argentine Gabriela Sabatini, qui occupait la troisième place du classement de la WTA depuis le 27 février 1989, est sortie du trio de tête pour glisser à la quatrième place au profit de la jeune Yougoslave Monica Seles, au classement féminin mondial à la date du 16 avril. Ce recul intervient au terme d'une série de résultats médiocres pour l'Argentine qui avait été en outre écartée des courts durant plusieurs semaines par une blessure contractée lors des Internationaux d'Australie. Elle avait signé sa rentrée par une victoire à Boca Raton, mais ensuite devait enregistrer des contre-performances à Key Biscayne, San Antonio et Amelia Island. Sabatini avait pris la troisième place mondiale après la retraite progressive de l'Américaine Chris Evert. La jeune Yougoslave de 16 ans, Monica Seles, qui a gagné deux tournois cette saison (Key Biscayne et San Antonio) fait donc sa première apparition dans le trio de tête derrière l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf, qui a conforté sa première place après sa victoire d'Amelia Island, et l'Américaine Martina Navratilova. L'Espagnole Arantxa Sanchez, reste cinquième, mais sa place de finaliste à Amelia Island l'a placée sur les talons de Sabatini. La Soviétique Natalia Zvereva a fait le plus large bond en avant en progressant de cinq places pour se classer au 13<sup>e</sup> rang, devant la Française Nathalie Tauziat qui recule d'une place.



Payne Stewart exprime bien sa satisfaction au deuxième trou de prolongation du tournoi Heritage de Hilton Head.

## Stewart rafle le Heritage

HILTON HEAD ISLAND, Caroline du Sud. (AP) - Payne Stewart a réussi des birdies lors de deux trous en prolongation pour vaincre Larry Mize et Steve Jones, hier, et ainsi devenir le premier golfeur à remporter consécutivement la classique de golf Heritage.

Stewart, qui avait une avance de deux coups au début de la ronde, a failli réussir un trou d'un coup au 17<sup>e</sup> trou, le premier trou de prolongation. Mize a calé un roulé de huit pieds pour le birdie avant que Stewart ne complète le sien.

Jones a été éliminé quand son coup de départ s'est retrouvé dans la foule à la droite du vert. Il n'avait aucune chance pour le birdie.

Stewart, qui a inscrit la normale 71 lors de la journée, a remporté le tournoi avec un roulé d'une trentaine de pieds au 18<sup>e</sup> trou, une normale quatre de 484 verges. Mize a raté son roulé de 20 pieds pour le birdie, permettant à Stewart d'enregistrer sa première victoire en prolongation en six tentatives.

Stewart, Mize et Jones avaient complété le tournoi avec une fiche cumulative de 276, huit sous la normale, sur le parcours de 6 657 verges du club de golf Town Golf Links.

« C'est une sensation très spéciale, a dit Stewart. Je suis très satisfait de mon jeu. Je n'ai pas eu beaucoup de succès tout au long de la journée avec coups roulés et soudainement, boom! j'en réussis deux très longs de suite. »

Stewart a amassé la somme de 180 000 \$ pour sa première victoire de l'année sur le circuit de la PGA et sa sixième en carrière.

Stewart et Jones, les derniers golfeurs sur le parcours, avaient une chance de l'emporter au 18<sup>e</sup>. Le roulé de 17 pieds de Stewart a raté de peu, mais Jones va s'en

vouloir pour un bout de temps d'avoir manqué un coup de quatre pieds.

Jones a joué 69, hier, alors que Mize enregistrait un 66.

Greg Norman a terminé à 277, à égalité avec Steve Pate. Norman a joué 70 et Pate 68.

Andy Bean a ramené une carte finale de 67 pour terminer à 278. Gene Sauers et Loren Roberts suivent à 279. Sauers a joué 69 et Roberts 71.

Ray Stewart de Vancouver a joué 72 et il termine à 283 pendant que Dave Barr, de Richmond, C.B., a inscrit un 75 pour un total de 288.

Par ailleurs, sur le circuit senior de la PGA, Gary Player a survécu à deux délais de pluie et à un tardif double-bogey, dimanche, pour remporter son troisième championnat senior de golf.

Player a été négligé toute la semaine, tant l'attention des médias était axée sur Jack Nicklaus et Lee Trevino.

« Je n'ai jamais rien pu produire, a dit Nicklaus. Lee non plus. Nous n'avons rien pu faire. »

Comme résultat, Player a été inquiété seulement par la mauvaise température. Deux orages ont occasionné deux délais de près de deux heures.

Player, 54 ans, a remporté la victoire par deux coups à la suite d'un 73 hier. Ce fut son 15<sup>e</sup> titre chez les seniors et son premier de l'année avec un total de 281, sept sous la normale.

Ni Nicklaus ni Trevino n'ont pu profiter du double-bogey de Player au 16<sup>e</sup>. L'affrontement des trois légendes du golf est devenu une comédie d'erreurs de la part de ces derniers.

Chi Chi Rodriguez a joué un excellent 66 pour terminer au deuxième rang à 283.

Nicklaus et Trevino ont terminé à égalité en troisième place à 285.

FRIBOURG, Suisse (PC) - Rick Tocchet est prêt à faire n'importe quoi pour avoir une autre chance d'évaluer sur le même trio que Steve Yzerman.

« Je suis prêt à lui payer un diner, une Rolex, tout ce qu'il veut », a offert Tocchet à la suite de la victoire de 5-1 du Canada contre l'Allemagne de l'Ouest en levée de rideau du championnat mondial de hockey.

Yzerman, le centre de Red Wings de Detroit, a joué aux côtés de Tocchet et Murray Craven des Flyers de Philadelphie et le trio a fait du bruit.

Yzerman a marqué le premier but et il a mérité des passes sur les deux buts de Tocchet et celui de Craven. Greg Adams a aussi compté pour le Canada et son coéquipier des Canucks de Vancouver, le gardien Kirk McLean, a fait des arrêts spectaculaires en début de match pour permettre à son équipe de prendre les devants 4-1 en première période.

« C'est le joueur de hockey idéal, a dit Tocchet de Yzerman, qui contournait les Allemands comme si ceux-ci étaient immobiles. J'ai du mal à croire qu'il a été retranché d'Équipe Canada pour la Coupe Canada en 1987. »

Dans les autres rencontres, l'Union Soviétique a disposé de la Norvège 9-1; la Suède a vaincu la Finlande 4-2; et la Tchécoslovaquie a écrasé les États-Unis 7-1.

Aujourd'hui, le Canada fait face aux Américains, les Soviétiques se mesurent aux Allemands de l'Ouest,

la Suède affronte la Norvège et la Finlande disputera la victoire aux Tchécoslovaques.

Le Canada n'a utilisé que 14 patineurs contre les Allemands. Des places sont disponibles pour des joueurs de la LNH qui pourront se joindre à Équipe Canada une fois leur club éliminé en séries éliminatoires.

Joe Nieuwendyk, Doug Gilmour, Theoren Fleury et Al MacInnis des Flames de Calgary ainsi que le gardien Sean Burke des Devils du New Jersey sont en route.

De son côté, Yzerman a minimisé

ses performances.

« Rick et Murray sont de gros joueurs qui se dirigent au filet et qui travaillent bien ensemble, a-t-il dit. Je n'ai qu'à contrôler la rondelle et attendre qu'ils se découvrent. »

Le vétéran défenseur Rick Green a également bien fait à la ligue bleue.

« Nous nous sommes bien adaptés ensemble malgré la courte période de temps, a dit Green. Dave King nous a montré un système de jeu et je crois que nous allons continuer à progresser dans le tournoi. »

## Le Québec champion en boxe juvénile

(PC) - Clément Bolduc de Jonquière a guidé le Québec à une victoire d'équipe au championnat canadien de boxe juvénile, dimanche, en remportant le titre chez les 48 kilos.

Bolduc a été nommé le meilleur boxeur du tournoi et il a livré, avec Rusty Pineda de Hamilton, un combat considéré comme le plus spectaculaire de ce championnat de trois jours qui regroupait des athlètes de 15 et 16 ans des 10 provinces.

Le Québec a rafilé au cours de ce championnat sept médailles d'or, quatre d'argent et deux de bronze. Il a ainsi ravi le titre à l'Ontario, qui s'est classé deuxième au classement cumulé.

Outre Bolduc, les frères jumeaux

Tremblay de Jonquière - Justin chez les 46 kg et Nicolas chez les 41 kg - et Maxime Bélanger de Chicoutimi (81 kg) ont été couronnés champions.

Les autres victoires du Québec sont allées à Patrick Mineault de Hull (91 kg) et Jean-François Audet (39 kg).

On a également complété ce week-end la composition de l'équipe canadienne junior qui participera au championnat du monde à Lima, au Pérou, au mois d'octobre.

Le Montréalais Arturo Gatti est l'un des quatre Québécois retenus au sein de la formation. Les autres sont François Cabana de Sherbrooke, Christian Gagnon et Pierre Bouchard, tous deux de Jonquière.

## Le Canadien a su puiser dans ses réserves de fond

Guy Robillard  
de la Presse Canadienne

LA VICTOIRE contre Buffalo a fait spécialement plaisir au Canadien parce que l'équipe n'était pas évidemment favorite au départ, ayant terminé derrière les Sabres au classement général.

« On disait que les jeunes défenseurs allaient craquer et qu'on n'avait pas suffisamment de puissance offensive », s'est bien rappelé Stéphane Richer, qui, surveillé de près lors du dernier match, a répondu en offrant une solide performance défensive, confirmant ainsi son statut de joueur complet, deuxième dans la Ligue nationale au chapitre des plus et des moins.

## En bref...en bref...en bref...

(PC) - Plusieurs équipes ont vu augmenter leurs chances de remporter la coupe Stanley à la suite de l'élimination des Flames de Calgary. Plusieurs perspectives de finale sont désormais possibles et la plus intéressante, du point de vue de la Ligue nationale du moins, opposerait les Kings de Los Angeles aux Rangers de New York.

Cette finale, si elle devait se concrétiser, mettrait en vedette les équipes qui représentent les deux plus importants marchés télévisuels des États-Unis.

Parlant de télévision, la décision de Denis Morel de refuser un but aux Flames de Calgary, samedi, à Los Angeles, a relancé le débat sur les reprises. Jusqu'ici, au moins cinq buts ont fait l'objet de vives discussions depuis le début des séries. A St. Louis, les Blues se sont vu refuser deux buts qui étaient pourtant bons. Les Blues ont heureusement remporté le match 4-2. A Buffalo, Brian Skrudland a été privé d'un but dans le cinquième match même si la reprise a démontré qu'il avait marqué. Au Minnesota, l'inverse est arrivé quand l'arbitre a accordé un but à Basil McRae même si la rondelle n'a jamais traversé la ligne rouge. Enfin, il y a ce fameux but de Brian McClelland à Los Angeles.

Malgré toutes ces erreurs humaines, la LNH ne semble pas prête à adopter les reprises, même pour les séries. ♦♦♦♦

Le Canadien est la dernière équipe à avoir remporté la coupe Stanley en même temps que son club-école enlevant le titre dans sa ligue. En fait, l'organisation montréalaise a réalisé l'exploit deux saisons de suite en 1975-76 et 1976-77 alors que les Voyageurs de la Nouvelle-Écosse méritaient la coupe Calder.

un, tandis que l'autre n'a pas bien fonctionné.

Christian Ruutu n'a obtenu aucun point, tandis que Mike Foligno et Alexander Mogilny étaient limités à une passe chacun, soit le même total que Patrick Roy...

Le capricieux Soviétique semblait perdu sur la glace lors des trois buts du Canadien marqués à forces éga-

les contre Daren Puppa lors du dernier match.

C'est peut-être ce pourquoi le directeur général Gerry Meehan avait la tête dans les mains et semblait complètement abattu en fin de match.

D'après les remarques de Dudley, c'est lui qui aurait insisté pour faire jouer Mogilny.

## HOCKEY

### Ligue nationale

#### Séries éliminatoires

##### Mercredi

Minnesota 2, Chicago 1

St. Louis 4, Toronto 2

Los Angeles 5, Calgary 3

Winnipeg 7, Edmonton 5

##### Judi

Hartford 4, Boston 3

Buffalo 4, Montréal 1

Rangers 2, Islanders 1

Wash'ton 5, New Jersey 4

##### Vendredi

Chicago 5, Minnesota 3

St. Louis 4, Toronto 2

Calgary 8, Los Angeles 5

Edmonton 3, Winnipeg 2

##### Samedi

Boston 3, Hartford 1

Montréal 3, Buffalo 0

Rangers 5, Islanders 2

New Jersey 6, Wash'ton 5

##### Dimanche

Chicago 2, Minnesota 1

St. Louis 6, Toronto 5

Los Angeles 2, Calgary 1

Winnipeg 2, Edmonton 1

##### Lundi

Hartford 5, Boston 3

Montréal 2, Buffalo 1

Islanders 4, Rangers 3

N. Jersey 2, Wash'ton 1

##### Mardi

Minnesota 4, Chicago 0

Toronto 4, St. Louis 2

Los Angeles 12, Calgary 4

### Winnipeg 4, Edmonton 3

#### Mercredi

Boston 6, Hartford 5

Buffalo 4, Montréal 2

Rangers 6, Islanders 1

Wash'ton 3, New Jersey 1

#### Judi

Chicago 5, Minn'sota 1

(Chicago mène 3-2)

St. Louis 4, Toronto 2

(St. Louis gagne série)

Calgary 5, Los Angeles 1

(L.A. mène 3-2)

Edmonton 4, Winnipeg 3

(Jets mènent 3-2)

#### Vendredi

Montréal 4, Buffalo 2

Boston 3, Hartford 2

Rangers 6, Islanders 5

(Rangers gagnent série)

Wash'ton 4, New Jersey 3

#### Samedi

Edmonton 4, Winnipeg 3

Chicago 3, Minnesota 5

Calgary 3, Los Angeles 4

(Los Angeles gagne)

#### Dimanche

Buffalo 2, Montréal 5

(Montréal gagne)

New Jersey 2, Wash'ton 3

(Wash'ton gagne)

#### Lundi

Minnesota à Chicago

Winnipeg à Edmonton

Hartford à Boston

Granato, LA.

Hawer'k, Win.

Judi

Wash'ton à Rangers

### Les meneurs

Matches d'hier non inclus

b a pts

Cicca'li, Was. .... 8 3 11

Taylor, LA ..... 4 4 8

Hull, St. L. .... 5 5 10

Elik, LA ..... 2 6 8

Granato, LA ..... 5 3 8

Robitaille, LA ..... 4 3 7

Sandstrom, LA ..... 4 2 6

Wilson, St. L. .... 2 4 6

Gretzky, LA ..... 2 7 9

Hawer'k, Win. .... 3 2 5

Nieuw'dyk, Cal. .... 4 6 10

Brown, St. L. .... 1 4 5

Kurri, Edm. .... 1 4 5

Mantha, Win. .... 1 4 5

Shaw, Hart. .... 1 4 5

Duchesne, LA. .... 2 6 8

Makarov, Cal. .... 0 5 5

Oates, Tor. .... 0 5 5

Carpenter, Bos. .... 3 1 4

Simpson, Edm. .... 3 1 4

Makarov, Cal. .... 0 5 5

Patrick, Ran. .... 2 2 4

Richer, MI ..... 5 2 7

Shanghan, N.J. .... 2 2 4

Stashny, N.J. .... 2 2 4

Sutter, Isl. .... 2 2 4

Verbeek, Har. .... 2 2 4

Driver, N.J. .... 1 3 4

McSorley, LA. .... 1 3 4

Neely, Bos. .... 1 3 4

Moller, Ran. .... 0 4 4

Duchesne, LA. .... 0 5 5

Gretzky, LA. .... 1 5 9

Granato, LA. .... 5 2 7

Hawer'k, Win. .... 3 2 5

Sandstrom, LA. .... 4 2 6

## BASEBALL



# CINÉMA

**ASTRE I:** (327-5001) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 10.

**ASTRE II:** — *First Power* mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 30.

**ASTRE III:** — *God's Must Be Crazy* mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 20.

**ASTRE IV:** — *Cry Baby* mar. au jeu. 7 h — *Opportunity Knocks* mar. au jeu. 9 h.

**BERRI I:** (288-2115) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**BERRI II:** — *Fête des Pères* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

**BERRI III:** — *Nikita* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45.

**BERRI IV:** — *Ultime vengeance* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**BERRI V:** — *Le Sud* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30.

**BOAVENTURE I:** (861-2725) — *Bad Influence* sem. 7 h, 9 h 10.

**BOAVENTURE II:** — *Handmaid's Tale* sem. 7 h 15, 9 h 30.

**BROSSARD I:** (465-5906) — *Ultime vengeance* ven. au mer. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, jeu. 7 h 30, 9 h 30.

**BROSSARD II:** — *Nikita* ven. au mer. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25.

**BROSSARD III:** — *Teenage Mutant Ninja Turtles* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**CARREFOUR LAVAL 1:** (688-3684) — *Cruising Bar* ven. au mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, mer. au jeu. 7 h, 9 h.

**CARREFOUR LAVAL 2:** — *La guerre des Roses* ven. au mar. 1 h 45, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40, mer. au jeu. 7 h 10, 9 h 40.

**CARREFOUR LAVAL 3:** — *God's Must Be Crazy* ven. au mar. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, mer. au jeu. 7 h 30, 9 h 30.

**CARREFOUR LAVAL 4:** — *Ripoux contre Ripoux* ven. au mar. 1 h 40, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 30, mer. au jeu. 7 h 05, 9 h 30.

**CARREFOUR LAVAL 5:** — *Né u 4 juillet* mar. 2 h 30, 5 h 30, 8 h 30, mer. au jeu. 8 h.

**CARREFOUR LAVAL 6:** — *Teenage Mutant Ninja Turtles* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, mer. au jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 1:** 1455 Peel, Mi — *Opportunity Knocks* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 2:** — *Born on the 4th of July* dim. au jeu. 2 h, 5 h, 8 h.

**CINÉMA ÉGYPTIEN 3:** — *Cinéma paradiso* 1 h 30, 4 h 20, 7 h, 9 h 25.

**CINÉMA JEAN-TALON:** Mi — *All Dogs Go to Heaven* 12 h 45, 2 h 30 — *Pretty Woman* mar. au jeu. 7 h, 9 h 30.

**CINÉMA OMEGA 1:** — *Mortelle influence* mar. au jeu. 8 h.

**CINÉMA OMEGA 2:** — *Une jolie femme* mar. au jeu. 8 h.

**CINÉMA PARALLÈLE:** 3682 boul. St-Laurent, Mi (843-8001) — *Les sept travaux d'Hésiode* Layons notre nuit 21 h.

**CINÉMA PEARL:** Mi (875-7284) — *The Handmaid's Tale* 15 h, 19 h — *Roadkill* 17 h, 21 h 30.

**CINÉMA POCHE:** 1455 Peel, Mi — *Ninja Turtles* ven. au mer. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**CINÉMA POCHE 2:** — *Ninja Turtles* ven. au mer. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**CINÉMA POCHE 3:** — *Cry Baby* ven. au mer. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, jeu. 7 h, 9 h.

**CINÉMA POCHE 4:** — *God's Must Be Crazy* 2 ven. au mer. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30, jeu. 7 h 25, 9 h 30.

**CINÉMA POCHE 5:** — *First Power* ven. au mer. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05, jeu. 7 h 05, 9 h 05.

**CINÉMA POCHE 6:** — *Opportunity Knocks* ven. au mer. 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05, jeu. 7 h, 9 h 05.

**CINÉMA QUÉBÉCOISE:** (842-9768) — *La fille à la valise* 18 h 35 — *La cuisine rouge* 20 h 35.

**CINÉMA V-1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Driving Miss Daisy* 7 h 15, 9 h 35.

**CINÉMA V-2:** — *Pretty Woman* 6 h 20, 9 h 20.

**CINÉPLEX I:** (849-3456) — *Cruising Bar* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.

**CINÉPLEX II:** — *Cry Baby* 1 h 10, 5 h 10, 7 h 10 — *Opportunity Knocks* 3 h 10, 9 h 10.

**CINÉPLEX III:** — *La Baule Les Pins* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**CINÉPLEX IV:** — *Né u 4 juillet* 1 h 30, 4 h 30, 8 h 30.

**CINÉPLEX V:** — *Milou en mal* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

**CINÉPLEX VI:** — *My Left Foot* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35.

**CINÉPLEX VII:** — *Ripoux contre Ripoux* 1 h 05, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30.

**CINÉPLEX VIII:** — *Jésus de Montréal* (v.f.) 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25.

**CINÉPLEX IX:** — *The South 2* h, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 20.

**COMPLEXE DES JARDINS I:** (288-3141) — *Conte de printemps* 12 h 45, 3 h, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.

**COMPLEXE DES JARDINS II:** — *Peuple singe* 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 15.

**COMPLEXE DES JARDINS III:** — *Cinéma Paradiso* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35.

**COMPLEXE DES JARDINS IV:** — *My Left Foot* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 25.

**COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. Dorchester, Mi (283-8229) — *Goutte-à-goutte* sans détour 19 h.

**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (848-3878) — *The Ballad of Narayana* 20 h 30.

**CREMAZIE:** (388-4210) — *Le grand bleu* mar. au jeu. 8 h.

**DAUPHIN I:** (721-6060) — *Driving Miss Daisy* mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 30.

**DAUPHIN II:** — *Né u 4 juillet* mar. au jeu. 8 h.

**CINÉMA DÉCARIE 1:** (341-3190) — *God's Must Be Crazy* 2 mar. mer. 7 h 05, 9 h 05.

**CINÉMA DÉCARIE 2:** — *Nuns on the Run* mar. mer. 7 h, 9 h 15.

**DORVAL I:** (631-8586) — *Crazy People* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.

**DORVAL II:** — *I Love You to Death* mar. au jeu. 7 h 20, 9 h 30.

**DORVAL III:** — *Ernest Goes to Jail* mar. au jeu. 7 h, 9 h.

**DORVAL IV:** — *Joe Vs The Volcano* mar. au jeu. 7 h 05, 9 h 20.

**DU PARC 1:** (844-9470) — *Pretty Woman* 6 h 30, 9 h.

**DU PARC 2:** — *Crazy People* sem. 7 h, 9 h 15.

**DU PARC 3:** — *Music Box* 6 h 45, 9 h 20.

**DU PLATEAU 1:** (521-7870) — *La société des poètes disparus* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.

**DU PLATEAU 2:** — *Music Box* mar. au jeu. 2 h 20, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25.

**FAIRVIEW I:** (687-8095) — *The Hunt for Red October* mar. au jeu. 6 h 30, 9 h 20.

**FAIRVIEW II:** — *Pretty Woman* mar. au jeu. 7 h, 9 h 30.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 1:** (932-2230) — *God's Must Be Crazy* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 2:** — *My Left Foot* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 3:** — *Nuns on the Run* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 4:** — *Cry Baby* 1 h 10, 3 h 10, 5 h, 7 h, 9 h.

**GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL:** (499-0159) — *GREENFIELD I:* (671-6129) — *Les dieux sont tombés sur la tête... la suite* mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 40.

**GREENFIELD 2:** — *Pretty Woman* mar. au jeu. 7 h, 9 h 30.

**GREENFIELD 3:** — *Ernest Goes to Jail* mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**IMAX:** Vieux-Port de Montréal — *Grand Canyon et Bentho* (fr.) mar. au ven. 10 h 15, 13 h 45, 15 h 30, 19 h, sam. dim. 13 h 45, 15 h 30, 17 h 15, 19 h, ven. sam. dern. spect. 22 h 30 — *Grand Canyon and The Deepest Garden* mar. au dim. 12 h, 20 h 45.

**IMPÉRIAL:** (288-7102) — *The Hunt for Red October* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20.

**LAVAL I:** (688-7776) — *Les dieux sont tombés sur la tête... la suite* mar. au jeu. 7 h, 9 h 10.

**LAVAL II:** — *Mortelle influence* mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 30.

**LAVAL III:** — *I Love You to Death* mar. au jeu. 7 h 20, 9 h 40.

**LAVAL IV:** — *Crazy People* mar. au jeu. 7 h, 9 h 10.

**LAVAL V:** — *Une jolie femme* mar. au jeu. 7 h 10, 9 h 30.

**LAVAL 2000 1:** (687-5207) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, mer. au jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**LAVAL 2000 2:** — *Ultime vengeance* ven. au

mar. 1 h 45, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35, mer. au jeu. 7 h 35, 9 h 35.

**LOEWS I:** (861-7437) — *Pretty Woman* 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 15.

**LOEWS II:** — *Driving Miss Daisy* 12 h 55, 3 h, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 30.

**LOEWS III:** — *I Love You to Death* 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

**LOEWS IV:** — *Beautiful Dreamers* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

**LOEWS V:** — *Time of the Gypsies* 1 h 05, 3 h 10, 6 h 15, 8 h 50.

**OUMÉTOSCOPE:** (525-8600) — *Salle 1: Demain c'est la guerre* 19 h — *La petite Vera* 21 h — *Salle 2: L'ours* 19 h 20 — *Sexe mensonge et vidéo* 21 h 30 — *Salle 3: Riffm* 19 h 10 — *Les sauzy Bronie* 21 h 15.

**PALACE 1:** — *Crazy People* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30.

**PALACE II:** — *Ernest Goes to Jail* 1 h, 3 h 5, 7 h, 9 h.

**PALACE III:** — *Little Mermaid* 1 h, 3 h — *Hard to Kill* 4 h 45, 6 h 55, 9 h 20.

**PALACE IV:** — *Lambda* 1 h 10, 3 h 45, 6 h 30, 9 h.

**PALACE V:** — *Blue Steel* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 10.

**PALACE VI:** — *Joe vs the Volcano* 12 h 15, 2

h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 30.

**PARADIS I:** (354-3110) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* ven. au jeu. 7 h 15, 9 h 10.

**PARADIS II:** — *Ultime vengeance* mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 30.

**PARADIS III:** — *Tango et cash* mar. au jeu. 7 h, 9 h.

**PARISIEN I:** (866-3556) — *Drugstore Cowboy* 12 h 35, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

**PARISIEN II:** — *Mortelle influence* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 25.

**PARISIEN III:** — *Le temps des glans* 12 h 40, 3 h 30, 6 h 20, 9 h 10.

**PARISIEN IV:** — *Les dieux sont tombés sur la tête... la suite* 12 h 40, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30.

**PARISIEN V:** — *La petite sirène* 1 h — *Une jolie femme* 4 h, 6 h 45, 9 h 20.

**PLACE ALEXIS NIHON I:** (835-4246) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**PLACE ALEXIS NIHON II:** — *First Power* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**PLACE ALEXIS NIHON III:** — *Lord of the Flies* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**PLACE LONGUEUIL 1:** (679-7451) — *Teenage Mutant Ninja Turtles* ven. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, jeu. 7 h 15, 9 h 15.

**PLACE LONGUEUIL 2:** — *Fête des Pères* ven. au mer. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, jeu. 7 h 30, 9 h 30.

**LE RIALTO:** 5723 ave du Parc, Mi (274-3550) — *Do the Right Thing* 7 h 15 — *Sweetie* 9 h 30.

**UNIVERSITÉ:** Mi (849-0041) — *Le Party* 4 h 55, 7 h, 9 h 05.

**VERSAILLES I:** (353-7880) — *Une jolie femme* mar. au jeu. 6 h 30, 9 h.

**VERSAILLES II:** — *Les dieux sont tombés sur la tête... la suite* mar. au jeu. 7 h 25, 9 h 35.

**VERSAILLES III:** — *Patrouille en folie* mar. au jeu. 7 h 20 — *Le Party* mar. au jeu. 9 h 25.

**VERSAILLES IV:** — *Crazy People* mar. au jeu. 7 h 20, 9 h 25.

**VERSAILLES V:** — *Ernest goes to Jail* mar. au jeu. 7 h 20, 9 h 25.

**VERSAILLES VI:** — *Mortelle influence* mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 40.

# SUR SCÈNE

**L'AIR DU TEMPS:** 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h15 à 02h30 — Stephanie Martin, chanteuse, du 19 au 22 avril.

**ATRIUM DE LA MAISON ALCAN:** 1188 ouest Sherbrooke, Montréal — Université de Montréal: Ensemble Clavier, Nathalie Choquet, flûte, Claude Desjardins, clarinète, Michel Duchesneau, hautbois, René Lavigne, piano, le 17 avril de 12h à 13h30.

**BAR 2080:** 2080 rue Clark, Montréal (285-0007) — André Leroux, sax, le 17 avril à 22h.

**BAR LES BEAUX ESPRITS:** 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Jazz du mer. au dim. à 22h30.

**BAR-THÉÂTRE LES LOGES:** 1237 Sanguinet, Montréal (882-0740) — Danse Cité présente les nouvelles œuvres de Danièle Desnoyers et Catherine Tardif, du 11 au 22 avril, du mer. au dim. à 20h30.

**BIDDLE'S JAZZ AND RIBBS:** 2080 rue Aylmer, Montréal (842-9556) — Le Quartet de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 18h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Goulette, pianiste/chanteur, lun. de 17h à 19h, mar. de 17h30 à 19h30 — Trio Billy Goulette, sam. de 18h à 21h30 — Le Trio de Bernard Primeau, les dim. de 19h à 24h.

**LE BIJOU:** Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (868-8244) — Dennis Bullock et Daniel Joseph, du 2 au 28 avril, mar. et mer. 20h à 01h, jeu. ven. de 21h à 02h, sam. de 22h à 03h.

**LE BIJOU BISTRO BAR:** 500 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (882-5508) — La chanteuse Shari Chaskin, du 5 au 28 avril, les jeu. ven. et sam. à compter de 22h.

**BISTRO D'AUTREFOIS:** 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — La Bande à Magoo, dixieland, le 17 avril à 22h.

**CAFÉ CAMPUS:** 3315 chemin Reine-Marie, Montréal — Projet X, le 18 avril à 21h30.

**CAFÉ DE LA PLAGE:** PDA, Montréal (842-2112) — «Vingt-quatre heures de la vie d'une femme» du roman de Stefan Zweig, adaptation et m. en s. Jean Selvy, du 28 mars au 12 mai, mar. au sam. à 20h.

**CAFÉ THÉLÈME:** 311 est Ontario, Montréal — Dawn Quartet, les 20-21 avril à 21h30.

**LA CAGE AUX SPORTS:** 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (894-4915) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants, jeu. ven. de 18h à 21h, sam. de 17h30 à 20h30, dim. de 17h à 20h30.

**LA CAGE AUX SPORTS:** Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403) — Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. sam. dim. de 17h30 à 20h30.

**LA CAGE AUX SPORTS:** 1800 chemin Côte Vertu, St-Laurent (745-4322) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h30 à 20h30.

**LA CAGE AUX SPORTS:** Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (888-8244) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h30 à 20h30.

**CEGEP MAISONNEUVE:** 2700 Bourbonnaire, Montréal — Salle B 4420 — Conférence: Écologie, paix, sécurité et développement, le 17 avril à 19h30.

**CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE**

**MONTREAL:** 2332 Edouard-Montpel, 6e étage, Montréal (842-3532) — Soirée à la carte blanche: avec les chorégraphes de Paul Caskey, Danielle Goulet, Mary Saraya, Arline Tremblay et Mario Veillette, le 17 avril à 20h30.

**CHRIST CHURCH CATHEDRAL:** Ste-Catherine et Université, Montréal — Rochester Youth Philharmonic Orchestra, le 17 avril à 12h30.

**CLUB BALATTOU:** 4372 St-Laurent, Montréal — Tommy Evans jr, accompagné par le groupe Jab Jab, les 17-18 avril à 22h.

**CLUB B-52:** 316 ouest Ste-Catherine, Montréal — Concert bénéfice pour le Rising Sun, avec tous les musiciens qui jouaient au Rising Sun, Mike Tiller, Geraldine Hunt, Alma-Faye Brooks, Kenny Hamilton, Imperial Force, Jah Children, Mango Stars et autres, le 17 avril.

**LE CLUB DATE:** 1218 est Ste-Catherine, Montréal (526-5944) — La chanteuse Lena, du 4 au 29 avril, mer. au sam. à 22h, dim. à 19h30.

**ÉGLISE ST-MATTHIAS:** 10 Church Hill, Westmount — Récital d'orgue, Céline Fortin, œuvres de Titelouze, Bach, Brahms, Mendelssohn, le 17 avril à 20h.

**ESPACE CO:** 5068 Clark, Montréal (271-5381) — «Billy Strauss» de Lise Vaillancourt, du 8 avril au 19 mai.

**LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES:** 57 est Ste-Catherine, Montréal (842-2440) — La chanteuse Lena, du 4 au 29 avril, mer. au sam. à 22h, dim. à 19h30.

**GARE JEAN-TALON:** Angle Jean-Talon et ave du Parc, Montréal (522-1245) — «Plaques tactiques» de Stéphane Rivest, du Théâtre Repère et du Festival de théâtre des amériques, m. en s. Robert LePage, jusqu'au 22 avril.

**HÔTEL LA CITADELLE:** 410 ouest Sherbrooke, Montréal — Le chanteur-pianiste John Gilbert, mar. au sam. de 20h à 01h.

**HÔTEL MERIDIEN:** 4 complexe Desjardins, Mi (285-1450) — Bar du Foyer: Tibor Csik, pianiste, lun. 17h à 20h, mar. au ven. 17h à 01h, sam. 20h à 01h.

**HÔTEL QUATRE SAISONS:** 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar: L'Après avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h à 01h.

**HÔTEL REINE ELIZABETH:** 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — Café Baroque Arthur: «Sary Folies» à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h30, sam. 20h, et 22h30.

**LA DILIGENCE:** 7385 boul. Décarie, Montréal (731-7771) — Diner-Théâtre Le Stage: «On Broadway» comédie musicale avec Panny Cohen et Robert Burns, du mar. au dim., dîner 18h30, spectacle 20h30.

**L'ASSIETTE AU BOEUF:** 1220 rue Crascent, Montréal (866-7454) — Restaurant français dancing romantique, du mar. au dim. de 19h à 01h, musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans.

**LE GRAND HÔTEL:** 777 Université, Montréal (879-1370) — Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devêze du lun. au ven. 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h — Bar tour de ville: Le Trio Starite, du mer. au dim. de 21h à 02h.

**LE K. BARRÉ:** 812 est Rachel, Montréal (526-9054) — Jazz du mer. au sam. à 22h30.

**LE POINT DE VUE:** 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam., les ven. et sam. Christiane Gendron, harpiste.

**L'IMPROMPTU:** 1201 O. Dorchester (878-2000) — Jazz avec Tim Jackson, pianiste, et Skip Bay, contrebassiste, du mar. au jeu. de 20h à 01h, les ven. et sam. de 21h à 02h.

**MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES:** 5290 chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal — Concert: musiques liturgiques 1950, Danièle Forget, soprano, Michel Robitaille, costumes, Gérard Chicotte, éclairage, Diane Leboeur, régisseur, Luc Bourbonnais, sculptures, sous la dir. de Michèle Bourdieu, le 17 avril à 20h.

**MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC:** 2550 est Ontario, Montréal — La Voisine et Cercle vieilles, chorégraphes de Dulinée Langlois, du 17 au 21 avril à 20h.

**MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY:** 6052 Boul. Monk, Montréal — conférence: la peinture américaine au 19e siècle, par François-Marc Gagné, le 17 avril à 19h.

**MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE:** 3755 Notre-Dame — Musique: Rita, présentation de l'opéra de Donizetti, par les stagiaires de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal, le 17 avril à 20h.

**MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PAISON:** 6707 DeLorimier, Montréal — Cinéma: A Woman of Charles Chaplin, A Trip to the Moon de Georges Méliès, Cops de Buster Keaton, The Rink, de Charlie Chaplin, le 17 avril à 20h.

**MONTREAL AEROPORT HILTON:** 12505 Côte de Liesse, Montréal (631-2411) — La Barrique: Pierre Vermeil, chanteuse, danse et spectacle du mar. au sam. de 20h30 à 2h — Le Carrefour piano-bar: Manon Robert au piano, tous les jours de 11h30 à minuit.

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL:** 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1800) — Musée-causerie: Studies in Still Life, le 17 avril à 13h30 — Musée-causerie: Claude Gagnon, peintre québécois contemporain, le 17 avril à 14h30.

**PLANÉTARIUM DOW:** 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — Le ciel ce soir, tous les lundis à 20h30 — «A la recherche de la nuit», du 17 au 29 avril, français: lun. 20h30, mar. mer. 19h30, jeu. ven. 19h30, 20h30, sam. 14h15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30, 20h30 — anglais: lun. 19h30, mar. mer. 12h30, jeu. ven. 12h30, 19h30, sam. 13h, 15h30, 16h30, dim. 14h15, 16h30.

**RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE:** 4559 Papineau, Montréal (523-2248) — Le Théâtre de la Manufacture présente «Les sables émuants» de Francine Ruel, m. en s. Daniel Simard et Francine Ruel, du 27 mars au 28 avril, mar. au sam. 20h30.

**SALLE ANDRÉ-MATHIEU:** 475 boul. de l'Avenir, Laval (867-2040) — Les Grands Explorateurs présentent Pays d'Amazonie, Pérou-Equateur, avec Jacques Cornet, les 17-18 avril et du 22 au 28 avril, lun. au mer. 20h, jeu. au sam. 19h et 21h30, dim. 13h30, 16h, et 20h.

# MUSIQUE CLASSIQUE

**CE SOIR, MARDI 17 AVRIL**

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF PRÉSENTE A 22:00

- sérénade op. 22 (Dvorak)
- symphonie no. 19 en do (M. Haydn)

DEMAIN SOIR, 22:00

- symphonies nos. 1-2-3 extr. op. 7 (Abel)
- concerti RV 447 & 575 (Vivaldi)

**ciel 98.5**

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

DIDIER FARRÉ PRÉSENTE

LE FILM QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS VU AU CINÉMA OU EN VIDÉO

## LE GRAND BLEU

VERSION LONGUE ORIGINALE

Un film de LUC BESSON avec ROSANNA AROUETTE, GRIFFIN DUNE, JEAN RENO, JEAN-MARC BARRE, VALENTINA VARGAS musique de ERIC SERRA

ÉMANATIONS DE MER PAR MICRO-PARTICULES DISTRIBUTION ACTION FILM

CRÉMAZIE ST-DENIS & CRÉMAZIE Sem.: 8:00

---

Le retour d'un homme vers l'amour et d'un pays vers la liberté.

Un film de FERNANDO SOLANAS Musique de ASTOR PIAZZOLLA

(v.o. espagnole avec sous-titres français) BERRI ST-DENIS & STE-CATHERINE (v.o. espagnole avec sous-titres anglais) CENTRE-VILLE 201, RUE UNIVERSITÉ

# TELEVISION

<b>2 CBFT</b>	12.15 Bon appétit 12.30 Mémé 13.00 Cinéma d'après-midi	17.30 C'est pas juste 18.00 La chance aux chansons
<b>3 WCAX (CBS) Burlington</b>	12.00 L'édition magazine 12.30 Les démons du midi 13.30 Les rendez-vous de Do minique	
<b>5 WPTZ (NBC) Plattsburgh</b>	14.30 Dallas 15.30 Les schtroumpfs 15.55 En transit 16.00 Kim et Clip 16.25 En transit 16.30 Miniquit 16.55 En transit 17.00 L'heure Disney 18.00 Montréal ce soir	
<b>6 CBMT (CBC) Montréal</b>	14.30 Dallas 15.00 Dynastie 15.00 Double défilé 16.30 De bonne humeur 17.30 Capsule All-Ciné 17.30 Fais-moi un dessin	
<b>10 CFTM (TVA) Montréal</b>	12.00 Family Ties 12.30 Pulse 13.00 Shirley	
<b>12 CFCF (CTV) Montréal</b>	14.00 Another World 15.00 General Hospital 16.00 The Oprah Winfrey Show 17.00 Night Court 17.30 The Cosby Show 18.00 Pulse	
<b>15 TV5 (Télévisions</b>		

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

Montréal, mardi 17 avril 1990



PHOTO STEPHANIE COLVEY

Rosaleen Linehan dans *Mother of All the Behans*: le principal atout d'une production simple mais prestigieuse.

## Toute la flamme de l'Irlande !

### Mother of All the Behans

Une pièce adaptée et mise en scène par Peter Sheridan avec Rosaleen Linehan. Une production de l'Abbey Theatre, de Dublin, au Centaur Theatre, jusqu'au 20 mai.

### Alain Pontaut

Avec *Mother of All the Behans*, le Centaur Theatre réunit, dans une présentation modeste, de bien grands noms. Le spectacle est d'abord une production de l'Abbey Theatre de Dublin, qui est non seulement « le » théâtre national d'Irlande mais l'une des compagnies les plus prestigieuses au monde, fondée à la fin du siècle dernier par le poète et dramaturge irlandais Yeats et par Lady Gregory.

C'est à l'Abbey Theatre qu'ont été jouées, par exemple, les premières pièces de Sean O'Casey, dès 1923, année de la création de *L'Ombre d'un franc-tireur*. En 1928, Yeats refusa de monter *La Coupe d'argent* parce qu'il trouve le texte trop violent et O'Casey, nationaliste farouche devenu militant communiste, s'exila en Angleterre. Rénovateur, avec Synge, du théâtre irlandais, O'Casey meurt à Torguay en 1964, à près de 80 ans, et c'est aussi en 1964 que meurt Brendan Behan, à 40 ans.

Grand illustrateur lui aussi de la révolution irlandaise, encore que modéré, avec les années, et plus soucieux de morale que d'action terroriste (peut-on, se demande-t-il, approuver les buts d'un mouvement en

en réprochant les méthodes ?), Behan a dramatisé les 24 heures de la vie d'une prison dans *The Quare Fellow*, que Boris Vian, en le traduisant, appellera *Le Client du matin*.

Behan s'y connaissait en prison : il y a passé 11 ans de sa vie, s'efforçant d'oublier son sort par l'alcool, qu'on lui procurait, et par l'écriture théâtrale souvent exprimée en gaélique par protestation contre l'anglais. Et Behan, bien sûr, a aussi écrit *The Hostage*, où, un peu comme Dürrenmatt, il s'emploie à déguiser la tragédie en dérision, les causes politiques et religieuses en farce grinçante, la réflexion, le sentiment, la pudeur en observations sarcastiques. Un monde aigu et vibrant, un témoignage majeur sur l'âme et sur le destin déchiré de l'Irlande.

Le spectacle du Centaur, « one-woman-show » admirablement interprété par Rosaleen Linehan, n'est pas une pièce de Behan mais le portrait de sa mère, Kathleen, telle qu'on la voit dépeinte dans le livre d'un autre de ses fils, Brian, *Mother of All the Behans*. On nous dit qu'au Festival d'Édimbourg, l'an dernier, le spectacle et l'interprète ont été acclamés par le public et la critique. On le croit sans peine.

On sait, non seulement par ce livre mais par le biographe de Brendan Behan, Ulick O'Connor, que Kathleen, belle femme qui allait avoir deux maris et sept enfants, était un personnage haut en couleur, patriote, épouse et mère à la fois fougère, spirituelle et indomptable, chanteuse et danseuse infatigable, aussi à l'aise chez les mineurs, d'où elle venait, que chez les ambassadeurs, ouragan de passion, de fierté et de franchise, de courage et d'humour. Toute la flamme de l'Irlande en une seule personne !

Et même si la pièce, qui entend nous la restituer sous forme de monologue, n'est qu'une succession d'anecdotes, de petites scènes à dominante comique, sans action ni temps forts, elle parvient cependant, par une remarquable subtilité d'approche de la part de l'adaptateur et metteur en scène Peter Sheridan, aussi connu à Dublin qu'à Los Angeles et à New York, à cerner le portrait de cette femme hors-série sans doute mais qui nous intéresse surtout, disons-le, parce qu'elle est la mère de Brendan Behan.

Et qui nous intéresse surtout, aussi par la façon dont Rosaleen Linehan la compose, l'amme, l'éclaire et l'impose à nos yeux. Que Kathleen raconte son pays, sa vie, ses épreuves, ses joies, ses enfants en cent délicieuses anecdotes, qu'elle chante l'hymne soviétique à sa fenêtre pour effrayer ses voisins, qu'elle mêle à ses récits, où elle fait tous les personnages et toutes les voix, des chants républicains dont elle fait jouer, sans musique, toute l'émotion et toutes les cordes, qu'elle raconte plaisamment l'interview qu'on lui fit subir à la télévision sur la vie et sur le théâtre de Brendan, Rosaleen Linehan communique pendant deux heures à son héroïne une cocasserie, une adresse et une énergie, une technique, une séduction saisissante, une présence qui est celle d'une grande comédienne.

Rosaleen, plus même que Kathleen, c'est le gros atout de cette production simple et prestigieuse.

## EN HOMMAGE À UNE AFRIQUE DU SUD LIBRE

# La foule de Wembley acclame Mandela

Philippe Agret  
de l'Agence France-Presse

LONDRES — Une foule extatique a accueilli hier soir au stade de Wembley son héros, Nelson Mandela, en dansant aux rythmes africains et au son du reggae et du rock'n roll pour fêter la libération du chef nationaliste noir.

Nelson Mandela a fait une courte apparition sur la scène à l'ouverture du concert, à 17 h, accompagné de sa femme Winnie et de l'archevêque Trevor Huddleston, président du Mouvement anti-apartheid britannique (AAM).

Malgré les trombes d'eau et la brise d'avril, les 70 000 spectateurs ont acclamé avec ferveur celui qui, il y a deux ans — lorsque les pop-stars ont fêté son 70e anniversaire également à Wembley — était encore emprisonné en Afrique du Sud.

En point d'orgue du spectacle dans le temple du football britannique, le vice-président du Congrès national africain (ANC) devait prendre la parole en fin de soirée. Il devait réclamer notamment le maintien des

sanctions contre l'Afrique du Sud, point de friction avec Mme Margaret Thatcher, le premier ministre britannique, qu'il a boudée au cours de sa visite à Londres.

L'hommage à une Afrique du Sud libre a commencé par l'hymne de l'ANC, *Nkosi Sikelela*, repris en coeur par une partie du public des sympathisants.

Puis le gratin de la musique pop internationale a pris possession pour cinq heures de la grande scène décorée de peintures naves noires et blanches et de draperies aux couleurs de l'ANC, jaune, noir et vert. Parmi eux Patti Labelle, qui a ouvert le concert, le groupe Simple Minds, Miriam Makeba, Peter Gabriel, Tracy Chapman et le « zoulou blanc » Johnny Clegg.

On a vu Neil Kinnock, le leader de l'opposition travailliste, danser avec sa femme Glenys dans la tribune officielle. À leurs côtés : le pasteur noir américain Jesse Jackson, le secrétaire général du Commonwealth, Sir Sridath Ramphal, les vétérans du Mouvement anti-apartheid britannique (AAM) et les délégués de l'ANC.



PHOTO AP

Plus de 70 000 spectateurs ont assisté hier à Londres à un concert rock de soutien au Congrès national africain. Plusieurs d'entre eux exhibaient fièrement les couleurs de l'ANC (notre photo).

## Porcelaine et béton armé

### Danse cité

Au programme : *Mirador-Mi-Clos*, de Danièle Desnoyers, avec Heather Mah, Catherine Tardif, Suzanne Trépanier. Musique : Gaëtan Leboeuf. Éclairages : Marc Parent. Scénographie et costumes : Marc-André Coulombe et Richard Lacroix. *Qui vont sur l'eau*, de Catherine Tardif, avec Lise Beausoleil, Sacha Belinski, et Marie-Andrée Gougeon. Musique : Michel Gonneville. Éclairages : Marc Parent. Costumes : Denis Lavoie et Carmen Alié. Spectacle présenté au Bar-théâtre Les Loges jusqu'à dimanche.

### Mathieu Albert

DÈS LES PREMIÈRES MINUTES une atmosphère s'installe. La chorégraphie se présente sous la forme d'un égaré du corps. Les trois danseuses qui sont devant nous déambulent à travers la scène comme si elles avaient réglé la marche en direction d'une destination qui n'existe pas. Leur visage est badigeonné à grands traits comme celui d'un trio de femmes croqueuses d'hommes; l'oeil est torve, hagard, désabusé. Un malaise diffus transparait dans l'attitude. Un drame est présent, profilé comme une ombre malaisée derrière le voile de la surface.

Avec *Mirador-Mi-Clos*, Danièle Desnoyers (au Bar-Théâtre Les Loges jusqu'à dimanche) signe une oeuvre dans laquelle elle s'affirme comme une chorégraphe authentique, sensible, douée d'un sens de la pénétration comme en on peu les chorégraphes de la nouvelle génération.

La pièce est un hymne à l'émotion contenue, discrète, exprimée à la manière d'une confidence qui refuse d'élever la voix au-delà du chuchotement.

Du début à la fin, l'oeuvre est traversée par cet art si superbe qu'est celui de l'effleurement des choses, de la suggestion; par cette façon de faire, proche de la litote, qui est de dire plus en disant le moins.

Pendant les 45 minutes que dure la pièce, il ne se passe pratiquement rien, sinon une succession de mouvements circulaires, de trajectoires ondulantes semées d'arrêts et de départs, de marches doucement stylisées. L'émotion imprègne la danse avec le caractère évanescence d'une aura. La parole qui prend forme reste merveilleusement insaisissable, fuyante, postée à la limite de l'indicible. La chorégraphe manipule le mouvement des corps avec la délicatesse d'une porcelaine. C'est là où elle trouve toute la richesse de son langage, et où elle se distingue le mieux de la cohorte des nouveaux chorégraphes québécois qui, trop souvent, confondent avec maladresse la notion d'intensité avec celle de brutalité gratuite.

Danièle Desnoyers a également su s'entourer d'un trio d'interprètes magnifiques (Heather Mah, Catherine Tardif, Suzanne Trépanier) dont la présence — charismatique — joue certainement pour beaucoup dans l'impression de plénitude que procure la pièce.

En deuxième partie du programme, Catherine Tardif, qui présente *Qui vont sur l'eau*, échoue là où sa collègue a si bien réussi. L'oeuvre possède le défaut de forcer la note à l'émotion, de jouer avec la répétition des effets jusqu'à l'usure, de vouloir enfoncer les choses au lieu de les dire simplement.

L'univers qu'elle met en scène — impeccable tant au niveau des éclairages que de la musique — exhale de odeurs de névrose, de lutte à finir avec elle-même, de voyage introspectif dont l'intérêt pour autrui reste incertain.

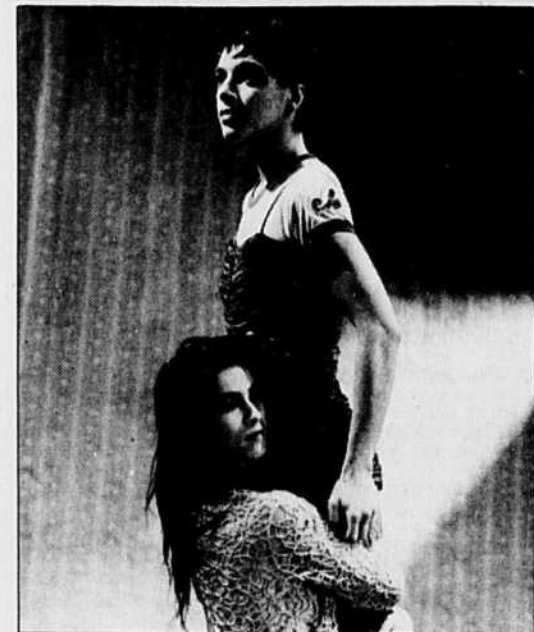


PHOTO ANGELO BARSETTI

Heather Mah et Catherine Tardif dans une chorégraphie de Danièle Desnoyers.

Avec cette pièce, on dirait que Catherine Tardif s'est laissée intoxiquer par le virus de la danse-théâtre dans ce que celle-ci peut comporter de plus détestable : lourdeur du propos, redondance abusive, visuosité dans la courbe des humeurs.

On se dit finalement que tout ceci est dommage, après avoir tant apprécié les oeuvres antérieures de la chorégraphe. Et on souhaite que cette pièce ne soit qu'une déviation momentanée dans son parcours, et que Catherine Tardif délaisse les influences qui lui sont néfastes pour reprendre la route qu'elle avait si bien commencé à ouvrir auparavant.

## Le Printemps de Bourges témoigne du regain de la musique française traditionnelle

Didier Saltron  
de l'Agence France-Presse

BOURGES, France — Accordéons, harmonicas, basses acoustiques, violons, tous ces instruments qu'on aurait pu croire enterrés à l'heure du rap, de l'acid house et de l'impérialisme de la technologie refont un retour au premier plan : témoin, le 14e Printemps de Bourges (centre de la France), le plus grand festival de musique français où l'on peut noter un regain sensible des musiques puisant leurs racines dans le folklore et la tradition.

La prestation samedi soir du Québécois Daniel Lanois tombait fort à propos pour illustrer ces retrouvailles avec un folklore — dépolu, certes — dont on pouvait penser qu'il avait ses plus belles heures derrière lui. Voilà un musicien qui est un enfant de la technologie et des années 80, qui connaît sur le bout des doigts le fonctionnement des consoles d'enregistrement les plus sophistiquées et qui affirme que « les idées seront toujours plus fortes que la technique ».

C'est Lanois (producteur réputé depuis son travail pour U2 et Peter Gabriel notamment) qui a réalisé le dernier album de Bob Dylan, un disque réalisé avec un matériel d'une simplicité à donner des cauchemars à un adepte de l'acid house.

Québécois de naissance mais ayant grandi à Toronto, Lanois s'est risqué cette année à l'aventure solo. Pour voir. Pour cela, il a puisé dans la musique de son Acadie natale, dans le folklore de la Nouvelle-Orléans — où il vit désormais — pour créer une oeuvre qui sent bon le terroir. Un retour à l'authentique, au dépouillement, qui coïncide exactement avec l'aspiration du public à une certaine vérité.

Musique traditionnelle ? « Le rock est maintenant lui aussi devenu traditionnel, rétorque Daniel Lanois. C'est une musique qui existe depuis presque 40 ans, le folklore; ce n'est plus l'image du joueur de banjo dans sa cour. » Une opinion que parta-

geaient sans nul doute ses compatriotes Claude MacKenzie et François Volland, alias Kashin (« la tornade », en dialecte inuit). Le groupe, qui précédait Lanois, a rencontré un gros succès auprès du public.

C'est avec les Kashin qu'on a pu voir pour la première fois cette année des dizaines de briquets amicaux s'allumer dans le public. Ils chantent leur village, ce qui, au bout du compte, s'avère peut être le meilleur moyen d'être universels.

## LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Le royaume de l'alligator.** Des biologistes américains nous font découvrir dans leur habitat naturel ces immenses sauriens apparemment inoffensifs. *National Geographic*, R.-Q., 20 h.

★ **La République dominicaine.** Claude Charron s'intéresse au tourisme québécois en « Rep-Dom » et aux esclaves haïtiens qui sont détenus dans ce pays. *Le match de la vie*, TVA, 21 h.

★ **La filière internationale.** Cette semaine, l'aspect international du trafic de la drogue et les mesures de représailles économiques envisagées par les États-Unis contre les pays impliqués. *Drugs and the frustrated american*, PBS, 21 h.

★ **Choose me.** Un homme au passé obscur trouble la vie de quelques femmes dans ce drame psychologique de A. Rudolf mettant en vedette Geneviève Bujold, Lesley Ann Warren et Keith Carradine. R.-Q., 22 h.



### Le sex-symbol des années 30

PHOTO AP

L'actrice Greta Garbo, le « sex-symbol » des « années folles », est décédée dimanche

à New York à l'âge de 84 ans. L'ancienne star d'Hollywood, photographiée ici en 1932, avait à son actif 24 films. Elle avait quitté définitivement le grand écran il y a une cinquantaine d'années et menait une vie retirée dans son appartement de Manhattan.

## Au Festival du film d'Istanbul L'Iran reçoit la Tulipe d'Or

ISTANBUL (AFP) — Le film iranien *Nar-O-Nay* (1989), mis en scène par Saïed Ibrahimifard, a obtenu samedi la Tulipe d'Or du 9e Festival international du film d'Istanbul.

Le jury, présidé par le réalisateur hongrois Miklos Jancso a également décerné deux prix spéciaux à *Dernières images d'un naufrage* (Argentine, 1989), d'Elisio Subiela, et à *Berlin-Jérusalem* (Israël, 1989), de Amos Gitai. Treize films étaient en compétition.

Le film d'Ibrahimifard, 34 ans, raconte l'histoire d'un photographe qui rencontre un vieil homme, victime d'une crise cardiaque, qu'il essaie de sauver tout en cherchant à connaître son identité.

Dans une autre compétition con-

sacrée exclusivement aux films turcs, le réalisateur Yusuf Kursunli a reçu le prix du meilleur film pour *Blackout Nights* (1990).

L'actrice française Sabine Azéma figurait parmi les invités au festival d'Istanbul où des films de Joris Ivens (Pays-Bas), de Michelangelo Antonioni (Italie) et de jazz ont été notamment projetés. Cette année une retrospective était consacrée aux films yougoslaves.

Lors de ce festival, 175 films de 42 pays répartis en 12 sections ont été projetés dans sept salles.

En 1989, le film yougoslave *Za sada bez dobrog naslova* (*Le film sans nom*), de Srđjan Karanovic, avait reçu la Tulipe d'Or.

**FAMOUS PLAYERS**

**LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE ... LA SUITE**

**Le PARISIEN** 2:55-5:05  
7:15-9:30

**GREENFIELD PARK**  
Tous les soirs  
7:30-9:40

**LAVAL**  
Tous les soirs  
7:00-9:10

**VERSAILLES**  
Tous les soirs  
7:25-9:35

**Le PARIS**  
mar 1:10  
3:10-7:00-9:00  
Tous les soirs  
7:00-9:00

**Cinéma REX**  
Tous les soirs  
7:15-9:30

**IMPERIAL**  
Tous les soirs  
7:30-9:40

**DRUGSTORE COWBOY**

VERSION FRANÇAISE

**Le PARISIEN** 12:35  
2:50-5:00  
7:15-9:30